Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
2 3 OCT. 2008
N° DE DÉPOT 9F544

ENTRE

GDF SUEZ
(SOCIETE APPORTEUSE)

ET

GDF Investissements 37
(SOCIETE BENEFICIAIRE)

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE DE STOCKAGE

En date du 23 octobre 2008

Entre les soussignées :

GDF SUEZ, société anonyme au capital de 2 191 532 680 € dont le siège social est à Paris (75008), 16-26, rue du Docteur Lancereaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 107 651 et représentée par M Yves Colliou, Directeur Général Adjoint en charge de la Branche Infrastructures dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 22 octobre 2008,

Ci-après dénommée la « **Société Apporteuse** »

d'une part,

Et

GDF Investissements 37, société anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège social est à Paris (75017), 23, rue Philibert Delorme, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 650 632 et représentée par Mme Sandrine Lagumina, Président - Directeur général, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 22 octobre 2008,

Ci-après dénommée la « **Société Bénéficiaire** »

d'autre part,

GDF SUEZ et GDF Investissements 37 sont ci-après collectivement désignées par les « **Parties** » ou individuellement par une « **Partie** ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
CHAPITRE I 5
EXPOSE 5
A) Caractéristiques des sociétés intéressées 5
a) La société GDF SUEZ 5
b) La société GDF Investissements 37 7
c) Liens entre les sociétés intéressées 7
B) Motifs et buts de l'apport 7
C) Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération 8
D) Règles et méthodes comptables retenues pour l'évaluation de l'apport et les conditions de rémunération 8
CHAPITRE II 8
APPORT 8
Article 1 – Définitions 8
Article 2 – Régime applicable à l'opération 9
Article 3 – Objet de l'apport 9
3.1 Branche d'Activité apportée 9
3.2 Eléments exclus de l'apport 13
Article 4 - Date d'effet 14
Article 5 – Rémunération de l'apport 15
5.1 Création des actions nouvelles 15
5.2 Montant de la prime d'apport 15
CHAPITRE III 15
CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DES PARTIES 15
Article 6 - Charges et conditions de l'apport 15
6.1 Prise en charge du passif 15
6.2 Prise en charge par la Société Bénéficiaire de l'exploitation de la Branche d'Activité 16
6.3 Absence de recours 16
6.4 Gestion de la Branche d'Activité jusqu'à la Date de Réalisation 17
6.5 Démarches et formalités 17
6.6 Charges, impôts, taxes, assurances 17
6.7 Conditions relatives au personnel transféré 18
6.8 Besoin en fonds de roulement – Règles d'apport et de remboursement 18
6.9 Disponibilités et comptes bancaires 19
Article 7 – Engagements et déclarations des Parties 19
7.1 Déclarations générales 19
7.2 Déclarations et engagements spécifiques aux biens immobiliers et aux baux 20
7.3 Contrats à conclure par la Société Bénéficiaire avec la Société Apporteuse ou avec les tiers pour l'exercice de la Branche d'Activité 21
Article 8- Déclarations fiscales 21
8.1 Impôts directs 21
8.2 Droits d'enregistrement 22
8.3 Taxe sur la valeur ajoutée 22
8.4 Participation des employeurs à l'effort de construction 22
CHAPITRE IV 23
CONDITIONS SUSPENSIVES 23

CHAPITRE V 23
DISPOSITIONS DIVERSES 23
Article 9 - Formalités 23
Article 10 - Frais, droits 24
Article 11- Intégralité de l'accord des Parties 24
Article 12 - Clause compromissoire – Droit applicable 24
Article 13 -Election de domicile 24
Article 14 - Affirmation de sincérité 24
Article 15 – Pouvoirs 24
LISTE DES ANNEXES 26

CHAPITRE I

EXPOSE

Le Président – Directeur général de la société GDF SUEZ a porté à la connaissance de son conseil d'administration un projet de filialisation de la Branche d'Activité de stockage exploitée par la société GDF SUEZ qui serait réalisé au moyen d'un apport partiel d'actif fait par la société GDF SUEZ au profit d'une société anonyme existante qu'elle détient à 99,85%, la société GDF Investissements 37.

A l'effet de réaliser l'opération d'apport partiel d'actif prévue dans le présent traité d'apport, les soussignés, ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, ont établi le présent traité d'apport qui a pour objet de déterminer la consistance des biens apportés par la société GDF SUEZ à titre d'apport partiel d'actif à la société GDF Investissements 37.

Auparavant, sont rappelées les caractéristiques principales des sociétés GDF SUEZ et GDF Investissements 37, les motifs et buts de l'apport, les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération et les méthodes d'évaluation retenues.

A) CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

a) La société GDF SUEZ

La société Gaz de France a été constituée initialement sous la forme d'établissement public industriel et commercial le 8 avril 1946 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés le 24 décembre 1954. Le 22 juillet 2008, la société Gaz de France a absorbé par voie de fusion-absorption la société SUEZ S.A. immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 062 559, et a modifié sa dénomination sociale qui est désormais GDF SUEZ.

La société GDF SUEZ est une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 107 651 et a son siège social à Paris (75008), 16-26, rue du Docteur Lancereaux.

GDF SUEZ a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs, en tous pays, par tous moyens, et notamment de :

- prospecter, produire, traiter, importer, exporter, acheter, transporter, stocker, distribuer, fournir, commercialiser du gaz combustible, de l'électricité ainsi que toute énergie ;

- réaliser le négoce de gaz, d'électricité ainsi que de toute énergie ;

- fournir des services de manière connexe aux activités précitées ;

- assurer les missions de service public qui lui sont assignées par la législation et la réglementation en vigueur, en particulier par la loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, ainsi que la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie ;

- étudier, concevoir et mettre en œuvre tous projets et tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; préparer et conclure tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;

- participer directement ou indirectement à toutes opérations ou activités de toute nature pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à assurer le développement du patrimoine social y compris des activités de recherche et d'ingénierie, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, existantes ou à créer, de fusion, d'association ou de toute autre manière ;

- créer, acquérir, louer, prendre en location gérance tous meubles, immeubles et fonds de commerce, prendre à bail, installer, exploiter tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'un des objets précités ;

- prendre, acquérir, exploiter, concéder ou céder tous procédés, brevets et licences de brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités ;

- obtenir, acquérir, prendre à bail et exploiter, principalement au travers de filiales et participations, toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau ainsi que toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement ;

- et plus généralement réaliser toutes opérations et activités de toute nature, industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, y compris de services notamment l'intermédiation d'assurance comme mandataire ou mandataire délégué, à titre de complément ou autonome, ou de recherche, ces opérations et activités se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ainsi qu'à ceux de nature à favoriser le développement des affaires de la société.

Sa durée est de 99 années à compter du 17 novembre 2004.

Son capital social est de 2 191 532 680 € divisé en 2 191 532 680 actions d'un euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La société GDF SUEZ fait appel public à l'épargne.

La société GDF SUEZ a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et 1986. Au 31 décembre 2007, 629 887 titres participatifs d'une valeur nominale de 762,25 euros (soit un encours nominal de 480 131 365,75 euros) étaient en circulation.

La société GDF SUEZ a procédé à d'autres émissions de titres non représentatifs du capital ; notamment dans le cadre de programmes d'émission de titres de créances sous forme de Euro Medium Term Notes (EMTN), Gaz de France, désormais GDF SUEZ, a émis le 19 février 2003 deux emprunts obligataires (séries 1 et 2) portant intérêts à taux fixe dont les montants nominaux s'élèvent respectivement à 1,25 milliards d'euros et à 750 millions d'euros et a placé le 17 octobre 2008 un emprunt obligataire de 1,9 milliard d'euros comportant deux tranches respectivement de 1 milliard d'euros et de 900 millions d'euros.

Les commissaires aux comptes titulaires de GDF SUEZ sont :

- Mazars & Guérard, domicilié 61, rue Henri Régnault à Courbevoie (92400) ;
- Ernst & Young, et autres domicilié 41, rue Ybry à Neuilly-sur-Seine (92576) ;
- Deloitte & Touche, domicilié 185, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200).

b) La société GDF Investissements 37

La société GDF Investissements 37 a été constituée le 28 décembre 2005. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 650 632 et a son siège social au 23, rue Philibert Delorme à Paris (75017).

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité dans le domaine de l'énergie, notamment, gazier et para-gazier, le tout directement ou indirectement, par voie de prises de participations sous forme de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Sa durée est de 99 ans à compter du 28 décembre 2005.

Son capital social est de 40 000 euros divisé en 4 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La société GDF Investissements 37 ne fait pas appel public à l'épargne. Elle n'a ni emprunt obligataire à sa charge, ni parts bénéficiaires en circulation.

Son commissaire aux comptes titulaire est le Cabinet Mazars & Guérard, domicilié au 61 rue Henri Régnault à Courbevoie (92400).

Les actionnaires de GDF Investissements 37 seront appelés à se prononcer lors de l'assemblée générale devant approuver le présent apport sur des modifications des statuts de la société.

c) Liens entre les sociétés intéressées

GDF SUEZ détient 3994 actions de GDF Investissements 37 composant 99,85 % du capital de la société.

Ces deux sociétés n'ont aucun mandataire social ou dirigeant commun.

B) MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

En vue d'une exploitation rationnelle et indépendante de la branche d'activité des stockages souterrains de gaz naturel telle que détenue actuellement par la société GDF SUEZ, cette Branche d'Activité sera apportée à la société GDF Investissements 37 qui a vocation à exercer l'activité de construction, de recherche, d'aménagement, de développement et d'exploitation de stockages souterrains de gaz naturel ainsi que la commercialisation de l'accès des tiers à ces installations.

Le présent apport a pour but d'assurer le transfert de la branche complète et autonome d'activités de GDF SUEZ de construction, de recherche, d'aménagement, de développement et d'exploitation de stockages souterrains de gaz naturel en France et leurs extensions en cours ou en projet, et de commercialisation de l'accès des tiers à ces installations.

C) COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire arrêtés à la date du 31 décembre 2007, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, dont une copie figure en Annexe 1 (Société Apporteuse) et en Annexe 2 (Société Bénéficiaire).

Les comptes de la Société Apporteuse arrêtés par le conseil d'administration dans sa séance du 26 février 2008 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008.

Les comptes de la Société Bénéficiaire ont été arrêtés par son conseil d'administration le 14 mai 2008 et approuvés par l'assemblée générale le 30 juin 2008.

Conformément à l'article R. 236-3 du code de commerce, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire mettront à disposition de leurs actionnaires au moins trente (30) jours avant la date des assemblées générales appelées à statuer sur le présent apport, un état comptable établi selon les mêmes méthodes et selon la même présentation que le dernier bilan annuel, arrêté au 31 août 2008.

D) REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'EVALUATION DE L'APPORT ET LES CONDITIONS DE REMUNERATION

Conformément au règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004, et dans la mesure où il s'agit d'une pure restructuration interne à la Société Apporteuse qui détient 99,85% du capital social de la Société Bénéficiaire, il a été retenu comme valeur d'apport, des éléments d'actif et de passif transmis pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2007. Les règles et méthodes comptables retenues pour l'évaluation de l'apport et les conditions de sa rémunération sont plus amplement décrites en Annexe 3.

CHAPITRE II

APPORT

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Pour l'application et l'interprétation du présent traité, les termes et expressions figurant ci-dessous et tels qu'orthographiés avec la première lettre en majuscule, auront la signification qui leur est attribuée ci-après :

« Branche d'Activité » :	L'activité de stockage telle que définie à l'article 3.1 ci-après.
« Annexe(s) » :	Une ou des annexe(s) au présent traité d'apport.
« Date d'Effet » :	La date définie à l'article 4 du présent traité et fixée au 1er janvier 2008.
« Date de Réalisation » :	La date définie à l'article 4 du présent traité et fixée au 31 décembre 2008.
« Titres Miniers »	Titres délivrés en vertu du code minier.
« Parties »	Ensemble ou séparément selon le cas : -la Société Apporteuse ; et - la Société Bénéficiaire.

« Société Apporteuse »	GDF SUEZ, société anonyme au capital de 2 191 532 680 €, dont le siège social est à Paris (75008), 16-26 rue du Docteur Lancereaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 107 651.
« Société Bénéficiaire »	GDF Investissements 37, société anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège social est à Paris (75017), 23 rue Philibert Delorme, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 650 632.
« Valeur(s) Nette(s) Comptable(s) » :	La valeur d'un élément d'actif ou de passif, telle qu'elle apparaît dans la comptabilité de la Société Apporteuse, établie selon le référentiel appliqué pour l'élaboration des comptes sociaux. Pour les actifs, cette valeur correspond à un montant net après déduction d'un amortissement et/ou d'une provision qui resteront comptabilisés séparément dans les comptes de la Société Bénéficiaire.

ARTICLE 2 – REGIME APPLICABLE A L'OPERATION

Conformément à la possibilité qui leur est offerte par l'article L. 236-22 du code de commerce, les Parties ont décidé d'un commun accord de soumettre le présent apport aux dispositions des articles L. 236-16 à L. 236-21 du code de commerce.

En conséquence, il s'opérera de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, laquelle sera substituée à la première, une transmission de tous ses droits, biens et obligations pour la Branche d'Activité.

ARTICLE 3 – OBJET DE L'APPORT

Les Parties conviennent par le présent traité l'apport par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire de la Branche d'Activité telle que définie à l'article 3.1 ci-dessous, et que les éléments visés à l'article 3.2 ci-après ne seront pas apportés.

3.1 Branche d'Activité apportée

3.1.1 La Branche d'Activité comprend l'ensemble des actifs constituant la branche complète et autonome d'activités de construction, de recherche, d'aménagement, de développement et d'exploitation de stockages souterrains de gaz naturel en France, dont la liste figure en Annexe 4 et leurs extensions en cours ou en projet, et de commercialisation de l'accès des tiers à ces installations.

La Branche d'Activité comprend notamment :

1. La clientèle, l'achalandage et plus généralement tous les éléments composant le fonds de commerce de construction, de recherche, d'aménagement, de développement, d'exploitation et de gestion des stockages de la Société Apporteuse ;

2. La propriété pleine et entière ou le droit d'usage du savoir-faire, des tours de main, connaissances techniques se rapportant à la Branche d'Activité ;

3. Les droits de propriété industrielle, droits de propriété intellectuelle, y compris les logiciels, progiciels et autres applications informatiques attachés à la Branche d'Activité figurant exclusivement dans les immobilisations incorporelles décrites dans la partie I.A. ci-dessous, dont une liste figure en Annexe 5 ;

4. Les documents officiels permettant l'exploitation de la Branche d'Activité ainsi que tous fichiers, documents administratifs, juridiques et techniques en la possession de la Société Apporteuse et se rapportant directement et exclusivement à la Branche d'Activité, les études et marchés en cours relatifs à la Branche d'Activité ;

5. Le bénéfice et la charge de tous contrats, conventions, traités, marchés relatifs à la Branche d'Activité et notamment, sans que cette liste soit limitative :

a) Les contrats entre la Société Apporteuse et les tiers, notamment :

- les contrats d'accès aux stockages conclus entre la Société Apporteuse et les clients de la Branche d'Activité ; la liste publique des clients au 30 juin 2008 figure en Annexe 6 ;

- les contrats conclus entre la Société Apporteuse et les fournisseurs de la Branche d'Activité ;

- les contrats constitutifs des GIE Géométhane et Cansel Bresse, ainsi que les contrats et avenants conclus entre la Société Apporteuse et ces GIE et tout autre contrat conclu dans ce cadre ;

- Les contrats se rapportant à la Branche d'Activité conclus entre la Société Apporteuse et ses filiales, dont la liste figure en Annexe 7.

b) Les contrats de travail, et les droits et obligations y attachés, des salariés de la Société Apporteuse attachés à la Branche d'Activité à la Date de Réalisation. La liste des salariés attachés à la Branche d'Activité au 1er janvier 2008, figure en Annexe 8 sans préjudice de l'application pleine et entière des dispositions légales relatives au transfert des contrats de travail, notamment l'article L. 1224-1 du code du travail ;

c) Les prêts divers, hors accession à la propriété, consentis aux salariés de la Société Apporteuse attachés à la Branche d'Activité à la Date de Réalisation, la quote-part relative à la Branche d'Activité des prêts consentis aux salariés en matière de prêts à la consommation et de prêts pour l'accession à la propriété, s'ils ne sont pas titrisés ;

6. Les biens et droits immobiliers relatifs à la Branche d'Activité et dont une liste et un tableau récapitulatif figurent en Annexe 9 ;

7. Les droits et obligations nés de litiges en cours à la Date de Réalisation attachés à la Branche d'Activité, à l'exception des litiges mentionnés à l'article 3.2 ci-après et sans qu'il soit nécessaire de distinguer les éventuelles instances pour lesquelles la Société Apporteuse devra rester partie pour des raisons d'ordre procédural ;

8. Et plus généralement tous les droits et obligations nécessaires à l'exploitation par la Société Bénéficiaire de la Branche d'Activité ;

3.1.2 Les éléments d'actif et de passif de la Branche d'Activité décrite ci-dessus sont récapitulés dans l'Annexe 10 et détaillés ci-après avec leurs Valeurs Nettes Comptables arrêtées au 31 décembre 2007 :

I – Description des actifs attachés à la Branche d'Activité

A. Immobilisations incorporelles attachées à la Branche d'Activité telles qu'elles figurent au bilan de la Société Apporteuse (détaillées en Annexe 11)

Valeurs Nettes Comptables
au 31/12/07

1. Immobilisations incorporelles : 2 217 165 €
 Valeurs brutes 31/12/07 : 2 858 854 € / Amortissements : 641 690 €

2. Immobilisations incorporelles en cours : 1 165 873 €

B. Immobilisations corporelles attachées à la Branche d'Activité telles qu'elles figurent au bilan de la Société Apporteuse (détaillées en Annexe 12)

Valeurs Nettes Comptables
au 31/12/07

1. Immobilisations corporelles (dont biens immobiliers
dont le tableau récapitulatif et une liste figure en Annexe 9) : 1 733 247 085 €

 Valeurs brutes 31/12/07 : 2 956 004 496 € / Amortissements : 1 222 757 411 €

2. Immobilisations corporelles en cours : 233 140 710 €

3. Avances et acomptes
sur commandes d'immobilisations corporelles : 1 228 520 €

C. Immobilisations financières (détaillées en Annexe 13)

Immobilisations financières..... 36 337 458 €
 Valeurs brutes 31/12/07 :36 340 863 € / Provisions :3 404 €

D. Actif circulant (détaillé en Annexe 14)

Valeurs Nettes Comptables
au 31/12/07

1. Stock et en cours : 56 978 731 €
 Valeurs brutes 31/12/07 : 119 319 649 € / Provisions : 62 340 918 €

2. Avances et acomptes
 sur commandes d'exploitation : 0 €
 Valeurs brutes 31/12/07 : 0 € / Provisions : 0 €

3. Créances d'exploitation :..... 30 088 162 €
 Valeurs brutes 31/12/07 : 30 088 162 € / Provisions : 0 €

4. Comptes de régularisation : 0 €

E. Disponibilités

Disponibilités (détaillées en Annexe 15) : 130 380 €

La Valeur Nette Comptable totale des éléments d'actif apportés comptabilisés
dans les comptes de la Société Apporteuse ressortant à :2 094 534 084 €

II – Description des passifs attachés à la Branche d'Activité

Les passifs attachés à la Branche d'Activité tels qu'ils figurent dans le bilan de la Société Apporteuse décrits ci-dessous et dont le détail figure en Annexe 16 :

	Valeurs Nettes Comptables au 31/12/07
1. Subventions d'investissements :	0 €
2. Provisions réglementées :	0 €
3. Provisions pour risques et charges :	
a) Provisions liées au personnel :	7 747 916 €
b) Provisions pour démantèlement :	102 969 744 €
c) Autres provisions :	1 026 000 €
4. Dettes financières :	0 €
5. Passif exigible :	
a) Avances sur activités annexes :	1 378 057 €
b) Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	54 235 519 €
c) Dettes fiscales et sociales :	13 337 221 €
d) Autres dettes :	10 229 406 €
e) Ecart de conversion passif :	21 €

La Valeur Nette Comptable totale des éléments de passif apportés comptabilisés dans les comptes de la Société Apporteuse ressortant à : 190 923 884 €

III – Actif net apporté

Actif (Valeur Nette Comptable)2 094 534 084 €
A déduire : passif 190 923 884 €
Actif net..... 1 903 610 200 €

IV - Description des engagements hors-bilan donnés et reçus

En plus des éléments d'actif et de passif visés ci-dessus, sont apportés à la Société Bénéficiaire les engagements pris par la Société Apporteuse ou dont celle-ci bénéficie, le cas échéant, pour l'exploitation de la Branche d'Activité, qui figurent en « hors-bilan » dans les comptes de la Société Apporteuse sous les rubriques ci-après :

Valeurs Nettes Comptables
au 31/12/07

1. Estimation de la quote-part
des engagements hors-bilan
à caractère financier **donnés** : 198 676 649 €

a) Redevances de crédit-bail restant à courir :691 959 €

b) Engagements sur commandes d'investissement : 133 686 933 €

c) Engagements sociaux (détail en Annexe 17): 64 297 757 €

- Retraites : 13 637 078 €
- Avantages postérieurs à l'emploi : 44 194 987 €
- Autres engagements envers le personnel : 6 465 692 €

Le montant des provisions constituées au titre des engagements sociaux s'établit à 7 747 916 € selon le détail de l'Annexe 17.
La valeur des fonds assurantiels transférés, dont le détail figure en Annexe 17, s'établit à 5 529 324 €.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent notamment l'estimation de la valeur de « l'avantage en nature énergie » valorisée au 31 décembre 2007 en application des modalités définies par le « contrat de répartition des charges de statut social » qui sera signé à la Date de Réalisation entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire conformément à l'article 7.3.1 ci-après.

En application de ce contrat et du fait des modalités de répartition entre la Société Apporteuse et ses filiales concernées, la valeur de l'engagement au titre de « l'avantage en nature énergie » peut être estimée dans les comptes de la Société Bénéficiaire au 31 décembre 2007 à 36 965 817 €.

2. Estimation de la quote-part
des engagements hors-bilan
à caractère financier **reçus** : 28 669 433 €

a) Cautions bancaires, termes de garanties : 23 140 110 €

b) Redevances de crédit bail restant à courir :0 €

c) Engagements sur commandes d'investissement :0 €

d) Participation et subventions d'équipement :0 €

e) Actifs de couverture (attachés aux engagements sociaux – détail en Annexe 17) :

- Retraites :2 535 450 €
- Indemnités de fin de carrière :2 993 873 €

3.2 Eléments exclus de l'apport

De convention expresse entre les Parties, il est précisé que ne sont pas transmis au titre du présent apport :

(i) Les passifs sociaux relatifs aux droits spécifiques passés afférents aux activités non régulées tels que définis par l'article 17, II, de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et par l'article 1, II, du décret n° 2005-322 du 5 avril 2005 et les actifs de couverture y associés ;

(ii) Les biens et droits immobiliers dont la Société Apporteuse est propriétaire autres que les biens et droits immobiliers figurant à l'Annexe 9 ci-avant. Lesdits biens et droits immobiliers exclus de

l'apport feront l'objet de conventions entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire conformément à l'article 7.2.1 du présent traité ;

(iii) Tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, y compris les logiciels, les progiciels et autres applications informatiques qui ne figurent pas dans l'Annexe 5 ci-avant. Lesdits droits de propriété industrielle ou intellectuelle exclus de l'apport feront l'objet de conventions entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire conformément à l'article 7.3.1 du présent traité ;

(iv) Les droits et obligations relatifs aux affaires contentieuses :

- relatives à l'exposition à l'amiante de salariés ou anciens salariés de la Société Apporteuse attachés à la Branche d'Activité et leurs ayant-droit, à l'occasion desquelles la responsabilité de la Société Apporteuse est recherchée,
- relatives à la Branche d'Activité à l'occasion desquelles la responsabilité pénale de la Société Apporteuse est recherchée,
- relative à tout redressement de l'URSSAF relatif à des cotisations ou obligations antérieures à la Date de Réalisation ;

(v) Les Titres Miniers relatifs aux stockages objet de l'apport dont la Société Apporteuse est titulaire. Ces Titres Miniers font l'objet de conventions d'amodiation entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sous condition suspensive de l'obtention des arrêtés ministériels les autorisant.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET

Le présent apport prendra effet fiscalement et comptablement, rétroactivement le 1er janvier 2008, ci-après la « **Date d'Effet** ». En conséquence, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la Société Apporteuse à compter du 1er janvier 2008 et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérés de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Bénéficiaire qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis.

Sans préjudice de la Date d'Effet, la date de réalisation définitive de l'apport (la « **Date de Réalisation** ») est fixée au 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du code de commerce, la Société Apporteuse transmettra à la Société Bénéficiaire tous les éléments composant la partie de son patrimoine objet du présent apport, dans l'état où lesdits éléments se trouveront à la Date de Réalisation.

Les éléments de passif de la Société Apporteuse attachés à la Branche d'Activité objet du présent apport et existant à la Date de Réalisation seront apportés à la Société Bénéficiaire. Il est précisé :

(i) que la Société Bénéficiaire assumera seule l'intégralité des dettes et charges de la Société Apporteuse se rapportant à la Branche d'Activité, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la Date d'Effet et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Apporteuse, de sorte que la Société Apporteuse s'en trouvera déchargée ;

(ii) que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Bénéficiaire serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

ARTICLE 5 – REMUNERATION DE L'APPORT

5.1 Création des actions nouvelles

En rémunération de l'apport net évalué à 1 903 610 200 euros, il sera attribué à la Société Apporteuse 19 036 102 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront créées par cette dernière en augmentation de son capital.

Les nouvelles actions ainsi attribuées porteront jouissance à compter de la Date d'Effet et seront entièrement assimilées aux actions composant le capital social de la Société Bénéficiaire ; elles ouvriront donc droit aux sommes éventuellement mises en distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les actions nouvelles ouvriront droit au bénéfice de toute exonération ou entraîneront l'imposition de toutes charges fiscales, après paiement aux actions anciennes du dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les actions nouvelles seront immédiatement négociables dans les délais légaux.

5.2 Montant de la prime d'apport

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la Société Apporteuse, soit 1 903 610 200 euros et la valeur nominale des actions qui seront créées au titre de l'augmentation du capital susvisée, soit 190 361 020 euros, constituera une prime d'apport de 1 713 249 180 euros qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Bénéficiaire et sur laquelle porteront les droits de tous ses actionnaires anciens et nouveaux.

La prime d'apport pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires. De convention expresse il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Bénéficiaire appelée à approuver le projet d'apport, d'autoriser le conseil d'administration de la société à procéder à tout prélèvement sur la prime d'apport notamment en vue (i) de reconstituer, au passif de la Société Bénéficiaire, les réserves, subventions d'investissement et provisions réglementées inscrites au bilan au 31 décembre 2007 de la Société Apporteuse (soit 860 686 098,39 euros) , (ii) d'imputer sur la prime d'apport tous les frais, droits et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'apport, (iii) de prélever sur ladite prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale.

CHAPITRE III

CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DES PARTIES

ARTICLE 6 - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

6.1 Prise en charge du passif

La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits transmis dans la consistance et l'état où ils existeront à la Date de Réalisation. Elle bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Apporteuse et qui se rapportent à la Branche d'Activité.

La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers se rapportant aux biens faisant l'objet du présent apport.

À ce titre, elle se retrouvera notamment et en conformité des dispositions de l'article L. 236-20 du code de commerce, débitrice des créanciers de la Société Apporteuse, au lieu et place de celle-ci, sans que cette subrogation entraîne novation à l'égard desdits créanciers.

Les Parties conviennent expressément d'écarter toute solidarité entre elles conformément à l'article L. 236-21 du code de commerce.

Les créanciers de la Société Apporteuse et ceux de la Société Bénéficiaire dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet d'apport pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication de ce projet.
Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

6.2 Prise en charge par la Société Bénéficiaire de l'exploitation de la Branche d'Activité

A compter de la Date de Réalisation, la Société Bénéficiaire exploitera la Branche d'Activité en industriel avisé et responsable en se conformant aux lois, règlements et prescriptions administratives en vigueur, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations attachés aux contrats apportés. A cette fin, la Société Bénéficiaire, avec le concours de la Société Apporteuse, le cas échéant, prendra possession :

(i) des titres, pièces et renseignements justifiant de la propriété par la Société Apporteuse des biens constituant la Branche d'Activité, objet du présent apport ;

(ii) des autorisations administratives et autres documents officiels permettant l'exploitation de la Branche d'Activité ;

(iii) des documents, notamment tous guides, manuels d'utilisation, rapports techniques, nécessaires à l'exploitation de la Branche d'Activité, ainsi que des titres de propriété, plans et tous les documents s'y rapportant ;

(iv) de toute l'information comptable afférente à la Branche d'Activité (inventaires, livres comptables, l'intégralité de la comptabilité générale, auxiliaire et analytique, comptes dissociés, etc.).

A la demande de l'une ou l'autre des Parties au plus tard six (6) mois après la Date de Réalisation, il sera dressé un procès-verbal contradictoire des principaux documents remis ou dont la Société Bénéficiaire reconnaît avoir parfaite connaissance.

A défaut, et à l'expiration dudit délai de six (6) mois, la Société Bénéficiaire sera réputée être entrée en possession de l'ensemble des pièces et documents que la Société Apporteuse doit remettre à la Société Bénéficiaire ou porter à sa connaissance au titre du présent traité.

6.3 Absence de recours

La Société Bénéficiaire prendra les biens, droits et obligations constituant la Branche d'Activité dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer de ce fait aucun recours contre la Société Apporteuse ni prétendre à une indemnisation quelle qu'elle soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Apporteuse, notamment pour vices de construction, dégradation des immeubles, mitoyennetés, mauvais état du sol ou du sous-sol, pour l'usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelles que soient la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La Société Bénéficiaire fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Apporteuse sans recours contre celle-ci pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements qui auront pu être souscrits par la Société Apporteuse au titre de la Branche d'Activité.

Le présent apport étant fait à charge notamment pour la Société Bénéficiaire et ainsi qu'il est prévu dans le présent traité de payer le passif de la Société Apporteuse, la Société Apporteuse déclare

expressément renoncer au privilège de vendeur et à l'action résolutoire. En conséquence, dispense est faite de l'inscription de privilège de vendeur des immeubles au profit de la Société Apporteuse.

6.4 Gestion de la Branche d'Activité jusqu'à la Date de Réalisation

La Société Apporteuse s'engage à gérer la Branche d'Activité en industriel avisé et prudent. Sans préjudice de ce qui précède, la Société Apporteuse s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de l'apport - si ce n'est avec l'agrément de la Société Bénéficiaire qui ne devra pas être refusé sans justes motifs - d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens cédés ni de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque sortant du cadre de la gestion courante de la Branche d'Activité.

6.5 Démarches et formalités

La Société Bénéficiaire accomplira toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires à l'effet de réaliser la transmission à son profit des biens et droits compris dans le présent apport, et de rendre cet apport opposable aux tiers.

A compter de la Date de Réalisation, les représentants de la Société Apporteuse devront, à première demande et aux frais de la Société Bénéficiaire, fournir à celle-ci tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la réalisation de la transmission des biens compris dans le présent apport, et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

6.6 Charges, impôts, taxes, assurances

6.6.1 La Société Bénéficiaire supportera définitivement tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc. ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens apportés ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation à compter de la Date d'Effet, à l'exception de l'impôt sur les bénéfices dû par la Société Apporteuse au titre d'exercices antérieurs à la Date d'Effet et de la dette de TVA due au titre du mois qui s'achève à la Date de Réalisation.

Sans préjudice de ce qui précède et nonobstant toute clause contraire, les Parties conviennent expressément que la Société Apporteuse restera seule redevable de l'impôt sur la plus-value de l'apport de la Branche d'Activité, dans la circonstance où cet impôt deviendrait exigible.

6.6.2 Le présent apport à titre onéreux caractérise le transfert d'une universalité de biens au sens de l'article 257 bis du code général des impôts et de l'instruction administrative 3 A-6-06 du 20 mars 2006.

Il est rappelé que la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire doivent mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « autres opérations non-imposables ».

6.6.3 La Société Apporteuse fera bénéficier la Société Bénéficiaire des polices d'assurance du groupe de la Société Apporteuse couvrant la Branche d'Activité et les biens apportés, dans les conditions de la politique d'assurance de la Société Apporteuse à la Date de Réalisation. Dans le cas où une telle souscription à un contrat d'assurance groupe de la Société Apporteuse n'est pas possible, la Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle de la conclusion et de l'entrée en vigueur au plus tard à la Date de Réalisation, de toute nouvelle police d'assurance concernant la Branche d'Activité et les biens apportés et la Société Apporteuse fera son affaire de la résiliation, ou de la modification selon le cas, au plus tard à la Date de Réalisation, des contrats d'assurance en cours au regard du présent apport.

6.7 Conditions relatives au personnel transféré

6.7.1 Contrats de travail

La Société Bénéficiaire reprendra les droits et obligations découlant des contrats de travail auxquels la Société Apporteuse est partie concernant le personnel de la Société Apporteuse attaché à la Branche d'Activité.

Conformément à l'article L. 1224-1 du code du travail, la Société Bénéficiaire se substituera purement et simplement à la Société Apporteuse, par le seul fait de la réalisation du présent apport, dans le bénéfice et la charge des stipulations des contrats de travail des salariés transférés.

Les salariés dont le contrat de travail est suspendu (notamment pour maladie de longue durée, disponibilité pour création d'entreprise, congé sans solde, congé épargne-temps, congé parental, congé individuel formation, formation professionnelle d'accès à un emploi, incarcération, congé de fin de carrière) qui bénéficient d'un droit à réintégration, et qui, à la date de la suspension, étaient employés au sein de la Branche d'Activité, bénéficient d'un droit à réintégration chez la Société Bénéficiaire.

6.7.2 Droits collectifs

Le statut national du personnel des industries électriques et gazières, les actes étendus pris en application de ce statut (circulaires PERS. étendues) et les accords de branche seront, à compter de la Date de Réalisation, applicables à l'ensemble du personnel de la Société Bénéficiaire.

Conformément à l'article L. 2261-14 du code du travail, l'application des accords collectifs d'entreprise sera mise en cause du fait de l'apport de la Branche d'Activité ; lesdits accords continueront à produire effet jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux accords qui leur seront substitués ou à défaut jusqu'à l'expiration d'une période de quinze (15) mois à compter de la Date de Réalisation.

Une liste des accords de branche et d'entreprise applicables figure en Annexe 18.

Les droits et obligations résultant des engagements unilatéraux (circulaires PERS. non étendues, usages, notes N et DP) applicables aux salariés de la Branche d'Activité transférés sont transmis à la Société Bénéficiaire en application du présent traité. A compter de la signature du présent traité, la Société Apporteuse accordera à la Société Bénéficiaire un droit d'accès à l'information relative à ces engagements unilatéraux pendant la durée de leur application.

6.7.3 Attribution d'actions gratuites

Les salariés transférés conserveront leurs droits à recevoir des actions gratuites dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites du 20 juin 2007 et du 28 mai 2008 dans les conditions et sous les réserves indiquées par lesdits plans.

6.8 Besoin en fonds de roulement – Règles d'apport et de remboursement

En vue de l'apport des éléments du besoin en fonds de roulement visés à l'article 3.1 ci-avant, les Parties conviennent d'appliquer le principe suivant : les stocks, les créances et les dettes de la Société Apporteuse inscrits dans ses comptes sociaux attachés à la Branche d'Activité sont apportés intégralement à la Société Bénéficiaire sous réserve des exclusions prévues à l'article 6.8.2 ci-dessous.

6.8.1 Actif circulant

L'ensemble des stocks et des créances attachés à la Branche d'Activité et inscrits dans les comptes sociaux de la Société Apporteuse est apporté, en intégrant les montants bruts et les éventuelles provisions inscrites en regard. L'apport est réalisé de la même façon sur les comptes de régularisation de la Société Apporteuse.

Compte tenu du principe énoncé ci-dessus, aucun en-cours interne (facture à émettre, etc.) au titre de la période antérieure à la Date d'Effet et relatif à une prestation interne ne figure dans les éléments d'actif circulant visés à l'article 3.1 ci-avant.

6.8.2 Passif exigible

L'ensemble des dettes inscrites dans les comptes sociaux de la Société Apporteuse et attachées à la Branche d'Activité est apporté ainsi que les comptes de TVA associés. L'apport est réalisé de la même façon sur les comptes de régularisation.

Compte tenu du principe énoncé ci-dessus, aucun en-cours interne (facture à recevoir, etc.) au titre de la période antérieure à la Date de Réalisation et relatif à une prestation interne ne figure dans les éléments de passif exigible visés à l'article 3.1 ci-avant.

Sont expressément exclues la dette de TVA relative à la Branche d'Activité due au titre du mois qui s'achève à la Date de Réalisation et la dette d'impôt sur les bénéfices due par la Société Apporteuse au titre d'exercices antérieurs à la Date d'Effet.

6.8.3 Rétrocessions et remboursements

La Société Apporteuse rétrocédera à la Société Bénéficiaire les sommes qu'elle aura encaissées à compter de la Date de Réalisation, au titre de la Branche d'Activité, que l'origine de la créance concernée soit antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

La Société Bénéficiaire remboursera à la Société Apporteuse les paiements que cette dernière aura effectués à compter de la Date de Réalisation, au titre de la Branche d'Activité, que l'origine du passif concerné soit antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

La Société Bénéficiaire rétrocédera à la Société Apporteuse les sommes qu'elle aura encaissées à compter de la Date de Réalisation, au titre de dettes de la Société Apporteuse non afférentes à la Branche d'Activité, que l'origine de la créance concernée soit antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

La Société Apporteuse remboursera à la Société Bénéficiaire les paiements que cette dernière aura effectués à compter de la Date de Réalisation, au titre de dettes de la Société Apporteuse non afférentes à la Branche d'Activité, que l'origine du passif concerné soit antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

6.9 Disponibilités et comptes bancaires

Les comptes bancaires et leurs soldes à la Date de Réalisation, tels qu'indiqués en Annexe 16 ,seront apportés à la Société Bénéficiaire, dans les termes et conditions conclus entre la Société Apporteuse, la Société Bénéficiaire et les banques concernées.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DES PARTIES

A la date des présentes, les Parties font les déclarations suivantes et prennent les engagements qui suivent.

7.1 Déclarations générales

7.1.1 Propriété

La Société Apporteuse est propriétaire des biens apportés et propriétaire de la Branche d'Activité pour l'avoir créée.

FC

7.1.2 Inscriptions

A la connaissance de la Société Apporteuse, les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti.

7.2 Déclarations et engagements spécifiques aux biens immobiliers et aux baux

7.2.1 Baux commerciaux et autres conventions liés à l'occupation des locaux dans lesquels la Branche d'Activité est exercée

Conformément à l'article L. 145-16 du code de commerce, la Société Bénéficiaire est, nonobstant toute stipulation contraire, substituée à la Société Apporteuse dans tous les droits et obligations découlant des baux apportés.

Sans préjudice de l'article 7.3.1 ci-après, la Société Bénéficiaire s'engage, à compter de la date de signature du présent traité et au plus tard à la Date de Réalisation, à conclure avec la Société Apporteuse ou avec sa filiale SFIG, les contrats de location ou sous location nécessaires à l'exercice de la Branche d'Activité qui devront entrer en vigueur à la Date de Réalisation.

7.2.2 Déclarations et engagements relatifs aux biens immobiliers dont la Société Apporteuse est propriétaire

Les biens immobiliers ci-avant visés à l'Annexe 9 sont apportés en toute propriété, tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Un original du présent traité fera l'objet, dans un délai de quarante cinq (45) jours à compter de la Date de Réalisation, d'un dépôt au rang des minutes d'un notaire choisi d'un commun accord par les Parties, avec reconnaissance de signatures, afin que le présent traité acquière tous les effets d'un acte authentique, comme s'il avait été établi régulièrement dans la forme notariée. Le notaire établira les origines de propriété des immeubles apportés et en fera une plus ample désignation. A cet effet, les Parties donneront pouvoirs audit notaire à l'effet :

(i) de faire dresser et signer d'une part, tous actes complémentaires ou rectificatifs au présent traité et à tous actes complémentaires ou rectificatifs et d'autre part, toutes attestations de propriété permettant l'accomplissement de la formalité de publicité foncière des transferts des biens compris dans le présent apport ;

(ii) d'établir s'il y a lieu la désignation complémentaire et rectificative des biens immobiliers apportés dans le but de réparer toute omission ou inexactitude contenue dans la désignation qui précède et en vue de tenir compte de toutes opérations immobilières d'acquisition, vente ou échange qui seraient actuellement en cours ;

(iii) d'établir l'origine de propriété desdits biens immobiliers du chef de la Société Apporteuse ;

(iv) de rapporter, le cas échéant, toutes servitudes grevant lesdits biens immobiliers ;

(v) de faire, en outre, toutes rectifications et déclarations qui pourraient être nécessaires pour les besoins du présent apport.

La Société Apporteuse déclare que les immeubles transmis au titre du présent apport sont libres de tous privilèges ou hypothèques.

7.2.3 Autres déclarations

La Société Apporteuse s'engage expressément à faire effectuer, s'il y a lieu et en temps utile, toutes notifications et toutes démarches auprès de toutes administrations, rendues nécessaires par l'apport des biens immobiliers au titre du présent traité.

7.2.4 Logements occupés par le personnel attaché à la Branche d'Activité

La liste des logements appartenant à la Société Apporteuse ou loués par la Société Apporteuse auprès de tiers, occupés par des salariés de la Société Apporteuse dont le contrat de travail est transféré à la Société bénéficiaire dans le cadre du présent apport, figure en Annexe 19.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire concluront ensemble, au plus tard à la Date de Réalisation, les conventions nécessaires afin de permettre aux salariés concernés de continuer à occuper le logement en qualité de locataire dans les mêmes conditions, étant entendu que la Société Bénéficiaire se substituera à la Société Apporteuse dans les droits et obligations des contrats de bail conclus entre la Société Apporteuse et les salariés concernés.

7.3 Contrats à conclure par la Société Bénéficiaire avec la Société Apporteuse ou avec les tiers pour l'exercice de la Branche d'Activité

7.3.1 Les Parties préciseront, dans le cadre de conventions appropriées, les modalités de mise à disposition des moyens nécessaires ou utiles à l'exercice plein et entier, par la Société Bénéficiaire, de la Branche d'Activité.

Sans préjudice du caractère général de la stipulation précédente, à compter de la date de signature du présent traité et au plus tard à la Date de Réalisation, les Parties s'engagent à conclure entre elles (ou avec des sociétés filiales) les contrats dont une liste figure en Annexe 20 qui entreront en vigueur à la Date de Réalisation. Notamment, les Parties s'engagent à conclure entre elles au plus tard à la Date de Réalisation les conventions de trésorerie visées à l'Annexe 20 afin que la Société Bénéficiaire puisse faire face à ses engagements financiers immédiats dès la Date de Réalisation. La Société Apporteuse (et toute filiale concernée) conclura avec la Société Bénéficiaire les contrats figurant en Annexe 20, de mise à disposition et/ou les licences pour l'utilisation des marques, brevets, dessins et modèles, logiciels et progiciels, et autres droits de propriété intellectuelle qui sont propriété de la Société Apporteuse (ou de l'une de ses filiales) et qui sont nécessaires à l'exploitation de la Branche d'Activité.

7.3.2 Les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour conclure tout contrat et accomplir tout acte auprès des tiers qui serait nécessaire à la reprise et la continuation de la Branche d'Activité par la Société Bénéficiaire de telle sorte que la Société Apporteuse ne soit jamais inquiétée à ce sujet.

Sans préjudice du caractère général de la stipulation précédente, à compter de la date de signature du présent traité, la Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse feront leurs meilleurs efforts pour signer avec effet à la Date de Réalisation, (i) les actes et contrats les concernant relatifs au dispositif de prêts immobiliers accordés aux salariés de la Branche d'Activité, qui sont apportés au titre du présent traité, dont une liste figure en Annexe 21, et (ii) les actes et contrats figurant dans ladite Annexe 21 relatifs au dispositif de prêts immobiliers accordés aux salariés de la Branche d'Activité dont la créance ayant été titrisée n'est pas apportée à la Société Bénéficiaire au titre du présent traité, de telle sorte que la Société Bénéficiaire reprenne, dans les termes et conditions desdits actes et contrats, à compter de la Date de Réalisation, les obligations de recouvrement des créances de prêts titrisées, (iii) les actes et contrats nécessaires à la reprise et la continuation par la Société Bénéficiaire des droits et obligations de la Société Apporteuse, pour ce qui concerne la Branche d'Activité, auprès de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG), la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières (CAMIEG) et CILGERE.

ARTICLE 8- DECLARATIONS FISCALES

8.1 Impôts directs

Le présent apport, qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du code général des impôts, est placé sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

En conséquence, la Société Apporteuse prend l'engagement :

- de conserver pendant trois (3) ans les titres reçus en contrepartie de l'apport ;

- de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient du point de vue fiscal dans ses propres écritures.

De son côté, la Société Bénéficiaire prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée et qui se rapportent à la Branche d'Activité ;

- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse ;

- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du code général des impôts, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables ;

- d'inscrire à son bilan les éléments de l'actif circulant pour leur valeur fiscale dans les écritures de la Société Apporteuse.

8.2 Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire étant des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés, la présente opération est placée sous le régime fiscal défini à l'article 817 I du code général des impôts et donnera lieu en conséquence au paiement du droit fixe de 500 €.

8.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties reconnaissent, en tant que de besoin, que l'opération objet du présent acte est réputée inexistante pour l'application des dispositions visées aux articles 261-3-1° et 257-7° du code général des impôts.

En application de l'instruction 3 A-6-90 du 22 février 1990, la Société Bénéficiaire s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement transmis par le présent acte et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Apporteuse avait continué à utiliser ces biens.

8.4 Participation des employeurs à l'effort de construction

En ce qui concerne l'application des dispositions des articles 235 bis du code général des impôts et 163 de l'annexe II dudit code, la Société Bénéficiaire s'engage à assumer l'obligation d'investir incombant à la Société Apporteuse à raison des salaires versés par elle au cours des douze mois de l'année précédant celle de l'apport dans la mesure où elle n'aurait pas été satisfaite.

CHAPITRE IV

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport, objet du présent traité et l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire qui en résulte ne deviendront définitifs que sous les conditions suivantes :

1. L'approbation du présent apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Apporteuse ;

2. L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire du même apport dans les conditions prévues par la loi, avec décision d'augmenter le capital et modification corrélative des statuts ;

3. La non opposition du Ministre chargé des mines, à l'issue du délai prévu à l'article 43-4° du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;

4. L'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant le changement d'exploitant requis par la législation ICPE pour le site de Chémery.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives avant le 31 décembre 2008 à minuit, le présent traité sera considéré comme nul, sans indemnité de part ni d'autre, sauf prorogation de ce délai ou sauf à ce que la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire représentées par leurs représentants légaux ou par un autre personne dûment habilitée à cet effet aient renoncées à se prévaloir avant cette date de la ou des conditions précitées non réalisées. La réalisation de ces conditions suspensives pourra être établie par tous moyens appropriés.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 9 - FORMALITES

La Société Bénéficiaire remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la Société Apporteuse.

- Le présent projet d'apport partiel d'actifs sera publié, conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Apporteuse appelée à statuer sur ce projet.

 Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

- La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

- La Société Bénéficiaire remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

ARTICLE 10 - FRAIS, DROITS

Tous les frais, droits auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Bénéficiaire.

ARTICLE 11- INTEGRALITE DE L'ACCORD DES PARTIES

Le présent traité et ses Annexes représentent l'intégralité de l'accord des Parties sur l'apport de la Branche d'Activité.

ARTICLE 12 - CLAUSE COMPROMISSOIRE – DROIT APPLICABLE

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent traité, seront soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP). Le tribunal arbitral sera composé de trois (3) arbitres : chaque Partie en nommant un et le troisième étant désigné par les deux arbitres ainsi nommés, dans un délai de un (1) mois à compter de la ratification de la nomination du deuxième arbitre. La sentence ne sera pas susceptible d'appel.

Le droit applicable au présent traité est le droit français.

ARTICLE 13 -ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties élisent domicile au siège social indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 14 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que le présent traité exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 15 – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès qualités, représentants les sociétés concernées par le présent apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation de l'apport, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, notifications, tous dépôts, inscriptions, publications et, d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales qui pourraient être nécessaires.

Fait à Paris le 23 octobre 2008 en neuf (9) exemplaires originaux, dont deux (2) pour la formalité du double, quatre (4) pour les formalités de dépôt au Greffe du tribunal de commerce, (1) pour l'enregistrement, un (1) pour dépôt au rang des minutes d'un notaire et un (1) pour les formalités auprès de l'INPI.

Pour GDF SUEZ

M. Yves Colliou
Directeur Général Adjoint
dûment habilité

Pour GDF Investissements 37

Mme Sandrine Lagumina
Président – Directeur général
dûment habilitée

LISTE DES ANNEXES

1. Comptes au 31 décembre de la Société Apporteuse
2. Comptes au 31 décembre de la Société Bénéficiaire
3. Méthode d'évaluation et de rémunération de l'apport
4. Liste des stockages souterrains de gaz naturel objet de l'apport
5. Liste des droits de propriété industrielle ou intellectuelle, y compris les logiciels, progiciels et autres applications informatiques apportées
6. Liste des contrats d'accès des tiers aux stockages conclus entre la Société Apporteuse et les clients de la Branche d'Activité au 30 juin 2008
7. Liste des contrats se rapportant à la Branche d'Activité conclus entre la Société Apporteuse et ses filiales
8. Liste des salariés attachés à la Branche d'Activité apportée au 1er janvier 2008
9. Liste des biens et droits immobiliers relatifs à la Branche d'Activité apportée
10. Synthèse des éléments d'actif et de passifs apportés
11. Immobilisations incorporelles
12. Immobilisations corporelles
13. Immobilisations financières
14. Actif circulant
15. Disponibilités
16. Passifs attachés à la Branche d'Activité tels qu'ils figurent dans le bilan de la Société Apporteuse
17. Détail des engagements sociaux donnés et des actifs de couverture y associés
18. Accords de branche et d'entreprise applicables
19. Liste des logements occupés par des salariés de la Branche d'Activité, dont la Société Apporteuse est propriétaire ou locataire
20. Liste des autres contrats à conclure entre la Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse, ou ses filiales
21. Actes et contrats relatifs au dispositif de prêts immobiliers accordés aux salariés de la Branche d'Activité

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 1

Comptes au 31 décembre 2007 de la Société Apporteuse

COMPTES DE GAZ DE FRANCE SA AU 31 DECEMBRE 2007

	Pages
Bilan	2
Compte de résultat	4
Tableau des flux financiers	5

Annexe

A - Règles et méthodes comptables	6
B - Comparabilité des exercices	13
C - Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	16

Notes

1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	16
2 -Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	17
3 - Crédit-bail	18
4 - Immobilisations financières	19
5 - Stocks et en-cours	19
6 - Échéancier des créances	20
7 - Comptes de régularisation	20
8 - Dépréciations d'actifs	20
9 - Capitaux propres	21
10 - Titres participatifs	22
11 - Provisions	23
12 - Dettes financières	26
13 - Échéancier des dettes	27
14 - Répartition de la dette par devise	28
15 - Ventilation du chiffre d'affaires	28
16 - Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges	28
17 - Résultat financier	30
18 - Résultat exceptionnel	30
19 - Situation fiscale	31
20 - Trésorerie	32
21 - Engagements hors bilan	33
22 - Effectifs	41
23 - Droit individuel à la formation	41
24 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel	42
25 - Intéressement du personnel	49
26 - Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	49
27 - Filiales et participations	50
28 - Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	52
29 - Evénements postérieurs à la clôture	52

N.B. : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

BILAN ACTIF

En millions d'euros	Référence annexe	31 décembre 2007 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2006 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	C 1-2-8	151	88	63	117
Immobilisations corporelles hors concession	C 1-2	4 112	1 981	2 131	3 066
Immobilisations corporelles en concession	C 1-2	57	18	39	10 720
Immobilisations en cours	C 1-2	454	5	449	558
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles		35		35	3
Immobilisations financières	C 4-8	25 826	11	25 815	13 539
	I	30 635	2 103	28 532	28 003
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	C 5-8				
Gaz		1 446	53	1 393	1 600
Autres stocks et en-cours		32	12	20	24
Avances et acomptes versés sur commandes		22		22	9
Créances d'exploitation	C 6-8				
Créances clients et comptes rattachés		6 290	99	6 191	5 596
Autres créances		374		374	424
Autres créances		786	9	777	1 145
Valeurs mobilières de placement		1 898	2	1 896	1 164
Disponibilités		45		45	94
	II	10 893	175	10 718	10 056
COMPTES DE REGULARISATION	III C 7	8		8	10
ECARTS DE CONVERSION – ACTIF	IV	27		27	24
TOTAL GENERAL	(I à IV)	41 563	2 278	39 285	38 093

BILAN PASSIF

En millions d'euros	Référence annexe	31 décembre 2007	31 décembre 2006
FONDS PROPRES			
CAPITAUX PROPRES	C 9		
Capital social		984	984
Prime d'émission		1 789	1 789
Ecarts de réévaluation		43	44
Réserve légale		98	93
Autres réserves		33	33
Report à nouveau		8 344	7 646
Résultat net de l'exercice		11 611	1 785
Subventions d'investissement		1	2
Provisions réglementées	C 11	1 233	1 555
	I	**24 136**	**13 931**
AUTRES FONDS PROPRES			
Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants		17	6 098
Titres participatifs	C 10	480	480
	II	**497**	**6 578**
	I + II	**24 633**	**20 509**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**III** C 11	**3 716**	**6 251**
DETTES	C 12-13-14		
Dettes financières			
Emprunts		2 219	2 430
Autres		394	479
		2 613	**2 909**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 710	2 913
Dettes fiscales et sociales		1 287	1 370
Autres dettes		4 291	4 080
	IV	**10 904**	**11 322**
COMPTES DE REGULARISATION	**V**		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	**VI**	**32**	**11**
TOTAL GENERAL	**(I à VI)**	**39 285**	**38 093**

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	Référence annexe	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Ventes d'énergie		19 783	19 786
Autre production vendue		1 208	1 148
Chiffre d'affaires	C 15	**20 991**	**20 934**
Variation de la production stockée		-	- 1
Production immobilisée		248	264
Production		**21 239**	**21 197**
Achats d'énergie et variation des stocks de gaz		- 13 610	- 14 175
Autres achats		- 148	- 176
Autres charges externes		- 3 127	- 3 042
Valeur ajoutée		**4 354**	**3 804**
Impôts et taxes nets des subventions perçues		- 166	- 187
Charges de personnel		- 1 384	- 1 385
Excédent brut d'exploitation		**2 804**	**2 232**
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	C 16	- 744	- 766
Dotations nettes aux provisions	C 16	- 422	- 141
Autres charges et produits d'exploitation		97	82
Résultat d'exploitation		**1 735**	**1 407**
Résultat financier	C 17	**1 141**	**590**
Résultat courant		**2 876**	**1 997**
Résultat exceptionnel	C 18	**11 548**	**197**
Impôt sur les sociétés	C 19	**- 2 813**	**- 409**
RESULTAT NET		**11 611**	**1 785**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros		31 décembre 2007	31 décembre 2006
I - Excédent de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	1a	11 611	1 785
Amortissements et provisions	1b	1 091	492
Autres mouvements	1c	-85	- 171
Filialisation GrDF – Plus-value nette d'impôt (*)		-9 276	-
1. Capacité d'autofinancement de l'exercice (1a+1b+1c)	**1**	3 341	**2 106**
Variation des stocks	2a	-204	421
Variation des créances clients (nets des clients créditeurs)	2b	688	- 107
Variation des dettes fournisseurs	2c	-75	- 298
Variation des autres postes	2d	-495	460
2. Variation du besoin en fonds de roulement (2a+2b+2c+2d)	**2**	-86	**476**
Excédent de trésorerie d'exploitation	**(1 - 2) I**	3 427	**1 630**
II - Investissements nets et assimilés			
1. Investissements			
Immobilisations incorporelles		201	141
Immobilisations corporelles		850	947
Immobilisations financières		749	1 327
Filialisation GrDF – Immobilisations financières (*)		12 011	-
	1	13 811	**2 415**
2. Ressources			
Contributions des tiers		2	-
Produits nets des cessions d'éléments d'actif		42	147
Réduction des immobilisations financières		440	979
Filialisation GrDF – Activité cédée (*) [1]		11 710	-
	2	12 194	**1 126**
Investissements nets et assimilés	**(1 - 2) II**	1 617	**1 289**
III - Disponible après financement des investissements	**(I - II) III**	1 810	**341**
IV – Financement			
1. Dividende versé aux actionnaires	**1**	-1 082	**- 669**
2. Appel au marché financier			
Crédits à moyen et court terme		1 463	1 699
	2	1 463	**1 699**
3. Remboursements			
Crédits à moyen et court terme		1 674	1 467
	3	1 674	**1 467**
Financement	**(1 + 2 – 3) IV**	-1 293	**- 437**
V - Variation de la trésorerie	**C 21 (III + IV) V**	517	**- 96**

(*) L'impact de la filialisation de la Distribution est détaillé en note B.

[1] Plus-value de cession de 11 433 millions d'euros, majorée de 277 millions d'euros correspondant à l'actif net cédé, net de la trésorerie.

ANNEXE

A – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Gaz de France SA présentés ci-après sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux.

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers conduit Gaz de France à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les provisions pour démantèlement et remise en état des sites, les provisions pour risques, la valorisation des participations, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel.
Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont puisse disposer l'entreprise, sur la base des informations existantes à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Prime d'émission

Les frais externes directement attribuables aux augmentations de capital sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution de la prime d'émission. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Écarts de réévaluation

Cette rubrique résulte de la réévaluation légale de 1959, ainsi que de celle de 1976 pour les biens non amortissables hors concession.

Subventions d'investissement

Les subventions reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées dans ce poste et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

AUTRES FONDS PROPRES

Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants

En application des dispositions du Plan Comptable Général relatives aux opérations faites dans le cadre d'une concession de service public et des articles 521-1 et 523-1 du règlement 99-03 du CRC, la valeur des droits des concédants exigibles en nature au titre des biens en concession inscrits à l'actif est portée au passif du bilan. Elle comprend :

- la contrepartie des biens non financés par l'Entreprise,
- la contrepartie des biens renouvelés par utilisation de la provision pour renouvellement,
- le fonds de caducité,
- l'amortissement de dépréciation des biens non financés par l'Entreprise et des biens non renouvelables, qui vient en déduction.

Titres participatifs

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et 1986 dans le cadre de la loi n° 83.1 du 10 janvier 1983 et de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985. Ils figurent au passif pour leur coût d'émission. Leur rémunération relève des charges financières - cf. Note 10.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité ;
- ainsi que les quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Les frais d'émission d'emprunt et les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les autres frais de développement sont immobilisés s'ils satisfont des conditions précises, notamment la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs.

La durée d'utilité des logiciels retenue pour le calcul de l'amortissement est généralement comprise entre cinq et sept ans.

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Gaz de France exerçant son activité dans le cadre de concessions de service public accordées par des communes ou des syndicats de communes, ses immobilisations peuvent être des biens propres ou des biens en concession.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent pour leur valeur réévaluée à cette date.

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Installations techniques
 - ✓ Installations de distribution (conduites, branchements) : 45 ans
 - ✓ Autres installations de distribution : de 10 à 20 ans
 - ✓ Stockages souterrains - puits et gaz coussin : 50 ans
 - ✓ Stockages souterrains - autres installations : de 30 à 50 ans
 - ✓ Terminaux méthaniers - installations principales : 40 ans
 - ✓ Terminaux méthaniers - autres installations : de 20 à 40 ans
- Constructions : de 20 à 40 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 15 ans

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilité.

Composants

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Actifs de démantèlement des sites

Des actifs sont comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre des obligations de remise en état de sites en exploitation, inscrites en provisions pour risques et charges.
Dès la mise en service de l'actif sur lequel pèse l'obligation, Gaz de France constate l'intégralité des coûts futurs, actualisés en fonction de l'échéance de remise en état.
Cet actif est amorti linéairement sur la durée résiduelle courant jusqu'à la remise en état.

Biens en concession

Ces biens concernent les immobilisations :

- financées par l'Entreprise : il s'agit des biens de premier établissement ou remplaçants mis en concession par Gaz de France,
- et celles remises gratuitement par les tiers et les concédants.

En conformité avec les articles 393-1 et 442-22 du règlement 99-03 du CRC, tous les biens de Gaz de France exploités sous le régime de la concession sont inscrits sous une rubrique spéciale de l'actif.

- Biens de premier établissement financés par l'Entreprise

Les immobilisations en concession de premier établissement financées par l'Entreprise donnent lieu à un amortissement financier dit de caducité, étalé sur la durée des contrats. Le renouvellement anticipé d'une concession entraîne la constitution immédiate de l'amortissement de caducité qui aurait été constaté jusqu'au terme normal du contrat. Cette dotation fait l'objet d'un transfert dans un compte spécifique d'immobilisations en concession. Ces immobilisations sont amorties sur la durée restant à courir du contrat d'origine. Les dotations aux amortissements de caducité et les transferts de charges figurent dans le résultat d'exploitation, respectivement en " Dotations aux amortissements et aux dépréciations " et en " Autres charges et produits d'exploitation ".

- Biens remis gratuitement

La valeur des ouvrages en concession remis gratuitement est inscrite en immobilisations avec une contrepartie au compte « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants ». Un amortissement de dépréciation calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur du bien et la diminution corrélative du droit du concédant. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat.

- Biens en concession renouvelables

Les biens en concession renouvelables sont les biens dont le renouvellement est probable avant l'échéance du contrat de concession qui les régit.
Les immobilisations en concession renouvelables financées par l'Entreprise donnent lieu à un amortissement industriel.

En outre, elles font l'objet d'une provision pour renouvellement calculée pour chaque ouvrage sur la différence entre le coût de remplacement des biens, déterminé sur la base d'indices spécifiques de ces biens, et leur coût d'origine, c'est-à-dire l'assiette de l'amortissement industriel.
Cette provision, constituée de manière progressive depuis la mise en service des ouvrages en concession jusqu'à leur renouvellement effectif, est incluse dans les « Provisions » (article 441-15 du règlement 99-03 du CRC).

Les immobilisations en concession renouvelables remises gratuitement au début ou en cours du contrat font uniquement l'objet d'une provision pour renouvellement qui couvre donc le coût total de remplacement des biens.

Les dotations aux amortissements industriels et les dotations aux provisions pour renouvellement figurent en « Dotations aux amortissements et aux dépréciations » dans le résultat d'exploitation.
Lors du renouvellement d'un bien, le bien remplaçant est inscrit à l'actif et corrélativement, la provision pour renouvellement constituée est virée au crédit du poste « Droits en nature du concédant – Provision utilisée ».

- Biens en concession non renouvelables

Les biens en concession non renouvelables sont les biens dont le renouvellement n'est pas probable avant l'échéance du contrat de concession qui les régit.

Les immobilisations en concession non renouvelables donnent lieu à la constatation d'un amortissement de dépréciation calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage, permettant de constater la perte de valeur du bien et la diminution corrélative du poste « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants ». Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat.

Le poste « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants » est alimenté par l'amortissement de caducité et/ou par le prélèvement effectué sur la provision pour renouvellement antérieurement constituée.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux

cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

Lorsque la valeur d'utilité des titres, déterminée à partir de la situation nette comptable de la participation corrigée des informations connues depuis la clôture de l'exercice et des perspectives relatives aux flux de trésorerie attendus, est inférieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Gaz de France détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les titres, autres que les participations, que Gaz de France a l'intention de conserver durablement.

Contrat de liquidité et actions propres

Gaz de France a conclu en 2006 un contrat de liquidités avec un prestataire de service d'investissement, délégant à ce dernier un rôle d'intervention quotidienne sur le marché, à l'achat et à la vente d'actions Gaz de France, visant à assurer la liquidité et à animer le marché du titre.

Les sommes versées à ce prestataire sont inscrites en Autres Titres Immobilisés.

Ces actions sont évaluées en fonction du cours moyen du mois de clôture.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur de marché des titres au 31 décembre est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.
Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours de clôture.

GAZ EN RESERVOIRS SOUTERRAINS

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Gaz coussin

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation linéaire sur 50 ans, comme les installations de surface des réservoirs souterrains.

Gaz utile

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix de vente diminué des frais directs et indirects à engager pour la distribution, est inférieure au coût moyen pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les comptes clients regroupent toutes les créances liées à la vente des biens et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Gaz livré non relevé

Les créances comprennent également les factures à établir au titre de l'énergie livrée non facturée, qu'elle soit relevée ou non.

Cela concerne les clients non facturés mensuellement (clientèle domestique principalement) ainsi que ceux dont la période de facturation ne correspond pas à la période de consommation du mois.

La quote-part des charges de relève liées à ces recettes potentielles mais qui seront exposées au cours de la période suivante ainsi que le risque potentiel de non-recouvrement sont pris en compte.

Le gaz livré non relevé et non facturé dit « Gaz en Compteurs » est déterminé sur la base d'une méthode intégrant les chroniques de consommations des clients et valorisé au prix moyen de l'énergie. Le prix moyen utilisé tient compte de la catégorie de clientèle et de l'ancienneté du gaz en compteurs.

Ces estimations sont sensibles aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part de chiffre d'affaires non facturé à la date de clôture.

Dépréciation des créances clients

Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour les clients les plus importants.

Les créances des autres clients font l'objet d'une dépréciation estimée selon une approche statistique prenant en compte l'ancienneté des créances et un taux de non recouvrement historique.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan « en écart de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision, après prise en compte des éventuels instruments de couverture attachés à ces dettes et créances.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.
Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions pour remise en état des sites

Les provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de la remise en état des sites, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts à terme en fonction des informations actuelles relatives aux coûts et à l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise, des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption.

- Sites en exploitation

Les provisions sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel.
Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'à la remise en état.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

L'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) est pris en compte de manière prospective.

Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat d'exploitation ; la charge de désactualisation figure en résultat financier.

- Terrains d'anciennes usines à gaz

La provision est constituée en totalité puisque l'obligation de remise en état peut s'exercer à tout moment et il n'a pas été constaté d'actualisation de cette provision constituée.

PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Pensions

Le régime spécifique des Industries Electriques et Gazières dont relève Gaz de France a fait l'objet d'un changement de réglementation en 2004. Ses conséquences comptables sont exposées en note 24.

Indemnités de départ à la retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de Gaz de France est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

Méthode de comptabilisation

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet, Gaz de France inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière) ainsi que la provision pour retraite constatée antérieurement au changement de réglementation comptable (montant inchangé depuis cette date).

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (voir note 24).

INSTRUMENTS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION

Les instruments financiers et d'exploitation utilisés par Gaz de France pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et « matières premières » sont inscrits en comptes d'engagements hors-bilan, pour les capitaux et les intérêts futurs à échanger évalués aux cours du 31 décembre.

Concernant les contrats d'achat ou de vente à terme de devises, qualifiés d'instruments de couverture, la variation de la valeur de marché est constatée au compte de résultat, de façon symétrique au résultat sur l'élément couvert.
Les instruments dérivés de matières premières sont évalués en valeur de marché et traités de façon symétrique aux éléments couverts.

En cas de disparition de l'élément couvert, la couverture est dénouée et les pertes ou gains sont reconnus en résultat. Le résultat des swaps est constaté à la date d'échéance de l'opération.
Les résultats de ces opérations sont constatés de façon différente selon qu'il s'agit d'un marché organisé (constatation avant le dénouement du contrat d'un résultat égal à la variation de valeur) ou d'un marché de gré à gré (constatation au dénouement du contrat ; constitution d'une provision pour moins-value potentielle).

IMPOT SUR LES BENEFICES

Gaz de France SA est depuis le 1er janvier 1988 sous le régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 décembre 1987. Elle est société tête de Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du Groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Les effets du régime d'intégration fiscale sont comptabilisés sur la charge d'impôt de Gaz de France SA, en tant que société mère.

Parallèlement aux modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés, Gaz de France SA constitue une provision relative aux économies d'impôt générées par les déficits remontant des filiales. Ces économies bénéficient dans un premier temps à Gaz de France en tant que société mère et sont restituées aux filiales lors de leur retour aux bénéfices, d'où la constitution d'une provision.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cession d'immobilisations.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit individuel à la formation

Les droits acquis au 31 décembre 2007 sont présentés en note 23.

En application de l'avis 2004 F du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, Gaz de France n'a provisionné aucune obligation dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dans la mesure où les droits des salariés sont intégrés dans le plan de formation de l'Entreprise.

B – COMPARABILITÉ DES EXERCICES

I - Filialisation des réseaux de distribution de gaz naturel – Création de la filiale GrDF

La loi N° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie impose la filialisation des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité.

Par contrat signé le 20 juillet 2007 avec date d'effet au 31 décembre 2007, Gaz de France a filialisé son activité de distribution du gaz naturel au sein d'une nouvelle société GrDF. GrDF est une société anonyme, détenue à 100% par Gaz de France.
Les actifs et passifs transmis par Gaz de France concernent l'ensemble des biens, des droits et obligations relatifs au réseau de distribution.

L'opération de filialisation est réalisée par voie de cession avec un financement réalisé, d'une part, par une augmentation de capital entièrement souscrite par Gaz de France et, d'autre part, par un emprunt à long terme accordé par Gaz de France. Les impacts de cette opération dans les comptes de Gaz de France SA sont :
- le transfert des actifs et des passifs correspondant à GrDF, soit 277 millions d'euros net de la trésorerie cédée pour un montant de 302 millions d'euros,
- la constatation d'une plus-value de 11 433 millions avant impôts,
- l'inscription à l'actif de titres de participations pour 8 400 millions d'euros et d'un prêt de 3 611 millions d'euros, soit un total de 12 011 millions d'euros et au passif d'une provision pour intégration fiscale de 2 158 millions d'euros.

Par ailleurs, GrDF a repris la quote-part des engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés relatifs au personnel transféré de Gaz de France SA ainsi que les actifs de couverture correspondants.

Au 31 décembre 2007, GrDF faisant partie du groupe d'intégration fiscale, la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz est neutre fiscalement. Pour autant, la filiale bénéficiera à compter de 2008 dans ses comptes sociaux de l'économie d'impôts induite par la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz naturel, ce sur-amortissement étant neutralisé au niveau de l'intégration fiscale. Conformément aux conventions d'intégration fiscale signées avec ses filiales, Gaz de France a donc constitué une provision pour intégration fiscale envers GrDF pour un montant de 2 158 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette provision a été déterminée sur la base d'une estimation provisoire de la quote-part amortissable, correspondant à la meilleure évaluation dont dispose Gaz de France à la date d'arrêté.

A compter de 2008, GrDF assure l'exploitation industrielle et commerciale, la maintenance et le développement du réseau de distribution situé sur le territoire français.

Parallèlement, à la filialisation des réseaux de distribution de gaz naturel, EDF a filialisé son activité de distribution de l'électricité dans une filiale avec effet au 1er janvier 2007. Les services communs existants avant la filialisation entre Gaz de France et EDF sont maintenus entre les filiales des deux Groupes.

L'impact de la filialisation en date du 31 décembre 2007 sur le compte de résultat de Gaz de France est de 11 433 millions d'euros sur le résultat exceptionnel, de 2 158 millions d'euros sur l'impôt sur les sociétés et de 9 276 millions d'euros sur le résultat net.

Les impacts de la filialisation des activités de distribution du gaz à GrDF sur le bilan de Gaz de France au 31 décembre 2007 sont repris dans le tableau ci-après.

ACTIF *En millions d'euros*		Au 31 décembre 2007							Au 31 décembre 2006
		Avant filialisation			Impact de la filialisation			Après filialisation	
		Brut	Amortis-sements et dépréciations	Net	Brut	Amortis-sements et dépréciations	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles		357	135	222	- 206	-47	- 159	63	117
Immobilisations corporelles hors concession		5 734	2 629	3 105	- 1 622	- 648	- 974	2 131	3 066
Immobilisations corporelles en concession		16 158	5 172	10 986	- 16 101	- 5 154	- 10 947	39	10 720
Immobilisations en cours		740	5	735	- 286	-	- 286	449	558
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles		35	-	35	-	-	-	35	3
Immobilisations financières		13 850	11	13 839	11 976	-	11 976	25 815	13 539
	I	**36 874**	**7 952**	**28 922**	**- 6 239**	**- 5 849**	**- 390**	**28 532**	**28 003**
ACTIF CIRCULANT									
Stocks et en-cours		1 485	65	1 420	- 7	-	- 7	1 413	1 624
Avances et acomptes versés sur commandes		24	-	24	- 2	-	- 2	22	9
Créances d'exploitation		6 741	99	6 642	- 77	-	- 77	6 565	6 020
Autres créances		769	12	757	17	- 3	20	777	1 145
Valeurs mobilières de placement		1 898	2	1 896	-	-	-	1 896	1 164
Disponibilités		47	-	47	- 2	-	- 2	45	94
	II	**10 964**	**178**	**10 786**	**- 71**	**- 3**	**- 68**	**10 718**	**10 056**
Comptes de régularisation et écarts de conversion actif	**III**	**35**		**35**				**35**	**34**
TOTAL GENERAL	**I à III**	**47 873**	**8 130**	**39 743**	**- 6 310**	**- 5 852**	**- 458**	**39 285**	**38 093**

L'actif net cédé à GrDF se décompose comme suit, en millions d'euros :

Valeur nette des actifs immobilisés	12 401	(notes 1, 2 et 4)
Provisions réglementées et subventions d'investissement	- 294	(note 9-2)
Droits du concédant	- 6 450	
Provisions pour risques et charges	- 4 945	(note 11 B)
Passif circulant net de l'actif circulant (hors trésorerie)	- 435	
Trésorerie	302	

soit un actif net cédé net de trésorerie de 277 millions d'euros.

PASSIF *En millions d'euros*		Au 31 décembre 2007 Avant filialisation	Impact de la filialisation	Après filialisation	Au 31 décembre 2006
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		984	-	984	984
Prime d'émission		1 789	-	1 789	1 789
Ecarts de réévaluation		43	-	43	44
Réserve légale		98	-	98	93
Autres réserves		33	-	33	33
Report à nouveau		8 344	-	8 344	7 646
Résultat net de l'exercice		2 335	9 276	11 611	1 785
Subventions d'investissement		2	- 1	1	2
Provisions réglementées		1 526	- 293	1 233	1 555
	I	**15 154**	**8 982**	**24 136**	**13 931**
AUTRES FONDS PROPRES					
Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants		6 467	- 6 450	17	6 098
Titres participatifs		480	-	480	480
	II	**6 947**	**- 6 450**	**497**	**6 578**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**III**	**6 504**	**- 2 788**	**3 716**	**6 251**
DETTES					
Dettes financières		2 621	- 8	2 613	2 909
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		15	- 12	3	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 988	- 278	2 710	2 913
Dettes fiscales et sociales		1 467	- 180	1 287	1 370
Autres dettes		4 015	276	4 291	4 080
	IV	**11 106**	**- 202**	**10 904**	**11 322**
Comptes de régularisation et écarts de conversion – passif	**V**	**32**	**-**	**32**	**11**
TOTAL GENERAL	**(I à V)**	**39 743**	**- 458**	**39 285**	**38 093**

II – Redevances d'accès aux réseaux de transport électriques

A compter de 2007, les redevances d'accès aux réseaux de transport électriques sont comptabilisées en autres charges externes et non plus en achats (impact de 37 millions d'euros), en corollaire la refacturation aux tiers de ces redevances s'enregistre en autre production vendue et non plus en ventes d'énergie (impact de 32 millions d'euros).

C – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Augmentations	Diminutions	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Incorporelles	**217**	**140**	**-**	**- 206**	**151**
Corporelles - Hors concession					
Terrains	56	1	1	- 1	55
Actifs de démantèlement	805	17	-	- 770	52
Constructions	515	39	11	- 4	539
Installations techniques	3 919	151	16	- 695	3 359
Autres	246	25	12	- 152	107
	5 541	**233**	**40**	**- 1 622**	**4 112**
Corporelles - En concession					
Terrains	1	-	-	- 1	-
Constructions	5	-	-	- 5	-
Installations techniques (1)	15 522	667	37	- 16 095	57
	15 528	**667**	**37**	**- 16 101**	**57**
En-cours	**558**	**1 022**	**841**	**- 285**	**454**
Avances et acomptes	**3**	**32**	**-**	**-**	**35**
	21 847	**2 094**	**918**	**- 18 214**	**4 809**

(1) Le montant des dotations aux amortissements de caducité constatées en cas de renouvellement anticipé d'un contrat de concession (correspondant à l'assiette résiduelle de caducité) est inscrit, en

contrepartie d'un compte de transfert de charges, dans un compte spécifique d'installations techniques en concession (cf. note 16). Cette assiette résiduelle de caducité fait l'objet d'un amortissement calculé sur la durée restant à courir du contrat (cf. note 2).

Les frais de recherche et développement constatés en charges en 2007 s'élèvent à 86 millions d'euros contre 84 millions d'euros pour 2006.

NOTE 2 – AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements et dépréciations ont évolué de la façon suivante :

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations par contrepartie au compte de résultat	Reprises par contrepartie au compte de résultat	Mouvements par contrepartie au bilan	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Incorporelles	**99**	**35**	**-**	**-**	**- 47**	**88**
Corporelles – Hors concession						
Terrains	3	1	-	-	-	4
Actifs de démantèlement	96	12	-	-	- 86	22
Constructions	310	21	6	-	- 3	322
Installations techniques	1 894	132	14	-	- 447	1 565
Autres	172	19	12	-	- 111	68
	2 475	**185**	**32**	**-**	**- 647**	**1 981**
Corporelles - En concession						
Terrains	-	-	-	-	-	0
Constructions	5	-	-	-	- 5	0
Installations techniques	4 803	84	25	305	- 5 149	18
	4 808	**84**	**25**	**305**	**- 5 154**	**18**
En-cours	**-**	**5**	**-**	**-**	**-**	**5**
	7 382	**309**	**57**	**305**	**- 5 848**	**2 092**

Les dotations aux amortissements correspondantes s'analysent ainsi :

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Dotation aux amortissements linéaires	233	220
Dotation aux amortissements dégressifs	15	15
Dotation aux amortissements de dépréciation	305	288
Dotation aux amortissements sur assiette résiduelle de caducité	56	54
	609	577

Les mouvements de la période relatifs aux dépréciations sont détaillés en note 8.

NOTE 3 – CRÉDIT-BAIL

Les immeubles et les autres immobilisations corporelles utilisés par Gaz de France dans le cadre du crédit-bail seraient comptabilisés pour les valeurs suivantes, s'ils étaient détenus en pleine propriété :

En millions d'euros	Valeurs Brutes	Dotations de l'exercice	Valeurs Nettes	Amortissements
Immeubles	164	14	84	80
Autres immobilisations corporelles	1	-	1	-
	165	**14**	**85**	**80**

Les engagements contractuels sont :

En millions d'euros	Redevances					Valeur levée d'option
	Réglées en 2007	Restant à payer	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Immeubles	15	69	13	35	21	-
Autres immobilisations corporelles	1	1	1	-	-	-
	16	70	14	35	21	-

Presque tous les contrats de crédit-bail immobilier prévoient une levée d'option pour un euro symbolique.

Les engagements transférés à GrDF relatifs uniquement aux redevances de crédit bail automobile restant à payer s'élèvent à 1 million d'euros.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Augmen-tations	Diminutions	Autres	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Titres de participation consolidés	8 765	-	-	-	+ 8 400	17 165
- dont GrDF [1]	-	-	-	-	*+ 8 400*	8 400
Titres de participation non consolidés	14	-	-	-	-	14
Autres titres immobilisés [2]	262	-	1	-	-	261
Créances rattachées à des participations	4 140	739	395	- 6	+ 3 611	8 089
- dont GRTgaz	*2 215*	-	*59*	-	-	2 156
- dont GrDF	-	-	-	-	*+ 3 611*	3 611
Prêts	134	3	37	-	- 35	65
Autres immobilisations financières [2]	235	6	9	-	-	232
	13 550	**748**	**442**	**- 6**	**11 976**	**25 826**

[1] Le 31 décembre 2007, la filiale GrDF a réalisé une augmentation de capital réservée à Gaz de France, pour un montant total de 8 400 millions d'euros.

[2] Au 31 décembre 2007, les autres titres immobilisés intègrent notamment des titres Suez acquis au cours de l'exercice 2006 pour un montant de 256 millions d'euros.

Les participations et créances rattachées sont détaillées en note 27.

NOTE 5 – STOCKS ET EN-COURS

En millions d'euros	Valeurs brutes au 31.12.2006	Augmentations	Diminutions	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Valeurs brutes au 31.12.2007
Gaz	1 653	1 890	2 097	-	1 446
Autres stocks et en –cours	34	6	1	- 7	32
	1 687	**1 896**	**2 098**	**- 7**	**1 478**

NOTE 6 – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

En millions d'euros	Montants bruts au 31.12.2007	Degré de liquidité A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	8 089	1 352	6 737
Prêts	65	18	47
Autres immobilisations financières	232	-	232
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	6 290	6 238	52
Autres créances d'exploitation	374	374	-
Autres créances	786	780	6
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	22	22	
	15 858	**8 784**	**7 074**

NOTE 7 – COMPTES DE RÉGULARISATION

Les primes de remboursement des obligations figurent en compte de régularisation, pour un montant de 8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et de 10 millions d'euros au 31 décembre 2006.

NOTE 8 – DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations	Reprises	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Immobilisations incorporelles	1	1	1	-	1
Immobilisations corporelles	-	2	-	-	2
Immobilisations en cours	-	5	-	-	5
Immobilisations financières	11	-	-	-	11
Stocks et en-cours	63	2	-	-	65
Créances	108	47	43	- 4	108
Valeurs mobilières de placement	-	2	-	-	2
Dépréciations	**183**	**59**	**44**	**- 4**	**194**

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES

NOTE 9-1 – CAPITAL SOCIAL – ACTIONS EN CIRCULATION

Le décret du 19 novembre 2004, qui a modifié le statut juridique de Gaz de France en Société Anonyme, a fixé le capital social à 903 millions d'euros divisé en 451,5 millions d'actions de 2 euros.

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a approuvé la division du nominal des actions de la société par deux, portant à cette date la composition du capital social à 903 000 000 d'actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

L'augmentation de capital intervenue le 7 juillet 2005, par voie d'introduction en bourse de 80 871 988 actions de valeur nominale d'un euro toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, a porté le nombre de titres de 903 000 000 à 983 871 988.
Au 31 décembre 2007, le capital social de Gaz de France SA est composé de 983 871 988 d'actions émises et entièrement libérées de 1 euro chacune. Chaque action confère un droit de vote simple.

A cette même date, Gaz de France ne détient aucune action propre, hormis les actions acquises dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites (cf note 9.3).

NOTE 9-2 – EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Variation des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2004	**+ 9 207**
Dividendes distribués	- 418
Augmentation de capital	+ 81
Prime d'émission	+ 1 789
Provisions réglementées	+ 1 051
Divers	- 7
Résultat	+ 1 234
Capitaux propres au 31.12.2005	**+ 12 937**
Dividendes distribués	- 669
Provisions réglementées	- 119
Divers	- 3
Résultat	+ 1 785
Capitaux propres au 31.12.2006	**+ 13 931**
Dividendes distribués	- 1 082
Provisions réglementées [1]	- 322
Divers [2]	- 2
Résultat	+ 11 611
Capitaux propres au 31.12.2007	**+ 24 136**

[1] La provision pour amortissements dérogatoires concernant les actifs cédés à la filiale GrDF a été transférée à cette dernière, pour un montant de 293 millions d'euros au 31 décembre 2007.
[2] dont 1 million d'euros de subventions d'investissement cédées à GrDF.

NOTE 9-3 – ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL

L'Assemblée générale mixte de Gaz de France du 23 mai 2007 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement à l'ensemble des collaborateurs du groupe un nombre maximal d'actions égal à 0,2% du capital social de Gaz de France.

Le Conseil d'administration de Gaz de France, réuni en date du 20 juin 2007 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions.

Ce plan « Actions +2007 » prévoit l'attribution immédiate de droits à actions, qui donneront lieu à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, et pour une partie des titres sous réserve de la satisfaction de conditions de performance, à l'attribution gratuite d'actions en juin 2009. Ces actions devront être conservées par les salariés 2 ans au minimum, jusqu'au 30 juin 2011.
Dans le cadre de cette opération, Gaz de France a acquis 1 530 000 actions pour un montant total de 51 millions d'euros, et dont la valeur de marché au 31 décembre 2007 s'élève à 61 millions d'euros.

Aucun autre instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2007.

NOTE 10 – TITRES PARTICIPATIFS

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Titres Participatifs	**480**	**480**

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et en 1986 dans le cadre de la loi n 83.1 du 1er janvier 1983 et de la loi n 85.695 du 11 juillet 1985.

Depuis août 1992, ces titres participatifs sont remboursables à tout moment, en tout ou partie, au gré de Gaz de France à un prix égal à 130% de leur nominal.

La rémunération des titres participatifs comporte, dans la limite d'un taux de rendement compris dans la fourchette [85 % , 130 %] du taux moyen des obligations, une partie fixe égale à 63 % du TMO et une partie variable assise sur la progression de la valeur ajoutée de l'exercice précédent de Gaz de France ou du Groupe (part Groupe) si cette dernière est plus favorable.
Une opération de couverture du risque de taux afférent aux titres participatifs a été mise en place en 2006 (cf note 21 A).

Au 31 décembre 2007, le montant des titres participatifs non encore remboursés s'élève à 480 millions d'euros, sans changement par rapport au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, la charge financière s'élève à 28 millions d'euros.

NOTE 11 – PROVISIONS

NOTE 11 A – PROVISIONS REGLEMENTEES

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations Compte de résultat	Reprises Compte de résultat	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Amortissements dérogatoires	1 300	138	53	- 293	1 092
Provision pour hausse de prix	255	26	140	-	141
Provisions réglementées	**1 555**	**164**	**193**	**- 293**	**1 233**

La provision pour hausse des prix enregistrée en 2001 est reprise conformément à la législation fiscale qui stipule que la réintégration fiscale de la provision doit intervenir à l'expiration de la sixième année suivant la clôture de l'exercice au cours duquel elle a été constituée.

NOTE 11 B – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Au 31.12.2006	Dotations par le compte de résultat	Dotations par le bilan	Reprises sans objet	Utilisations contrepartie		Désac-tualisation	Impact filialisation Distribution (voir note B) et autres	Au 31.12.2007
					Bilan	Compte de Résultat			
Provision pour renouvellement des biens en concession (note 11 B1)	3 477	504	-	70	199	-	-	- 3 696	16
Provision pour reconstitution des sites (note 11 B2)	1 196	3	16	-	-	11	58	- 1 098	164
Provisions relatives au personnel (note 11 B3)	402	9	-	-	-	21	-	- 141	249
Provision pour impôts à étaler (note 11 B4)	828	-	-	-	-	83	-	-	745
Provision pour intégration fiscale[1] (note 11 B5)	110	2 216	-	-	-	6	-	-	2 320
Autres provisions pour risques et charges (note 11 B6)	238	58	-	39	-	26	-	- 9	222
Provisions pour risques et charges	**6 251**	**2 790**	**16**	**109**	**199**	**147**	**58**	**- 4 944**	**3 716**

[1] La dotation constatée au 31 décembre 2007 intègre la provision pour intégration fiscale relative à l'imposition de la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz, soit 2 158 millions d'euros.

NOTE 11 B1 – PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES BIENS EN CONCESSION

Le 31 décembre 2007, compte tenu de la filialisation des activités de distribution de gaz naturel, 3 696 millions d'euros de provisions constituées au titre du renouvellement des biens en concession de distribution du gaz naturel ont été transférées à GrDF. Seules restent inscrites au passif de Gaz de France SA, les provisions pour renouvellement des biens en concession de distribution de butane et propane.

Les reprises pour utilisation dans l'exercice (199 millions d'euros) contribuent à augmenter le poste « Contrevaleur des biens mis dans la concession - Droits en nature des concédants ».

NOTE 11 B2 – PROVISION POUR RECONSTITUTION DES SITES

Les sites concernés de Gaz de France sont :

- les terrains ayant supporté des usines de production de gaz manufacturé ; la provision s'élève à 37 millions d'euros à fin 2007, contre 44 millions d'euros en 2006. La provision a été utilisée à hauteur de 11 millions d'euros pour des travaux de réhabilitation.

- les sites de stockages et les terminaux méthaniers en exploitation ; la provision comptabilisée à fin 2007 s'élève à 127 millions d'euros.
 Depuis le 1er janvier 2005, pour les sites de stockages et terminaux méthaniers en exploitation, la valeur actuelle des coûts prévisionnels de démantèlement est provisionnée en totalité au passif, en contrepartie d'un actif de démantèlement, inscrit pour sa valeur nette déterminée en fonction de la date de mise en service des ouvrages techniques sous-jacents soit 30 millions d'euros.
 Les amortissements correspondants sont imputés au résultat d'exploitation et les charges de désactualisation au résultat financier.

Au 31 décembre 2007, compte tenu de la filialisation des activités de distribution de gaz, 1 098 millions d'euros de provisions constituées au titre des obligations de démantèlement des canalisations de distribution ont été transférées à GrDF.

Au 31 décembre 2007, la réestimation du coût de démantèlement des terminaux méthaniers induit un accroissement de 2 millions d'euros de la provision constituée, en contrepartie de la reconnaissance d'un actif de démantèlement complémentaire.

NOTE 11 B3 – PROVISIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Les engagements de retraites sont couverts par des fonds assurantiels et une provision de 137 millions d'euros.

Les pensions d'invalidité et rentes pour accidents du travail et maladies professionnelles en cours de service à la clôture, les congés exceptionnels de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnés, à hauteur, après impact de la filialisation de la Distribution, respectivement de 73 millions d'euros, 18 millions d'euros et 8 millions d'euros. Les provisions transférées à GrDF, au titre des salariés mutés dans la filiale s'élèvent respectivement à 89 millions d'euros, 23 millions d'euros et 14 millions d'euros.
Le détail de la variation des provisions figure en note 24 D.

Au 31 décembre 2007, Gaz de France constate d'autres provisions pour risques et charges relatives au personnel à hauteur de 13 millions d'euros, après transfert de 15 millions d'euros à GrDF.

Les indemnités de fin de carrière sont intégralement couvertes par des fonds assurantiels.

NOTE 11 B4 – PROVISION POUR IMPOTS A ETALER

La provision pour impôts à étaler concerne l'opération de rachat du réseau de transport effectuée en 2002. Elle donne lieu à une reprise étalée sur 14 ans. Le montant repris à ce titre en 2007 s'élève à 83 millions d'euros.

NOTE 11 B5 – PROVISION POUR INTEGRATION FISCALE

Gaz de France a opté pour le régime de l'intégration fiscale. A ce titre, Gaz de France constitue une provision pour couvrir son obligation de restituer aux filiales les déficits fiscaux utilisés.
Le montant des reprises concerne pour 6 millions d'euros les déficits fiscaux restitués aux filiales.

Au 31 décembre 2007, GrDF faisant partie du groupe d'intégration fiscale, la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz est neutre fiscalement. Pour autant, la filiale bénéficiera à compter de 2008 dans ses comptes sociaux d'une économie d'impôts induite par la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz naturel. Ce sur-amortissement est neutralisé au niveau de l'intégration fiscale. Conformément aux conventions d'intégration fiscale signées avec ses filiales. Gaz de France a donc constitué une provision pour intégration fiscale envers GrDF pour un montant de 2 158 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 11 B6 – AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste recouvre principalement les provisions pour risques sur filiales et autres tiers et les provisions pour litiges. Les dotations et reprises sur ces provisions impactent principalement le résultat financier.

NOTE 12 – DETTES FINANCIÈRES

En millions d'euros	Situation au 31.12.2007	Situation au 31.12.2006
Dettes d'Emprunts		
Emprunts obligataires	2 018	2 019
Autres emprunts	201	411
	2 219	**2 430**
Autres Dettes Financières		
Dépôts reçus de la clientèle	39	37
Part courue des charges d'intérêts	91	91
Soldes créditeurs de banques	253	332
Divers	11	19
	394	**479**
	2 613	**2 909**

La diminution de la dette d'emprunts est principalement due à la baisse des émissions de billets de trésorerie de 210 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 13 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

En millions d'euros	Montants au 31.12.2007	Degré d'exigibilité			
		A un an au plus	De un à cinq ans	De six à dix ans	A plus de dix ans
Dettes financières					
Emprunts obligataires	2 018	-	18	1 250	750
Autres emprunts	201	200	1	-	-
Autres dettes financières	394	357	37	-	-
	2 613	**557**	**56**	**1 250**	**750**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 710	**2 710**			
Dettes fiscales et sociales	1 287	**1 287**			
Autres dettes					
- avances clients et comptes rattachés	1 453	1 453			
- comptes courants des filiales	2 672	2 672			
- autres	166	166			
	4 291	**4 291**			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3	**3**			
	10 904	**8 848**	**56**	**1 250**	**750**

NOTE 13 A – DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	Montants au 31.12.2007	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Cotation
Emissions publiques.					
- en millions d'euros	1 250	02/2003	02/2013	4,75 %	Paris/Luxembourg
- en millions d'euros	750	02/2003	02/2018	5,125 %	Paris/Luxembourg
Placements privés					
- en millions de yens	3 000	03/2004	03/2009	0,658%	Aucune

Les placements privés en yens font l'objet d'un cross currency swap EUR/JPY contre Euribor 3 mois. Ces différentes opérations ont été réalisées dans le cadre du programme EMTN mis en place en octobre 2002.

NOTE 13 B – AUTRES EMPRUNTS

Au 31 décembre 2007, les autres emprunts sont intégralement libellés en euros et à taux fixe. Ils ont, par ailleurs, tous une échéance à un an au plus.

NOTE 13 C – AUTRES DETTES FINANCIERES

Les autres dettes financières (dépôts reçus de la clientèle, soldes créditeurs de banque, concours bancaires…) sont principalement libellées en euros.

NOTE 14 – RÉPARTITION DE LA DETTE PAR DEVISE

Le montant des dettes des emprunts obligataires et autres emprunts s'élève à 2 219 millions d'euros au 31 décembre 2007 (2 430 millions d'euros au 31 décembre 2006), dont 2 201 millions au titre de la zone euros.

NOTE 15 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Ventes d'énergie		
- en France	14 523	15 501
- à l'étranger	5 260	4 285
Travaux, études et prestations de services	785	673
Produits des activités annexes et autres ventes	423	475
Chiffre d'affaires	**20 991**	**20 934**

NOTE 16 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (nettes des reprises), TRANSFERTS DE CHARGES

NOTE 16 A – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Amortissement actif de démantèlement	13	12
Amortissement linéaire	220	208
Amortissement dégressif	15	15
Amortissement de caducité [1]	502	478
Reprise sur amortissements	19	- 16
Dotations nettes aux amortissements	**731**	**697**

[1] dont 56 millions d'euros constatés en 2007 au titre de la dotation aux amortissements sur l'assiette résiduelle de caducité contre 54 millions d'euros en 2006.

Les dotations d'amortissements de caducité constatés en cas de renouvellement anticipé d'un contrat de concession s'élèvent à 121 millions d'euros en 2007, contre 93 millions d'euros en 2006.

NOTE 16 B – DOTATIONS NETTES AUX DEPRECIATIONS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dotations nettes aux dépréciations	13	69
Dotations nettes aux dépréciations	**13**	**69**

NOTE 16 C – DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Provision pour renouvellement des biens en concession	434	319
Provision pour reconstitution des sites	-8	- 186
Provisions relatives au personnel	-12	8
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	8	0
Dotations aux provisions	**422**	**141**

Suite au décret du conseil d'Etat « Alusuisse » du 8 juillet 2005 établissant une prescription trentenaire et au non renouvellement du protocole avec l'Etat arrivé à échéance en avril 2006, la provision pour remise en état des sites des anciennes usines à gaz avait fait l'objet en 2006 d'une reprise pour un montant de 174 millions d'euros devenus sans objet.

NOTE 16 D – TRANSFERTS DE CHARGES

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Transferts de charges	**-156**	**- 135**

Les transferts de charges sont inclus dans les autres produits d'exploitation. Ils sont principalement relatifs au montant des amortissements de caducité portés à l'actif (121 millions d'euros, cf. notes 1 et 2).

NOTE 17 – RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	31.12.2007 Charges	31.12.2007 Produits	31.12.2007 Net	31.12.2006 Net
Autres intérêts, charges et produits assimilés	- 190	161	- 29	- 44
Intérêts sur comptes-courants et créances rattachées à des participations	- 112	257	+ 145	+ 98
Résultat de change	- 64	77	+ 13	- 19
Dividendes reçus	-	1 045	+ 1 045	+ 574
Boni et mali de fusion et de liquidation	-	-	-	- 7
Désactualisation des provisions pour remise en état des sites	- 57	-	- 57	- 54
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	- 25	49	+ 24	+ 42
Total	**- 448**	**1 589**	**+ 1 141**	**+ 590**

NOTE 18 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 940	5 955
Cessions d'immobilisations financières	- 77	79
Provision pour hausse des prix	- 26	140
Amortissements dérogatoires	- 139	53
Autres	- 22	11 525
	- 6 204	**17 752**
Résultat Exceptionnel		**+ 11 548**
dont impact de la filialisation de la Distribution		***+ 11 433***

NOTE 19 – SITUATION FISCALE

1. Impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2007 est de 34,43 %. Ce taux inclut la contribution de 3,3 % instituée en 2000.

En millions d'euros	2007	2006
Impôt sur les sociétés de l'exercice de Gaz de France (hors Groupe Fiscal) [1]	4 683	561
Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement [1]	- 3 999	- 14
Dotations nettes aux provisions pour impôt sur les sociétés [2] [3]	2 127	- 153
Autres	2	15
Charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice	**2 813**	**409**

[1] dont 707 millions d'euros d'impôt sur les sociétés relatifs au résultat courant, 40 millions d'euros d'impôt sur le résultat exceptionnel, et 3 936 millions d'euros sur la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz. Cette plus-value fait l'objet d'une neutralisation au titre de l'intégration fiscale sur la ligne « Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement ».

[2] dont 83 millions d'euros de reprise de provision, étalée sur 14 ans, au titre du rachat du réseau de transport, et 53 millions d'euros de dotation de provision au titre des économies d'impôt sur les sociétés sur les déficits remontant des filiales intégrées fiscalement.

[3] dont 2 158 millions d'euros de dotation de provision relative à l'imposition de la quote-part amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession de l'activité de distribution du gaz. Cette provision sera reprise au rythme des amortissements constatés dans la filiale. Cette provision a été déterminée sur la base d'une estimation provisoire de la quote-part amortissable, correspondant à la meilleure évaluation dont dispose Gaz de France à la date d'arrêté.

La quote-part non amortissable de la plus-value dégagée lors de la cession à GrDF de l'activité de distribution ne sera imposable qu'en cas de sortie de GrDF du périmètre d'intégration fiscale. Ceci n'étant pas envisagé actuellement, aucune provision pour impôt n'est à constituer à ce titre.

2. Régime de l'intégration fiscale

L'option pour le régime de l'intégration fiscale actuellement en cours (1er janvier 2003 au 31 décembre 2007) a été souscrite par Gaz de France pour une période de 5 ans et est tacitement renouvelée pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012.

3. Situation fiscale différée

La position de la dette future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou de charges.
Le taux d'imposition futur retenu tient compte de la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés, prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts, de 3,3% de l'impôt dû diminuée d'un abattement de 763 000 euros.

En millions d'euros	2007	2006
Bases passives d'imposition différée		
- Charges déductibles non comptabilisées	[illegible]	-
- Produits comptabilisés non imposés	353	381
Bases actives d'imposition différée		
- Charges comptabilisées temporairement non déductibles	309	308
- Produits imposés non comptabilisés	41	37
Base fiscale différée nette (passive)		
- Base	3	36
- Montant	1	12

4. Contrôle fiscal

Gaz de France fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2004 et 2005. Le contrôle est en cours et les vérifications se poursuivent.
Les vérificateurs ont souhaité interrompre la prescription au titre de l'année 2004 en envoyant en décembre 2007 un courrier d'observations qui porte notamment sur la taxe professionnelle. Gaz de France estime toutefois que sa position est justifiée et aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 20 – TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités, les découverts bancaires momentanés, les équivalents de disponibilités (SICAV, FCP) très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, ainsi que les comptes courants à caractère de disponibilités principalement dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Disponibilités	45	94
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	- 253	- 331
Valeurs mobilières de placement (*)	1 898	1 163
Comptes courants assimilés à des disponibilités	- 2 287	- 2 040
TRESORERIE	**- 597**	**- 1 114**

(*) Les valeurs mobilières de placement qui figurent au bilan en valeur brute pour 1 898 millions d'euros, ont une valeur de marché de 1 912 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 21 A – ENGAGEMENTS A CARACTERE FINANCIER

Gestion des risques financiers

La gestion des risques financiers (risques de taux, de change, de liquidité et de crédit) est placée sous la responsabilité de la Direction Financière. La gestion du risque de crédit et la cohérence des décisions de gestion sont assurées notamment par des comités transverses : le Comité Taux et Change et le Comité Crédit.

Risque de crédit

Gaz de France est amenée à effectuer des transactions (ventes ou achats) d'un montant conséquent avec de nombreuses contreparties, clients et fournisseurs, particulièrement de gaz et d'électricité.

Le risque de crédit ou risque de contrepartie est piloté par le Comité Crédit. Il correspond à la perte que Gaz de France aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie entraînant le non-respect de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'entreprise. La politique de Gaz de France sur ce point consiste en une diversification systématique de son portefeuille de contreparties d'une part, et en un suivi de la situation financière de ses contreparties les plus importantes d'autre part. Ce suivi permet en effet d'assurer la réactivité suffisante pour gérer, en temps réel, ce risque et minimiser les impacts de la défaillance de contreparties importantes en utilisant des outils juridiques appropriés (clause de « netting » de paiement, conditions de facturation, émission de garanties bancaires ou maison mère, autres sûretés...).

Ainsi, le placement des excédents de trésorerie et tous les instruments financiers utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change sont contractés avec des contreparties disposant d'une notation « Long terme » attribuée par Standard & Poors (« S&P ») ou Moody's au moins égale à, respectivement, A- / A3, sauf cas particulier dûment autorisé par le directeur financier. Une limite est attribuée à chaque institution financière, en fonction de ses fonds propres et de son rating. La consommation des limites, déterminée sur la base des montants notionnels des opérations, pondérées par la durée résiduelle et la nature de l'engagement, fait l'objet d'un suivi régulier.

Les contreparties énergie de la filiale de trading Gaselys sont quant à elles évaluées et notées après une analyse financière s'appuyant notamment, lorsqu'elle est disponible, sur la notation S&P ou Moody's de la contrepartie.
En fonction du résultat de cette évaluation financière et de ses relations avec la contrepartie, Gaz de France a éventuellement recours à des instruments juridiques tels que des accords standardisés de « netting » (prévoyant la compensation des expositions positives et négatives vis-à-vis d'une même contrepartie), d'« appels de marge » (mécanismes permettant de lisser les à-coups des prix de marché) ou de « garanties » au sens large (lettre de confort, garantie de la maison mère, garantie bancaire, etc.).

Le Comité Crédit est également chargé d'élaborer un cadre de gouvernance pour la gestion du risque crédit des clients de Gaz de France. Les contreparties clients et fournisseurs font l'objet d'une attention croissante. Le cadre de gouvernance mis en place est fondé sur le suivi régulier (révision annuelle a minima) de la situation financière des grands clients. Il vise d'une part à prévenir (exigences de sûretés ou autres conditions restrictives pour traiter avec la contrepartie) et d'autre part à valoriser ce risque dans le cadre de la tarification proposée aux grands clients.
Concernant plus spécifiquement l'activité de fourniture de gaz et d'électricité, des dispositions particulières visant à prévenir des défauts de paiement peuvent être prises au regard de la solidité financière de la contrepartie. Les clients en difficulté font l'objet d'un suivi régulier assuré par le Comité Crédit.

Risque de liquidité

Gaz de France dispose de liquidités mobilisables à très court terme, lui permettant de faire face à ses besoins de trésorerie courants ou de servir de relais en cas d'opérations de croissance externe :

- Gaz de France dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 3 000 millions d'euros à échéance février 2012 non utilisée au 31 décembre 2007.
- Gaz de France a également accès au marché des dettes à court terme via des programmes d'émission de dettes à court terme : EURO et US Commercial Paper pour un montant de 1 000 millions de dollars inutilisé en fin d'exercice 2007, et Billets de Trésorerie pour un montant de 1 250 millions d'euros, utilisé à hauteur de 200 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- Pour optimiser la gestion des liquidités au niveau du Groupe, la Direction Financière de Gaz de France poursuit la mise en place d'un « cash-pooling » avec les principales filiales du Groupe, qui lui permet de disposer de disponibilités et de placements de trésorerie pour un montant total de 1 690 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Risque de taux

La Direction Financière de Gaz de France centralise les besoins et excédents de trésorerie des filiales contrôlées et la majorité de leurs besoins de financement externes, et met en œuvre, sur la position d'endettement nette consolidée, une politique d'optimisation de son coût de financement, et de limitation de l'impact des variations de taux d'intérêt sur le résultat financier en utilisant plusieurs types d'instruments financiers (swaps et options de taux d'intérêts) en fonction des conditions de marché. Gaz de France conserve ainsi une part majoritaire de sa dette à long terme à taux fixe ou swappée à taux fixe, et s'assure que le solde entre la part à taux variable de sa dette et de ses excédents de trésorerie reste faiblement exposé à une variation défavorable des taux d'intérêt à court terme.
Cette politique permet de limiter très fortement la sensibilité de Gaz de France à la volatilité future des taux d'intérêt.

En millions d'euros	Notionnel au 31.12.2007					Notionnel au 31.12.2006
Versé / Reçu	A un an au plus	De un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	
Swaps taux fixe vers taux variable	50	-	-	880	930	953
Swaps taux variable vers taux fixe	144	18	-	214	376	368
Cap sur swaps taux variable vers taux fixe	-	-	-	80	80	80

Les opérations de couverture du risque de taux conclues en 2006 sont toujours en cours au 31 décembre 2007 :

- Le 23 janvier 2006, Gaz de France a conclu avec un établissement financier une opération de couverture du risque de taux d'intérêt sur la rémunération des titres participatifs A, avec un swap à l'échéance du 15 octobre 2035, d'un montant notionnel de 480 128 216 euros, comprenant 2 périodes successives :
 - jusqu'au 15 octobre 2015, avec un coefficient multiplicateur de 130% du notionnel mentionné ci-dessus, et
 - de 100% ensuite et jusqu'à l'échéance finale.

Gaz de France reçoit un taux variable égal à une moyenne du taux CMS 10 ans (Constant Maturity Swap) en euros et paye un taux fixe all-in de 4,3285%.

Le taux CMS 10 ans choisi fait apparaître une très bonne corrélation avec la référence TMO utilisée pour la détermination du coupon des titres participatifs, tout en apportant une meilleure liquidité de marché et une permanence anticipée sur la durée de la couverture.

- Afin de se prémunir du risque de taux relatif à un projet d'investissement dans le domaine de la production d'électricité, Gaz de France a mis en place deux swaps, taux fixe vers taux variable, à échéance du 30 décembre 2020, d'un montant notionnel total de 250 000 000 euros.

- Gaz de France a également conclu une opération de variabilisation d'une partie de sa dette obligataire à taux fixe 5,125% à échéance février 2018. Il s'agit de la combinaison d'un swap à échéance du 19 février 2018 d'un montant notionnel de 80 millions d'euros et d'un cap à taux fixe de même échéance et de même notionnel. Gaz de France reçoit un taux fixe de 5,125% et paye un taux variable à Euribor 3 mois capé à 3,23%.

Au cours de l'année 2007, Gaz de France a souscrit des swaps à court terme (environ trois mois) pour couvrir le risque de taux sur ses opérations de gestion de trésorerie court terme (placements en certificats de dépôts ou émission de billets de trésorerie). Il s'agit :

- de swaps de taux payeurs taux fixe / receveur taux variable pour un montant notionnel de 50 millions d'euros ;
- de swaps de taux payeurs taux variable / receveur taux fixe pour un montant notionnel de 144 millions d'euros.

Risque de change

Gaz de France est exposée au risque de change principalement sur les opérations commerciales relatives aux achats et aux ventes de gaz compte tenu des modes d'indexation des différents contrats d'achat ou de vente de gaz sur les prix des produits pétroliers qui eux-mêmes sont pour la plupart cotés en dollars.

L'exposition au risque de change sur ces opérations est encadrée et gérée par :

- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes ou indexés par des swaps financiers.

Il existe des décalages temporaires au compte de résultat entre l'impact de la variation du dollar sur les coûts d'approvisionnement et l'impact de répercussion sur les ventes, notamment l'effet des moyennes mobiles et du cycle de stockage/déstockage.

Afin de gérer son exposition aux variations des cours des devises, Gaz de France utilise des contrats d'achats ou de ventes à terme de devises pour couvrir ses achats de gaz, ses investissements corporels et ses activités de financement.

Au 31 décembre 2007, les engagements correspondants sont les suivants :

En millions d'euros	Engagements part fixe au 31.12.2007			Valorisation au 31.12.2007	Différentiel de change au 31.12.2007	Engagement part fixe au 31.12.2006
	Par échéance					
Contrats à terme	2008	2009	2010 et au-delà			
Position acheteur						
- Devise GBP	350	-	-	341	9	8
- Devise USD	322	51	19	381	11	71
- Devise JPY	-	23	-	18	5	23
- Devise HUF	9	-	-	9	-	-
Position vendeur						
- Devise GBP	31	-	-	31	-	-
- Devise USD	143	19	18	174	6	230
- Devise NOK	582	-	-	587	5	-
- Devise HUF	44	1	-	47	2	30
- Devise MXN	-	-	-			8

Afin de limiter l'impact du risque de conversion de certaines créances rattachées à des participations, Gaz de France a mis en place des transactions à terme de devises qui lui permettent de neutraliser les écarts de conversion de ces dépôts et prêts. Il s'agit principalement :

- d'achats à terme de 250 millions de livres sterling ;
- de ventes à terme de 15 millions de livres sterling et 4 667 millions de couronnes norvégiennes.

Autres engagements donnés et reçus à caractère financier

En millions d'euros	Au 31.12.2007 Engagements donnés	Au 31.12.2007 Engagements reçus	Au 31.12.2006 Engagements donnés	Au 31.12.2006 Engagements reçus
Lignes de crédit en euros (1) (2)	1 421	4 421	3 378	3 378
Garanties, cautions et avals	53	73	48	95
Engagements relatifs aux filiales	620	25	584	65
Total	2 094	4 519	4 010	3 538

(1) Gaz de France dispose depuis août 2002 d'une ligne de crédit revolving de 2 milliards d'euros. Ce montant a été porté à 3 milliards d'euros à compter de février 2005 et son échéance est 2012. Les banques prêteuses disposent d'une possibilité de sortie individuelle en cas de changement du contrôle majoritaire de l'entreprise. Au 31 décembre 2007, cette facilité n'est pas utilisée.
A compter de 2007, cette ligne de crédit figure uniquement en engagement reçu, alors qu'antérieurement elle était présentée comme un engagement réciproque. Avec cette évolution, les engagements donnés au 31 décembre 2006 s'élevaient à 378 millions d'euros.

(2) A compter du 1er juillet 2007, Gaz de France accorde directement des lignes de crédit à Gaz de France NORGE. Ces lignes de crédit étaient auparavant portées par GDF International, société détentrice des titres de Gaz de France NORGE. Le montant non encore tiré des lignes de crédit accordées s'élève à 985 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Engagements sur titres

Au 31 décembre 2007, Gaz de France n'a pas d'engagement sur titres.

NOTE 21 B – ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MATIERES PREMIERES

Engagements relatifs au gaz naturel et à l'électricité

L'approvisionnement du gaz en Europe s'opère en grande partie grâce à des contrats « take-or-pay » long terme. Ces engagements long terme rendent possible le financement d'infrastructures de production et de transport coûteuses. Selon ces contrats, le vendeur s'engage à long terme à servir l'acheteur, moyennant un engagement de ce dernier à payer des quantités minimales qu'il en prenne livraison ou non. Ces engagements sont assortis de dispositions de sauvegarde (force majeure) et de flexibilité de volume permettant de gérer les aléas (principalement climatiques) de la demande ainsi que les aléas techniques.

Afin de faire face à la demande de gaz naturel de ses clients à moyen et long terme, Gaz de France a sécurisé ses approvisionnements par ce type de contrats dont la durée peut atteindre 25 ans.
Ces contrats comportent des engagements réciproques portant sur des quantités déterminées de gaz :

- un engagement de Gaz de France d'enlever des quantités minimales,
- un engagement des fournisseurs de mettre à disposition des quantités à des prix compétitifs.

Cette compétitivité de ces contrats est assurée par des formules de prix indexées et des mécanismes de révision de prix. Gaz de France réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats.
Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 47 milliards de m3 à moins d'un an, 177 milliards de m3 entre deux et cinq ans et 477 milliards de m3 à plus de cinq ans.

Par ailleurs, Gaz de France a souscrit des achats et ventes à terme de gaz naturel, principalement à échéance inférieure à un an, dans le cadre de son activité de Négoce : achats et ventes de gaz sur les marchés de court terme et offres avec ingénierie de prix aux clients industriels.
Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 7,3 milliards de m3 d'achats à terme et de 4,4 milliards de m3 de ventes à terme.

Pour satisfaire ses engagements d'enlèvement de volume, Gaz de France a conclu des contrats à long terme de réservation de capacités de transport terrestre et maritime.

A la demande de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne et de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), Gaz de France met en œuvre un programme de cession temporaire de gaz (gas release) sur le Point d'Echange de Gaz (PEG) de la zone Sud du réseau de transport en France. Cette cession temporaire a débuté au cours de l'année 2005 et portait sur 45 TWh sur 3 ans. Au 31 décembre 2007, les quantités résiduelles restant à livrer d'ici fin 2008 s'élèvent à 10,9 TWh. Aucun nouveau programme de cession temporaire n'a été mis en place pour les années à venir.

Dans le cadre de son activité de trading, Gaz de France a également souscrit des achats et des ventes à terme d'électricité, ainsi que des achats optionnels d'électricité. Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 22,5 TWh pour les achats à terme, de 21,5 TWh pour les ventes à terme et de 2,3 TWh pour les achats optionnels.

Produits dérivés

Les instruments dérivés sur matières (gaz naturel, pétrole et électricité) détenus par Gaz de France consistent principalement en swaps, contrats à terme (futures) et options souscrits pour gérer son risque de prix dans le cadre de son activité de négoce. Ces instruments sont négociés auprès des tiers par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée Gaselys.

Ces instruments dérivés entrent plus particulièrement dans la gestion des risques associés aux opérations :

- d'ingénierie de prix destinées à répondre à l'attente croissante des clients en matière de gestion du risque de prix sur le gaz ou l'électricité. Ils visent principalement à garantir une marge

commerciale, quelle que soit l'évolution des indices matières entrant dans le prix proposé aux clients, même lorsqu'ils diffèrent des indices matières auxquels est exposé l'approvisionnement de Gaz de France. Les options sont mises en oeuvre pour garantir des prix plafonds (calls) ou planchers (put) ;

- d'optimisation du coût des approvisionnements. En effet, les approvisionnements en énergie, les actifs de production d'électricité et les actifs ou réservations de capacité de transport et de stockage disponibles et non nécessaires à la fourniture des clients sont systématiquement valorisés sur les marchés.

L'exposition au risque de prix des matières premières sur opérations commerciales est encadrée et gérée par :

- l'application de mécanismes de pass-through lors de la construction des prix de vente aux clients éligibles d'une part, et des tarifs réglementés d'autre part ; et
- la couverture de marge sur les contrats de vente à prix fixes et indexés par des swaps financiers.

Il existe des décalages temporaires au compte de résultat entre l'impact de la variation du prix des matières premières sur les coûts d'approvisionnement et l'impact de répercussion sur les ventes, notamment l'effet des moyennes mobiles et du cycle de stockage/déstockage.

	Notionnel au 31.12.2007 en GWh par échéance				Juste valeur au 31.12.2007	Notionnel au 31.12.2006
	x < 1 an	1 an < x < 2 ans	x > 2 ans	en millions d'euros	en millions d'euros	en GWh
SWAPS (position acheteur)						
Gaz naturel	6 341	2 875	618	197	26	6 134
Produits pétroliers	207 444	84 805	20 527	6 836	946	415 262
SWAPS (position vendeur)						
Gaz naturel	8 037	2 791	1 526	247	- 27	9 929
Produits pétroliers	149 485	69 303	15 975	5 088	- 942	85 097
Electricité	1 210	-	-	67	- 10	-
OPTIONS (position acheteur)						
Gaz naturel	33 218	-	-	103	1	1 440
Produits pétroliers	8 106	3 814	2 798	57	10	-
OPTIONS (position vendeur)						
Gaz naturel	2 795	-	-	46	- 40	3 827
Produits pétroliers	2 184	187	-	48	- 3	-
Electricité	324	-	-	5	- 2	-

NOTE 21 C – AUTRES ENGAGEMENTS

	31.12.2007		31.12.2006	
En millions d'euros	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'investissements	145	145	116	116
Engagements relatifs aux méthaniers	563	594	659	512
Engagements de location et assimilés	70	70	97	97
Autres	1		1	-
Total	**779**	**809**	**873**	**725**

Les engagements de location et assimilés correspondent aux engagements de crédit-bail détaillés en note 3.

Les engagements relatifs aux méthaniers concernent les contrats d'affrètement des méthaniers.

NOTE 21 D – QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le cadre du Plan national d'allocation de quotas couvrant la période 2008-2012 (PNAQ2), l'engagement reçu pour l'année 2008 est de 238 milliers de tonnes de CO_2 au titre des installations de stockage et des terminaux méthaniers

NOTE 21 E – CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

La loi de Programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) a instauré le système des Certificats d'Economies d'Energie à compter du 1er juillet 2006. Ce système repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics, sur une période donnée, aux vendeurs d'énergie. Les vendeurs ont le choix des actions à entreprendre afin d'éteindre leurs obligations.

L'obligation fixée à Gaz de France pour la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2009 s'élève à 13 424 901 016 KWh cumac (*), dont 4 484 308 531 pour la période 2007/2008 et 4 452 139 344 pour la période 2008/2009.

Les actions prévues par Gaz de France tant sur les offres commerciales qu'à travers des partenariats noués avec les installateurs, les constructeurs et les collectivités locales devraient lui permettre d'atteindre ses objectifs.

(*) unités cumulées et annualisées sur la durée de vie de l'équipement.

NOTE 21 F – COUVERTURE DES RISQUES ASSURABLES

Sur la base de l'identification des risques assurables (notamment ceux concernant les biens de l'entreprise ainsi que les dommages occasionnés aux tiers y compris environnementaux), Gaz de France a mis en place une politique de transfert systématique des risques significatifs. Ainsi, les polices d'assurance contractées présentent des niveaux de couverture élevés afin de limiter l'impact financier sur les comptes du Groupe en cas de sinistre.

Par ailleurs, pour garantir l'homogénéité des couvertures mises en place, la gestion des assurances est centralisée au niveau du Groupe. Ceci a notamment permis d'intégrer les nouveaux projets des filiales dans les contrats existants et de pleinement jouer le rôle de prescripteur pour les filiales contrôlées majoritairement.

NOTE 22 – EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2007, par collège, évoluent ainsi :

	Au 31.12.2006	Variation avant filialisation	Impact filialisation Distribution (voir note B)	Au 31.12.2007
Statutaires				
Exécution	5 877	- 459	- 4 158	1 260
Maîtrise	10 821	- 643	- 6 339	3 839
Cadres	4 987	101	- 1 628	3 460
	21 685	**- 1 001**	**- 12 125**	8 559
Non statutaires	**80**	**81**	**- 77**	84
Total	**21 765**	**- 920**	**- 12 202**	8 643

Les effectifs moyens annuels s'élèvent, en 2007, à 20 970 (20 805 agents statutaires et 165 agents temporaires) contre 21 780 en 2006 (21 688 agents statutaires et 92 agents temporaires).

NOTE 23 – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Au terme de ce délai de six ans, et à défaut de son utilisation en tout ou partie, le droit individuel à la formation est plafonné à 120 heures.

En application de l'avis 2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, aucun droit n'a été provisionné au 31 décembre 2007. A cette date, le nombre d'heures accumulées non consommées par les salariés de Gaz de France SA s'élève à 649 623 heures.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Récapitulatif des engagements

En millions d'euros	Au 31.12.2007	Impact filialisation Distribution 31.12.2007	Au 31.12.2006
RETRAITES	**1 347**	**- 200**	**1 626**
AUTRES AVANTAGES DE FIN DE CARRIERE ET POSTERIEURS A L'EMPLOI	**276**	**- 376**	**704**
- Indemnités de fin de carrière	56	- 68	113
- Congés exceptionnels de fin de carrière	18	- 23	42
- Avantage en nature énergie	175	- 253	484
- Indemnités de secours immédiat	24	- 28	58
- Indemnités compensatrices de frais d'études	3	- 4	7
AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	**84**	**- 109**	**207**
- Pensions d'invalidité et autres	76	- 95	184
- Médailles du travail	8	- 14	23
TOTAL	**1 707**	**- 685**	**2 537**

NOTE 24 A – PENSIONS

A compter du 1er janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Electriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale et placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie. Les personnels salariés et retraités des IEG sont, à compter du 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières et ses décrets d'application ont réparti les droits spécifiques relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») entre les différentes entreprises des IEG et, pour chaque entreprise, entre, d'une part, les droits afférents à chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (« droits spécifiques passés régulés ») et, d'autre part, les droits afférents aux autres activités (« droits spécifiques passés non régulés »). Les droits spécifiques du régime spécial d'assurance vieillesse des IEG s'entendent des prestations de ce régime non couvertes par les régimes de droit commun.

Le financement des droits spécifiques passés régulés est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les prestations de transport et de distribution de gaz, et n'incombe donc plus au Groupe Gaz de France.

Les droits spécifiques passés non régulés sont financés par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret 2005-322 du 5 avril 2005, soit pour Gaz de France 3,25% des engagements de retraite « droits spécifiques passés » de l'ensemble des entreprises des IEG.
Les droits spécifiques du régime constitués à compter du 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières de Gaz de France à compter du 1er janvier 2005

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de Gaz de France sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;

- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;

- en tant que fournisseur de gaz et d'électricité (et le cas échéant d'acheminеur de gaz), collecter et reverser à la CNIEG les contributions tarifaires.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements de Gaz de France sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble du personnel relevant des Industries Électriques et Gazières.

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;

- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;

- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;

- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;

- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;

- ils comprennent les contributions aux frais de gestion de la CNIEG.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2007 est de 5%, contre 4,25% au 31 décembre 2006.

3. Engagements consécutifs à la refondation du régime

Au 31 décembre 2007, les engagements totaux de Gaz de France SA (le cas échéant nets de financement par la contribution tarifaire) et avant impact fiscal sont de :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	1 260
+ Montant au titre de la clause de revoyure (AGIRC et ARRCO)	33
+ Montant au titre des frais de gestion de la CNIEG	54
Engagement total au 31 décembre 2007	**1 347**

NOTE 24 B – LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs :

- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail.

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - les indemnités de secours immédiat,
 - les indemnités compensatrices de frais d'études.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les **avantages postérieurs à l'emploi** ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5 %. Ils avaient été évalués avec un taux de 4,25 % au 31 décembre 2006, à l'exception des indemnités de fin de carrière et des congés exceptionnels de fin de carrière qui l'avaient été avec un taux de 4 %. Les **avantages à long terme** ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5 % contre 4% au 31 décembre 2006.

1. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un Accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Les avantages postérieurs à l'emploi

2. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement de Gaz de France relatif à la fourniture de gaz aux agents de Gaz de France et d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire.
A cet élément s'ajoute le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF ; selon les termes des accords financiers signés avec EDF en 1951, en contrepartie de l'électricité mise à disposition des agents du Groupe Gaz de France par EDF à un tarif préférentiel, Gaz de France fournit du gaz aux agents du Groupe EDF à un tarif préférentiel moyennant une soulte. L'engagement relatif à l'accord d'échange d'énergie correspond à la valeur actuelle probable des éléments de soulte imputables aux agents Gaz de France pendant la phase de retraite.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

3. Les indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.
La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

NOTE 24 C – VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages long terme		Total	
En millions d'euros	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	**1 626**	**1 530**	**704**	**678**	**207**	**204**	**2 537**	**2 412**
Coût des services rendus de la période	109	108	13	12	9	13	131	133
Charges d'intérêt sur obligation	74	67	30	29	9	9	113	105
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	- 180	17	- 66	14	-	-	- 246	31
Prestations payées pour l'ensemble des régimes (financés ou non) [1]	- 82	- 88	- 29	- 29	21	- 24	- 132	- 141
Contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires	-	- 8	-	-	-	-	-	- 8
Liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	11	5	- 11	5
Impact filialisation Distribution	200	-	376	-	109	-	685	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	**1 347**	**1 626**	**276**	**704**	**84**	**207**	**1 707**	**2 537**

[1] Seules les prestations payées pour l'ensemble des régimes sont constatées dans le compte de résultat, à l'exception des engagements envers le personnel qui sont provisionnés et pour lesquels l'intégralité de la variation de l'obligation par rapport à l'exercice précédent est constatée au compte de résultat (cf note 24 D). L'impact total au compte de résultat des prestations versées et des variations de provision ressort à 90 millions au 31 décembre 2007 contre 134 millions au 31 décembre 2006.

NOTE 24 D – PROVISIONS

Gaz de France provisionne les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles et rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service à la clôture de l'exercice et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière). Figure également au passif de Gaz de France une provision pour retraite à hauteur de 137 millions d'euros constituée antérieurement au changement de réglementation comptable introduit par l'avis N° 2000-A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000.

Au 31 décembre 2007, Gaz de France a provisionné 236 millions d'euros, y compris 137 millions d'euros de provision retraite (montant inchangé) après transfert à sa filiale GrDF de 126 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, les provisions constituées s'élevaient à 380 millions d'euros.

Evolution des provisions sur engagements sociaux hors provision pour retraite

	Rentes d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire et d'invalidité		Congés exceptionnels de fin de carrière		Médailles du travail		Total	
En millions d'euros	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture (provisionnée)	**177**	**173**	**42**	**35**	**24**	**24**	**243**	**232**
Coût des services rendus de la période	9	9	2	2	1	2	12	13
Charges d'intérêt sur obligation	7	7	2	1	1	1	10	9
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	-9	9	-2	6	-1	-	-12	15
Prestations payées pour l'ensemble des régimes (financés ou non)	-18	- 21	-3	- 2	-3	- 3	-24	- 26
Autres	-4	-	-0	-	-0	-	-4	-
Impact filialisation Distribution	-89	-	-23	-	-14	-	-126	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture (provisionnée)	73	**177**	18	**42**	8	**24**	99	**243**

Compte tenu de la filialisation de l'activité de distribution du gaz, Gaz de France a transféré à sa filiale les provisions constituées au titre des engagements sociaux associées aux salariés mutés dans la filiale à l'exception de la provision pour retraite, constituée antérieurement à l'avis N° 2000-A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000.

NOTE 24 E – CONTRATS D'ASSURANCE

Gaz de France a souscrit auprès de diverses compagnies d'assurances des contrats de couverture des retraites et des indemnités de fin de carrière. Des versements ont été effectués en 2007 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 60 millions d'euros.

La valeur de ces contrats est de 1 745 millions d'euros au 31 décembre 2007 (1 925 millions d'euros au 31 décembre 2006).
Parallèlement au transfert des engagements sociaux, Gaz de France a transféré à sa filiale GrDF des fonds assurantiels pour un montant de 223 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 24 F – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	**1 821**	**1 690**	**104**	**102**
Rendement attendu des actifs	80	74	5	5
Primes nettes de frais de gestion [1]	60	105		
Pertes et gains actuariels générés sur les actifs	- 20	36	- 2	2
Prestations payées par les actifs de couverture [1]	- 72	- 76	- 8	- 5
Contributions exceptionnelles CNAV, AGIRC, ARRCO		- 8		
Impact filialisation Distribution.	- 169	-	- 54	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	**1 700**	**1 821**	**45**	**104**

[1] Seules les primes versées sur les fonds assurantiels et les prestations remboursées par les actifs de couverture sont constatées au compte de résultat. Le montant net correspond à un produit net de 20 millions au 31 décembre 2007 contre une charge de 17 millions au 31 décembre 2006.

Information relative au rendement des actifs

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	Année 2007	Année 2006	Année 2007	Année 2006
Rendement réel des actifs de couverture	3,3 %	6,5 %	3,0 %	6,9 %

Le taux de rendement attendu des actifs retenu pour l'exercice 2007 est de 4,4% pour les actifs de couverture retraite et de 4,93% pour les autres.

A partir de 2007, le taux de rendement réel des actifs est déterminé en tenant compte des dates effectives de versements sur les fonds ou de retour des fonds. Avec cette méthode, le rendement réel des actifs de couverture sur l'exercice 2006 ressort à 6,6 % sur les retraites et 7,6 % sur les autres avantages postérieurs à l'emploi.

La ventilation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Placements actions	32 %	41 %
Placements obligataires	45 %	37 %
Autres (y compris monétaires)	23 %	22 %
Total	**100 %**	**100 %**

NOTE 25 – INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Un accord d'intéressement du personnel aux performances a été mis en place en conformité avec les conditions légales de l'ordonnance 86-1134 du 21 octobre 1986.

Les bénéficiaires ont la possibilité de verser tout ou partie de leur intéressement sur les plans d'épargne proposés par Gaz de France au lieu d'en disposer immédiatement. Dans ce cas, est attribué un abondement d'un montant égal à 100 % de l'intéressement. L'intéressement et l'abondement sont considérés comme des charges de personnel.

NOTE 26 – ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES ET RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	17 163	5
Créances rattachées à des participations	8 019	8
Prêts	12	-
Dépôts et cautionnements	6	-
Provisions pour risques et charges	62	-
Créances clients et comptes rattachés	640	161
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	490	13
Autres dettes	35	-
Comptes courants créditeurs des filiales	2 350	-
Fournisseurs et comptes rattachés	278	338
Chiffre d'affaires	3 183	523
Achats d'énergie et variation des stocks de gaz	649	583
Autres charges externes	1 297	19
Autres charges et produits d'exploitation	21	16
Intérêts sur créances rattachées à des participations	211	-
Intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales	108	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	9	-
Autres produits financiers	1 060	51
Autres charges financières	51	-

NOTE 27 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

En millions d'euros Raison sociale	Capital social au dernier bilan connu	Autres capitaux propres au dernier bilan connu hors résultat	% du capital détenu au 31.12.2007
Activités commerciales, industrielles, financières et immobilières			
Filiales (quote-part du capital détenu par Gaz de France supérieure à 50 %)			
G.D.F. INTERNATIONAL	4 972	614	100.00%
COGAC	1 433	10	100.00%
GRTgaz	500	2 385	99.99%
GrDF	1 800	6 600	99.99%
Société Foncière et Immobilière du Gaz (SFIG)	56	22	96.51%
CANSEL BRESSE GIE	-	2	85.00%
Participations (quote-part du capital détenu par Gaz de France inférieur à 50 %)			
Valeurs françaises			
CLIMADEF	3	5	10.00%
Autres participations			
Valeurs étrangères [1]			
SEGEO (Euros)	6	1	25.00%
FINGAZ (CHF)	12	-	34.00%
NOVO LRC (SEK)	0,1	8	50.00%
Autres participations			
Autres titres immobilisés (quote-part du capital détenu par Gaz de France inférieure à 10 %)			
TOTAL GENERAL			

[1] Données en monnaie locale d'opération (millions d'unités)

Les opérations avec les entreprises liées sont constituées principalement de prêts, d'avances et de mouvements de compte-courants avec les filiales.

Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2007		Prêts et avances consentis par Gaz de France	Montant des cautions et avals fournis par Gaz de France	Chiffre d'affaires du dernier exercice connu	Bénéfice net (+) ou perte (-) du dernier exercice connu	Dividendes encaissés par Gaz de France au cours de l'exercice	Date de clôture du dernier exercice connu
Brut	Provision						
4 972	-	537	-	127	487	800	31.12.07 (2)
1 434	-	101	-	-	23	18	31.12.07 (2)
2 300	-	2 156	-	1 380	142	155	31.12.07 (2)
8 400	-	3 611	2	-	-	-	31.12.07 (2)
57	-		-	84	3	4	31.12.07 (2)
-	-	-	-	1	-	-	31.12.06
17 163	**-**	**6 405**	**2**	**1 592**	**655**	**977**	
0,4	-	-	-	-	-	-	31.12.06
0,4	-	34	-			37	-
1	**-**	**34**	**-**	**-**	**-**	**37**	
1	-	-	-	15	7	14	31.12.06
3	-	-	-	2	-	-	31.12.06
11	10	-	-	-	- 1	-	31.12.06
0,3	-	21	-			14	-
15	**10**	**21**	**-**	**17**	**6**	**28**	
262	**-**	**23**	**-**			**10**	**-**
17 441	**10**	**6 483**	**2**	**1 609**	**661**	**1 052**	

(2) Comptes provisoires non certifiés

NOTE 28 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE EXECUTIF

Les rémunérations de toutes natures (salaires bruts, primes, intéressement, abondement et avantages en nature) versées en 2007 aux membres salariés du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Exécutif se sont élevées à 4 064 454 euros contre 3 794 082 euros en 2006.

Les membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale reçoivent des jetons de présence. Les jetons versés en 2007 s'établissent à 138 750 euros.

NOTE 29 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Réforme du régime des retraites

Conformément au « Document d'orientation relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraite » émis par le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité en date du 10 octobre 2007, le régime spécifique de retraite des industries électriques et gazières a été modifié par décret n° 2008-69 du 22 janvier 2008. Ce décret permet d'aligner, à l'issue d'une phase transitoire, le régime des IEG sur celui de la Fonction Publique.

Les modifications apportées entrent en vigueur au 1er juillet 2008 et concernent essentiellement :
- l'allongement de la durée de cotisation,
- la mise en place d'un mécanisme de décote et de surcote,
- les modalités de revalorisation des pensions.

Pendant la phase transitoire, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein jusqu'alors fixée à 150 trimestres augmente progressivement pour atteindre 160 trimestres le 1er décembre 2012. Ensuite, elle évoluera comme celle du régime de la Fonction Publique.

La décote consiste en l'application d'une pénalité financière pour les salariés qui n'ont pas atteint la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein. A l'inverse, la surcote correspond à une majoration de pension applicable aux salariés qui prolongent leur activité au-delà de 60 ans et de 160 trimestres de durée d'assurance, sous certaines conditions.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité sera calculée, à compter du 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Dans le cadre de la refonte du régime de retraite et selon les principes posés par le Document d'Orientation, un premier accord a parallèlement été signé le 29 janvier 2008 pour la branche des IEG. Il prévoit notamment une revalorisation du salaire national de base sur 2008 applicable aux actifs et aux retraités, un aménagement de la grille de rémunération et la modification des indemnités de fin de carrière. D'autres négociations se poursuivent et d'autres accords pourront être conclus dans les prochains mois, notamment sur la prise en compte des spécificités des métiers.

Le chiffrage de l'ensemble de la réforme, incluant les mesures d'accompagnement, et de son impact dans les comptes de Gaz de France est en cours.

Rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte de Gaz de France du 23 mai 2007 a autorisé, dans sa sixième résolution, le Conseil d'administration à racheter des actions de Gaz de France dans la limite de 5% des actions composant son capital. Le prix maximal de rachat fixé par l'Assemblée générale s'élève à 50 euros par action hors frais d'acquisition.

Le Conseil d'administration de Gaz de France, réuni en date du 19 décembre 2007 a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions de Gaz de France en vue de leur annulation. Ce programme a été fixé au maximum à 24 500 000 actions soit environ 2,5 % du capital de Gaz de France et pourrait représenter un montant maximal de 1 225 millions d'euros hors frais d'acquisition. Ce programme, commencé en janvier 2008, s'achèvera au plus tard le 23 novembre 2008.

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 2

Comptes au 31 décembre 2007 de la Société Bénéficiaire

FW

FW

GDF INVESTISSEMENTS 37

23 RUE PHILIBERT DELORME
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2007

Sommaire

Bilan 2
ACTIF 2
Actif immobilisé 2
Actif circulant 2
PASSIF 3
Capitaux Propres 3
Provisions pour risques et charges 3
Emprunts et dettes 3
Compte de résultat 5
Annexes aux comptes annuels 8
REGLES ET METHODES COMPTABLES 8
NOTES SUR LE BILAN PASSIF 9
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 10
CHARGES A PAYER 11
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES 122
ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS **Erreur ! Signet non défini.** 3

GDF INVESTISSEMENTS 37

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	39 709		39 709	39 970	- 261
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	**39 709**		**39 709**	**39 970**	**- 261**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**39 709**		**39 709**	**39 970**	**- 261**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000 Euros)	40 000	40 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-4 886	-1 534	- 3 352
Résultat de l'exercice	-3 028	-3 352	324
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**32 086**	**35 114**	**- 3 028**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 623	4 856	2 767
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**7 623**	**4 856**	**2 767**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**39 709**	**39 970**	**- 261**

GDF INVESTISSEMENTS 37

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			2 973	3 352	- 379	-11,31
Impôts, taxes et versements assimilés			55		55	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation			**3 028**	**3 352**	**- 324**	**-9,67**
RESULTAT EXPLOITATION			**-3 028**	**-3 352**	**324**	**-9,67**
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			**-3 028**	**-3 352**	**324**	**-9,67**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits				
Total des charges	**3 028**	**3 352**	**- 324**	**-9,67**
RESULTAT NET	**-3 028**	**-3 352**	**324**	**-9,67**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

GDF INVESTISSEMENTS 37

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société GDF Investissements 37 sont établis selon les normes comptables définies par le règlement 99-03 relatif à la réécriture du PCG homologué par Arrêté ministériel du 22 juin 1999 et publié au journal Officiel du 21 septembre 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et de sincérité des comptes, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CREANCES :

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances litigieuses ou présentant des retards de recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

EMPRUNTS ET DETTES :

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

CONSOLIDATION

La société GDF INVESTISSEMENTS 37 n'est pas consolidée dans les comptes du groupe GAZ DE FRANCE au 31/12/2007.

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2006, la société GDF Investissements 37 a intégré le groupe constitué par Gaz de France en vertu de la loi de finances 1988 (loi N° 87-1060 du 30/12/1987).

IMPOSITION

En vertu de la convention signée; la répartition des impôts obéit aux deux principes suivants

- la charge d'impôt supportée par GDF Investissements 37 est identique à celle qu'elle aurait eu si elle avait été imposée séparément.

- les économies d'impôt résultant de l'option pour l'intégration resteront acquises à Gaz de France et seront considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Corrélativement, tout déficit généré par le Groupe reviendra à Gaz de France

A fin 2007, le montant des déficits reportables est de 7 914 euros.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 40 000 EUR

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 000	10	40 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**4 000**	**10**	**40 000**

Etat des dettes = 7 623 EUR

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 623	7 623		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**7 623**	**7 623**		

Charges à payer par postes du bilan = 2 093 EUR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	2 093
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	***2 093***

Facture non parvenue de 2007 pour un montant de 2093 €.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Provis. non déduct. L'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables	7 914	2 638
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	**7 914**	**2 638**

Annexes aux comptes annuels (suite)

CHARGES A PAYER

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 2 093 Euros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	*2 093*
TOTAL	***2 093***

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	30/11/2005	30/11/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	1 mois	mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	40 000	40 000	40 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-3 028	-3 352	-1 534		
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-3 028	-3 352	-1 534		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 028	-3 352	-1 534		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Annexes aux comptes annuels (suite)

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Postes		
	Liées	Avec lesquels la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participation		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Disponibilités		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunt et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

La société GDF INVESTISSEMENTS 37 est détenue à 99.85% par la société COGAC (soit 3 940 titres), filiale à 100% de la société GAZ DE FRANCE.

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 3

Méthode d'évaluation et de rémunération de l'apport

ANNEXE 3

Méthodes d'évaluation et de rémunération de l'apport

1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif, objets de l'apport

La valeur des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Apporteuse aux fins de leur comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire, a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, l'actif net transmis par la Société Apporteuse ressort à 1 903 610 200 euros.

2. Méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la rémunération de l'apport

La Société Apporteuse détenant 99,85 % du capital de la Société Bénéficiaire et l'apport représentant plus de 99% du capital de cette dernière au terme de l'opération, pour déterminer la rémunération des apports :

- l'action de la Société Bénéficiaire GDF investissement 37 a été retenue pour sa valeur nominale, la société n'a pas eu d'activité significative depuis sa création le 28 décembre 2005 ;

- les éléments de l'actif net apporté par la Société Apporteuse ont été retenus pour leur valeur d'apport qui correspond à leur valeur comptable dans les livres de la Société Apporteuse.

Les valeurs utilisées pour la rémunération de l'apport sont en conséquence les suivantes :

Actif (valeur nette comptable)	2 094 534 084 €
A déduire : passif	190 923 884 €
Actif net :	**1 903 610 200 €**

Valeur nominale des actions créées :	190 361 020 €
Prime d'apport :	1 713 249 180 €

3. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport évalué à sa valeur nette comptable, 19 036 102 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées, seront émises par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital d'un montant total de 190 361 020 euros en faveur de la Société Apporteuse.

Les actions nouvelles émises par la Société Bénéficiaire porteront jouissance courante à compter de la Date d'Effet dans les conditions du traité d'apport.

La différence entre la valeur nette du patrimoine transmis et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire, soit un montant de 1 713 249 180 euros, sera affecté à la reconstitution chez la Société Bénéficiaire de diverses réserves, subventions d'investissement et provisions réglementées, le solde sera comptabilisé dans un compte de prime d'apport.

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 4

Liste des stockages souterrains de gaz naturel objet de l'apport

ANNEXE 4

Liste des sites de stockages constituant la branche complète et autonome apportée à la Société Bénéficiaire

SITES
ALSACE SUD
BEYNES SUPERIEUR ET PROFOND
CERE LA RONDE
CERVILLE VELAINE
CHEMERY
ETREZ
GERMIGNY SOUS COULOMBS
GOURNAY SUR ARONDE
HAUTERIVES
LA THONGUE
MANOSQUE[1]
SAINT CLAIR SUR EPTE
SAINT ILLIERS LA VILLE
SOINGS EN SOLOGNE
TERSANNE
TROIS FONTAINES

[1] Le stockage de Manosque est exploité par GDF SUEZ dans le cadre du GIE Géométhane

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 5

Liste des droits de propriété industrielle ou intellectuelle, y compris les logiciels, progiciels et autres applications informatiques apportées

Stockages souterrains: Immobilisations incorporelles

PROJET INFORMATIQUE SI ATS AMOA	CLICHY	92024	228 816,23	-73 393,89	155 422,34
PROJET INFORMATIQUE SI ATS MOE	CLICHY	92024	1 465 004,54	-469 907,12	995 097,42
			1 693 820,77	**-543 301,01**	**1 150 519,76**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 6

Liste des contrats d'accès aux stockages conclu entre la Société Apporteuse et les clients de la Branche d'Activité au 30.06.08

Annexe 6

Titre du contrat	Acheteur
Contrat d'Accès au Stockage	ALTERGAZ
Contrat d'Accès au Stockage	DISTRIGAZ
Contrat d'Accès au Stockage	EDF SA
Contrat d'Accès au Stockage	EGL
Contrat d'Accès au Stockage	ENI spa
Contrat d'Accès au Stockage	ENOI
Contrat d'Accès au Stockage	EON Energie
Contrat d'Accès au Stockage	ESSENT
Contrat d'Accès au Stockage	GAS NATURAL
Contrat d'Accès au Stockage	GDF Suez B3G
Contrat d'Accès au Stockage	GAZPROM
Contrat d'Accès au Stockage	GRT Gaz
Contrat d'Accès au Stockage	MORGAN STANLEY
Contrat d'Accès au Stockage	POWEO
Contrat d'Accès au Stockage	RHODIA
Contrat d'Accès au Stockage	RWE
Contrat d'Accès au Stockage	SOTEG
Contrat d'Accès au Stockage	SPE
Contrat d'Accès au Stockage	TGPL
Contrat d'Accès au Stockage	VITOL
Contrat d'Accès au Stockage	WINGAS

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 7

Liste des contrats se rapportant à la Branche d'Activité conclu entre la Société Apporteuse et ses filiales

Annexe 7

Liste des contrats conclus entre la Société Apporteuse et ses filiales, devant être transférés à la Société Bénéficiaire

N° contrat	intitulé	vendeur	acheteur
16	Conversion gaz B en gaz H (mélangeur Gournay)	GDF SUEZ	GRTgaz
24	Convention de dépannage pièces de rechange	GDF SUEZ	GRTgaz
26	Maintenance et expertise protection cathodique	GRTgaz	GDF SUEZ
28	Prestation d'odorisation	GDF SUEZ	GRTgaz
29	Prestation de comptage aux interconnexions	GDF SUEZ	GRTgaz
30	Prestation de comptage transactionnel aux interfaces et contrôle qualité du gaz	GDF SUEZ	GRTgaz
32A	Principes de rénovation des installations de compression sur le site de St Clair sur Epte	GDF SUEZ	GRTgaz
32	Prestation de compression	GDF SUEZ	GRTgaz
34A	Prestation d'expertise	GDF SUEZ	GRTgaz
35	Traitement DR DICT	GRTgaz	GDF SUEZ
36	Utilisation de la capacité de sous tirage de Tersanne	GDF SUEZ	GRTgaz
40	Prestation d'assistance à MOA, d'ingénierie et d'appui aux projets	GRTgaz	GDF SUEZ
41	Expertise et conseil en ingénierie	GRTgaz	GDF SUEZ
42	Prestation SIQE	GDF SUEZ	GRTgaz
75	Bail commercial immeuble de Compiègne	GRTgaz	GDF SUEZ

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 8

Liste des salariés attachés à la Branche d'Activité apportée au 1er janvier 2008

liste au 1er janvier 2008

Nom et prénom
ABBADIE MICHEL
ABELLO FRANCOIS
ADAM NICOLAS
ADAM SOIZIC
AGLIANI MARIE-THERESE
AGOR MICHEL
ALBERT STEPHANE
ALLEMAND ANTOINE
ALTENWEG DIDIER
AMIS EMMANUEL
ANTOINE ALEX
ARABI AHMED
ARHUR SYLVAIN
ARHUR YVES
ASSAILLY GERALD
ASTIER FRANCIS
ATHANASE NICOLE
AUBERTIN CHRISTOPHE
AUCHET LAURENT
AYME FRANCOIS
AZE BRUNO
BABIN LAURENT
BACHET ALAIN
BAFOIL SYLVAIN
BALDUZZI DENIS
BALLEREAU STEPHANE
BAQUERO NATHALIE
BARANGER PHILIPPE
BARBEROLLE CHRISTOPHE
BARBOTIN LAURENT
BARDET GREGORY
BARIDON PASCAL
BARLET YANN
BARRANGER ESTELLE
BARRAQUE ANTOINE
BARREAU YVON
BARROO PATRICE
BASTIEN JULIE
BASTOUL PATRICIA
BATICLE BLANDINE
BAUSSARON SEBASTIEN
BECT CHRISTIAN
BEILLEVAIRE PASCAL
BEL MYRIAM
BELLON BENJAMIN
BEN FREDERIC
BENDRIS KARIM MARC
BEREZIAT JANNICK
BERNARD BRUNO
BERNARD CHRISTOPHE
BERNE FRANCOIS
BERTHAUD FREDERIQUE
BERTHOLAT JEAN MARC
BERTHOME MAXIME
BERTON REMY
BERTRAND PATRICK
BESNARD MICKAEL
BESTEL JEAN PIERRE
BEUVANT PASCAL
BILLET ANTOINE
BILLOUD DIDIER
BISCARAS PATRICE
BLANC GILLES
BLEECKX DANIELLE
BLOCHE NICOLAS
BLOTTIERE IVAN
BLUM Jean Sebastien
BOETTI SANDRINE
BOISSON JEAN YVES
BONETTO LAURENT
BONIN PATRICK
BONIN PIERRE
BONNE GUILLAUME
BONNERIC PAUL
BONNIERE PIERRE

BORDAS GERARD
BORDAS NORBERT
BORDENAVE THOMAS
BORGA VERONIQUE
BORIS GUY
BORTOLUZZI PHILIPPE
BOTTINI RAPHAEL
BOUAJAJ SAID
BOUDAUD FABRICE
BOULAY ARNAUD
BOULEFROY SYLVIANE
BOULET OLIVIER
BOURGUIGNON RENAUD
BOUSSOC FLORENT
BOUTEILLER FRANCK
BOUVIER JEAN JACQUES
BOUYER BRIGITTE
BRANCOTTE GREGORY
BRAUD PHILIPPE
BREAUTE FLORENT
BREGAS SEBASTIEN
BRICQUE GRANJON ANNICK
BRIDIER DANIEL
BROUTIN SYLVIE
BRU PHILIPPE
BRUN RAPHAEL
BRUNET VINCENT
BUCCHI GEORGES
BUCHERON OLIVIER
BUET LOIC
BUISSON DAVID
BUISSON NICOLAS
BUREL DAVID
BURLOT JEAN LUC
BURON CHRISTIAN
BUSQUET JEAN LOUIS
BUSQUET PIERRE
CAILLARD JEAN-JACQUES
CALIGARIS CLAUDE
CAMPAIGNOLLE XAVIER
CAMUS MAXIME
CAMUSET REGIS
CANDRINA LAURENT
CARBONNE PIERRE
CARDERON JULIEN
CARETTE JEAN FRANCOIS
CARLIER JEAN NOEL
CARNEVILLIER ALAIN
CARON OLIVIER
CARON RICHARD
CARTELLIER JEROME
CASIER LAURENT
CASTAING SEBASTIEN
CAUDRON DE COQUEREAUMONT GHISLAIN
CAUDY FABRICE
CAUX THIERRY
CAVALIE PASCAL
CAVILLAT DIDIER
CAVILLON THIERRY
CAZENAVE BENOIT
CELIK OSMAN
CENAC JEAN PIERRE
CERCUS GERARD
CERVERA GEORGES
CESTRE DENIS
CHABERT STEPHANE
CHAMBONNET AURELIEN
CHANCRIN ROLAND
CHANTERAUD PHILIPPE
CHAPATON JACKIE
CHAPELOT GILLES
CHAPTAL FRANCOIS
CHARBONNIER SEBASTIEN
CHARDAIN SOPHIE
CHARLES XAVIER
CHARNAVEL YVAN
CHARRET MIKAEL
CHARRETIER VALERY
CHARTIER ERIC
CHASSERIEAU LAURENT

CHATAIGNAT LAURENT
CHATAING DANIEL
CHAUDAN ERIC
CHAUMONT PHILIPPE
CHAUVET SEBASTIEN
CHAUVIN LAURENT
CHENARD GEORGES
CHENE SEBASTIEN
CHERON TONY
CHERON WILLIAM
CHEVAILLIER PASCAL
CHEVALLIER MICHEL
CHEVILLARD PASCAL
CHIQUARD ALAIN
CHOLLET RODDY
CHRETIEN CARINE
CHRETIEN THOMAS
CHRISTEN ERIC
CLABAU CHRISTIANE
CLEMENT JACKY
CLERAT JACQUES
CLERMIDY JEAN NOEL
CLOP ALAIN
COLLIGNON BERNARD
COMTET JANICK
CONAN-CECONI CORINNE
CONTENT LAETITIA
CONTI NICOLAS
CONTINI ALEXANDRA
COPIN DAVID
CORBIOLI BRUNO
CORBU STEPHANE
CORGIER BERNARD
CORMIER ALAIN
CORNEZ Cyril
CORNU JEAN-LOUIS
CORROY JEAN MARIE
CORTAIX PHILIPPE
COSSET DANIEL
COUBRONNE OLIVIER
COURTEILLE STEPHANIE
COUSTON SEBASTIEN
COUTOULY BRIGITTE
CRESTEY CHARLES
CUEFF GREGORY
CUTUIL GILLES
D ABREU DIDIER
DALGALARRONDO CHRISTOPHE
DANGER STEPHAN
DANIELOU EUGENE
DAO REMY
DAOUST BRUNO
DARIES THIERRY
DARPHIN PASCAL
DARRACQ VINCENT
DARU CLAUDE
DAUMAS YVAN
DE DEA PATRICK
DE DEA VINCENT
DE RYCKE OLIVIER
DE SCHRYVER YVES
DEBRUYNE MARC
DECANTER DAVID
DECHERF ALEXANDRE
DEFOSSE BOUALEM
DEFOSSE MARTINE
DEGANO VINCENT
DEGRELLE JEAN DANIEL
DEHAIES JOSE
DELAHAIE PATRICK
DELAUNEY GILLES
DELCOURT NICOLAS
DELERUE ALAIN
DELESSE SEBASTIEN
DELFOSSE DIDIER
DELMAS GHISLAIN
DELOUARD JEAN JACQUES
DELSAUT GUILLAUME
DEMOULIN PHILIPPE
DENIS ALAIN

DEPERY RAPHAEL
DERIAU ALAIN
DEROUBAIX MARION
DEROUET LAURENT
DESEINE STEPHANIE
DESMOULIN ERIC
DESTINEE PATRICK
DEULEY HERVE
DEVILLEGER DENIS
DEWITTE BERNARD
DEZOBRY JEROME
DIAS CAROLE
DILOSQUER YVES
DOBBELS MAURICE
DOCQUOIS FABRICE
DORANGEVILLE BENJAMIN
DORE JEAN PIERRE
DORITCH BRUNO
DOUCET THIERRY
DOUCHEZ JEAN ROBERT
DOURTHE VINCENT
DOUZAMY CEDRIC
DUBES MARIE-FRANCOISE
DUBOIS GILLES
DUBOIS GREGORY
DUCOUDERT ASSIA
DUCREUX LUDOVIC
DUDREUILH ERIC
DUFFAU JOEL
DUFLOT FRANCK
DUFRESNE ERIC
DUHEN GUY
DUMAINE HERVE
DUMONT GILLES
DUMONT JEAN PAUL
DUMONT MICHELE
DUMONT SOPHIE
DUPAS DENIS
DUPUY PHILIPPE
DUQUENNE NICOLAS
DURIZOT SANDRINE
DUVERGER ADRIENNE
DUVERGER CAROLINE
DUVERGER FRANCOIS
EMOND ANNE
ESTEVE PIERRE
ETIENNE ARNAUD
ETOILE MICHEL
FAIGLE JEAN-JACQUES
FAINE PHILIPPE
FARRE JOCELYNE
FAURE ALAIN
FAURE CHRISTIAN
FAVRE SEBASTIEN
FAYOL DIDIER
FELIX JOEL
FEMY SERGE
FERNANDEZ HENRI
FERRIER BRUNO
FERRIER JOEL
FIEVET NICOLAS
FINOT CHRISTIAN
FIRMIN CELINE
FLEURY CYRILLE
FLEURY FABRICE
FLORY KEVIN
FONTELLINI Nicolas
FORCIOLI JEAN MICHEL
FORGET ALEXIS
FOURMEAUX TOMMY
FOURNIER NICOLAS
FRAGOT ALAIN
FRANCOIS JEAN MICHEL
FRANCOZ PATRICE
FREITAG EMMANUEL
FREMYET CHRISTIAN
FRESNEAU PATRICIA
FULOP HERVE
GAGOU CATHERINE
GAILLET ERIC

GALERA ANTONIO
GALLAND LAMBERT
GALLET JEAN MAX
GARCIA YVES
GARDINER WILLIAM
GARNIER ALAIN
GASCHET GERALD
GASCOUIN STEPHANE
GASCUEL BENEDICTE
GAUDIN VIRGINIE
GAUDIN-PERRET FLORENCE
GAUTIER LAURENT
GENESTE SABINE
GENSOUS CHRISTIAN
GEORGE SEBASTIEN
GEORGET CHRISTIAN
GERARD BENOIT
GERARD BRUNO
GERBAUX SYLVAIN
GHYS FREDERIC
GIBAUD JACKY
GIET PHILIPPE
GILLES ERIC
GIOUSE HELENE
GLASSON PIERRE
GOBAILLE JEAN LUC
GODARD STEPHANE
GODART FRANCK
GODIN YANICK
GOMEZ THIERRY
GONTIER JOEL
GOSSET GREGORY
GOUDARD YOANN
GOUGGINSPERG NORBERT
GOUJON RAPHAEL
GOURNAY PASCAL
GRANDJEAN ESTELLE
GRANDPRE JEROME
GRAVIER GERARD
GRENOUILLEAU PASCAL
GREY GERARD
GREY MARIELLE
GRONEK STEPHANE
GROS EVELYNE
GROTHE CHRISTIAN
GRULOIS Gaetan
GUEDENEY KARINE
GUERIN THOMAS
GUILLEVIC YVES
GUILLON LAURENCE
GUILLOT FREDERIC
GUILLOTIN MARIE-ANNICK
GUILLOU JEAN-MICHEL
GUMBRELL YVES
GUY PASCAL
GUYAU YVES
GUYOT BERNARD
GUYOT JEAN-MARC
HALLAINE JEAN CHRISTOPHE
HAMON JEAN LUC
HAMONOU LOIC
HAREL SEBASTIEN
HARMEGNIES PHILIPPE
HELMER PASCAL
HERDA CLEMENCE
HERLEDAN YVES
HERMAN JACKIE
HERMOSO ANNABELLE
HEVIN GREGOIRE
HIERNARD CATHERINE
HIMBERT LYSIANE
HODE GERALD
HOUSSIER DANIEL
HUBERT PHILIPPE
HUE CHRISTIAN
HUGUIN FRANCIS
HUIN VINCENT
HUMBERT CEDRIC
HUVEY JEAN PHILIPPE
HYRON BRUNO

IBANEZ ALAIN
ISNARD OLIVIER
JACQUEMYN NATHALIE
JAHAN HERVE
JANSON MICHEL
JEANNE ALAIN
JOLLY JOEL
JOLY PIERRE
JORELLE PHILIPPE
JOUANNE ERIC
JOUSEAU GUILLAUME
JOUSSELIN JOHANN
JOUTARD JEAN PIERRE
JOUTARD JEAN-PIERRE
JOUZEAU GREGORY
JUIGNET JEAN-JACQUES
JULIEN STEPHANE
JULIEN THIERRY
JUTEAU Cathy
KACIMI FARID
KAMINSKI ERIC
KAMINSKI PATRICK
KERHERVE FABIENNE
KERMARREC EMMANUEL
KNOBLOCH DENIS
KORCHI Karim
KULIK CHRISTOPHE
LABALME FREDERIC
LABAT NICOLAS
LABAYE THERESE
LABEL DOMINIQUE
LACOUR JACQUES
LAFFONT JEAN CLAUDE
LAGET SERGE
LALANNE ISABELLE
LAMBERT LUC
LAMBERT ROLAND
LAMBRECHT KATHIA
L'ANTOINE GILDAS
LAURENT KATIA
LAVERDURE LYDIA
LAVEYSSIERE HERVE
LAZARO ABEL
LE BIHAN OLIVIER
LE BRETON THIERRY
LE CARO ALAIN
LE GAC YANNICK
LE GALL JEAN MARC
LE GARREC JACQUES
LE MAO GIACOMINA
LE STRAT PIERRE YVES
LEBEL DOMINIQUE
LEBOSSE PASCAL
LEBRUN GREGORY
LECA DENIS
LECAT THIERRY
LECLERCQ BENOIT
LECLERCQ DAVID
LECOMTE BRUNO
LECUBERRY FIRMIN
LEDENT MARIE ANGE
LEDRAIT EDOUARD
LEFEVRE THIERRY
LEFRANC GWENAELE
LEHUEN PIERRE
LELEU THIERRY
LEMAIRE WALTER
LEMARCHAND JEAN YVES
LEMERCIER BENJAMIN
LEMOINE FRANCOISE
LEOBON GUY
LEPAGE PATRICK
LEPICIER BENOIT
LEPLAT JEAN-PHILIPPE
LERAY BRUNO
LEREDDE JEAN-MARC
LEROUX JACQUES
LEROUX MATHIEU
LEROY ANNE ANGELIQUE
LEROY JEAN-MARC

LESBROS MARC
LETOURNEUR SERGE
LEULLIEUX JEAN-MICHEL
L'HOTE-MAUS LAURENCE
LICCIONI PATRICIA
LIZON PATRICE
LOCATELLI BERTRAND
LOEZIC PASCAL
LONGUESSERRE JEAN-PAUL
LOTTE ALBERT
LOUCHE SEBASTIEN
LOUVET DAMIEN
LOYEAU LAURENT
LUZURIER FREDERIC
MACHET OLIVIER
MAGNANON CHRISTOPHE
MAGNANON LAURENT
MAHE JEAN MICHEL
MAIRE LAURENT
MAJEWSKI PHILIPPE
MALLERET GREGORY
MALZAC JEAN LOUIS
MANSCOURT VERONIQUE
MARCHAL CHRISTOPHE
MARCHAL SERGE
MARCOU ALAIN
MARECHAL HERVE
MARION PIERRE
MARMET JEAN CLAUDE
MARMET LILIAN
MARQUIS PIERRIC
MARTIN FERRAND DAMIEN
MARTIN JEAN PAUL
MARTIN PAUL
MARTINEAU MAGALI
MARTINEZ ANTOINE
MARTINOT MICKAEL
MARTY CHRISTIAN
MARUEJOULS MICHELE
MASLARD PATRICK
MATA JEAN PIERRE
MATECKI ISABELLE
MATEUS ALEXANDRE
MAURICE FRANCOIS
MAUS PHILIPPE
MAZEYRAT ERIC
MAZOYER ALAIN
MBAPPE EKEDI ALEXANDRE
MEDJIAN MATHIEU
MEERSCHAUT YANNICK
MEGARD FRANCOISE
MEIGNEN PHILIPPE
MEISNEROWSKI JEAN-LOUIS
MELAYE ANDRE
MENARD JULIEN
MENUET DAVID
MENY MELANIE
MERCIERE CHRISTOPHE
MERCKLING PATRICK
MERIGAUD PASCAL
MERLIN JOELLE
MERRIEN PASCAL
MESSAGER SARAH
METAYER DAVID
MEYBECK ISABELLE
MEYNIEL ARNAUD
MICHEL SEBASTIEN
MILAN FABIEN
MILLOT SEBASTIEN
MOITRIER GERARD
MOLINIER GILLES
MONTEIL RAPHAEL
MONTMIREL NICOLAS
MORAINVILLE MYRIAM
MORAND FREDERIC
MOREL DAVID
MORENO PASCAL
MORET VALERIE
MORICE JEAN-LUC
MORIVAL DOMINIQUE MICHE

MORO-LANOTTE SANDRA
MOSSOT BENOIT
MOTTET ANNE-MARIE
MOYAL CHRISTEL
MUSILLI ALEXIS
NARANJO JEROME
NARANJO MICHELE
NASLAIN JULIEN
NESTILE CLAUDIA
NEULLET BERNARD
NEVORET JACQUES
NIAU FRANCIS
NICOLAS LIONEL
NOUYOUX STEPHANE
NOVOLI LILIAN
NOYON VINCENT
NOZZI SEBASTIEN
OLIVES BERNARD
OLIVIER NADINE
OLLIER PASCAL
OLLIVIER REMI
ORLY THIERRY
OUDEA DOMINIQUE
OUDENOT REMY
OUTREQUIN DAMIEN
PADERNOZ HENRI
PAGEL STEPHANE
PAGES FRANCIS
PAGLIERO SYLVAIN
PAILLETTE MARC-YVES
PALLAI RAPHAEL
PANEVEL CHRISTOPHE
PAQUET DENIS
PARENT NICOLAS
PARISON PHILIPPE
PATARD LUC
PATRONI JEAN MARC
PAUCHARD FREDERIC
PECHON PHILIPPE
PELINQ CLAUDINE
PELLIZZARO CYRILLE
PELLOTIER BRUNO
PELOUAS OLIVIER
PELTIER DENIS
PENIN MARILINE
PEREIRA DAVID
PERLO PATRICIA
PERRETTE GILLES
PERSONNAT JEAN LOUIS
PETIT ADELINE
PETIT ALAIN
PETIT ALAIN REGIS
PETIT LUC
PETIT XAVIER
PETITCOLIN BASTIEN
PEYRARD SEBASTIEN
PEYSSET GERARD
PEZZERA FABRICE
PHILIPPOT ANNICK
PHILOTAS LAURENT
PICHAYROU OLIVIER
PIEDELOUP Fabrice
PINET MICHEL
PINTO NELSON
PIRON DIDIER
PLACERAUD PHILIPPE
PLANTIF DAVID
PLASSARD JEAN CLAUDE
PLEUT JULIAN
POISSON KEVIN
PONSOT PIERRE
POPP ADRIEN
PORCHE PHILIPPE
POULIN FLORIAN
POURRET PATRICE
PRADON REGIS
PRIEUR PHILIPPE
PUFFERRA LUDOVIC
PUISAIS ERIC
PUJOL EMMANUEL

QUASTANA GILLES
QUAY-THEVENON THIERRY
QUEMENER Herve
QUESNEL JEAN-LOUIS
QUIGNOT ANTOINE
QUINQUIS BRUNO
RACINE PASCAL
RAGOBERT JEAN LUC
RAIMONDEAU MOISE
RAMAMBASOA NIRINA
RAMBHOJAN Guénaël
RATAUX JEAN NOEL
RATEAU CYRILLE
RAULT MICHEL
RAVAUD DAMIEN
RAVENEL PASCAL
RAVINEL MARTINE
RAYNAUD JEAN MARC
REDON SEBASTIEN
REGA ANTONIO
RENARD CHRISTOPHE
RENARD DOMINIQUE
RENARD GERALD
RENARD JEAN FRANCOIS
RENAUDIN GILLES
RENAULT MARC
RENIER NICOLAS
REPINSAY PASCAL
REYNAUD JEAN MARC
RICAUD JOEL
RICHARD JEAN-JACQUES
RICQ EMMANUEL
RIERA JEAN CLAUDE
RIOUX FRANCOISE
RISCHARD THIERRY
RIVOALLAN FRANCOISE
ROBERT CHRISTOPHE
ROBERT JEAN CHRISTOPHE
ROBIN THIBAUD
RODRIGUEZ DIDIER
ROGER CYRILLE ETIENNE
ROLIN CHRISTIAN
ROLLIN YVES
ROMANET MICHEL
ROMEYER JEROME
ROPERS GILBERT
ROSSIGNOL CHRISTIAN
ROTH DIT BETTONI PHILIPPE
ROTIER HERVE
ROUCHEUX LIONEL
ROUILLON PATRICE
ROUSSEL EVA
ROUSSEL VERONIQUE
RUIZ VALERIE
RYCKELYNCK THOMAS
SAGORY PHILIPPE
SAIVE GEORGES
SANAHUJA BERNARD
SARELOT DAVID
SAUVAGET Antonin
SCHADE-D'HANENS HELENE
SCHAER AURELIE
SCHLIENGER JEAN PHILIPPE
SECHER PASCAL
SEGURA JEAN CLAUDE
SERIEYS JEROME
SERVAIS NICOLAS
SEVAULT FRANCIS
SEYER BENOIT
SICOT JEAN-PAUL
SICOT MICHEL
SIMON BERTRAND
SIMONIN JACQUES
SIRIEIX CHRISTIAN
SONTERRE NADINE
SORIANO QUENTIN
SOURD BERNARD
STADLER BERNARD
STOLTZ MATHILDE
SULMONT FLORENCE

SULPICE THIERRY
TAILLIER NICOLAS
TALLEC ERIC
TARABON FRANCK
TELLO THIERRY
TEXIER JOEL
THEVENIN MARIE
THEVENIN SYLVIE
THIBAULT DARIG
THIEBAUT VINCENT
THIELLAND DOMINIQUE
THIREL REGIS
THOMAS GILLES
THOMIN DIDIER
THORAL JEAN-PIERRE
TIRON PASCAL
TIRON SYLVIA
TIRTAINE SABINE
TISSERAND ALAIN
TISSOT FRANCK
TONNOIR GHISLAIN
TOUJA SYLVIE
TOUSSIROT PASCAL
TRAON YANNICK
TRUCHON FLORENT
TURMEL FRANCK
UZZAN PHILIPPE
VACHE JEAN PIERRE
VALADE JEAN MICHEL
VALENTE DAVID
VALERY JEAN CHRISTOPHE
VALETTE GILLES
VAN DOOREN JEAN MARC
VANDEN CASTEELE CEDRIC
VANEL JEAN-PHILIPPE
VANLANGENDONCK YANN
VANWYMEERSCH PATRICK
VATTAN JEAN FRANCOIS
VAXELAIRE VALERIE
VELA ALVAREZ MONIQUE
VENET GERARD
VERGEON FRANCK
VERON STEEVE
VERRIELE GREGORY
VEY MICHEL
VIDAL FLORENCE
VIDALE FREDERIC
VIE THIERRY
VIGE DANIEL
VIGNERON FABRICE
VILLELA JEAN MARIE
VILLENEUVE NATHALIE
VILLERVALLE MICHEL
VINCENT FRANCK
VINCENT FRANCOIS
VIRRION ETIENNE
VOINOT CHRISTIAN
VOISIN SEBASTIEN
VUILLIER GILLES
VULTAGGIO FRANCOIS
WEPPE YOANN
WERDYN JEAN PIERRE
WICQUART EMMANUELLE
WILK CHRISTOPHE
YANG Philippe
ZANNIER YVES
ZICKLER MARC
ZURBACH JOEL

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 9

Liste des biens et droits immobiliers relatifs à la Branche d'Activité apportée

Stockages souterrains: Immobilisations corporelles

	CODES	211105	211205	211505	212005	213105	213205	213505	213805
	Stockages souterrains	Terrains nus	Terrains aménagés	Terrains bâtis	Aménagements et agencements des terrains	Constructions-Ensembles Immobiliers Industriels	Constructions-Ensembles Immobiliers Administratifs	Installations,générales,agencement,aménagt,construction	Constructions ouvrages Infrastructures
biens industriels existants	Beynes			239 381,70	130 292,83	219 471,25	1 697 829,78	461 574,72	
	Saint Clair			995 016,19		1 986 767,25		20 686,97	3 418 887,33
	Saint Illiers	1 449,15		415 989,50	687 946,16		302 683,90	210 853,46	161 395,17
	Gournay	15 072,40		1 470 573,10	273 602,74	454 799,22	108 704,73	170 738,58	555 496,45
	Germigny	148 983,30		505 789,55	455 496,46	864 189,08		68 139,90	1 653 231,99
	Chemery			1 146 625,49	1 683,20	7 272 068,03		73 542,76	9 254 935,65
	Céré la Ronde			514 321,50				23 406,80	
	Tersanne		4 797,30	116 924,34		825 083,72	8 669,34	57 969,09	29 251,42
	Etrez	6 992,07	19 624,80	715 339,35		1 059 490,24	64 253,73	120 820,18	
	Cerville	473 568,48		228 695,21	5 281,96	1 401 890,68		32 401,43	3 686 565,14
	Soings			163 461,80		47 957,98		785,12	
	Manosque			141 682,10					
biens à venir	Trois fontaines	231 569,71		328 130,20		8 584,68			
	Hauterives								
	Terrains alsace sud	15 431,07							
biens industriels non affectés	La Louette	5 367,70		15 980,44					
	Sougos			87 258,70					
	Vendomois	10 976,32							
	Petit morin			2 401,10					
	Villefranche			7 927,40					
	Angoulême			2 286,70					
Biens tertiaires	Paris courcellor							32 750,87	
	Nanterre							533,49	
	Valeur nette comptable	909 410,20	24 422,10	7 097 784,37	1 554 303,35	14 140 302,13	2 182 141,48	1 274 203,37	18 759 763,15

[redacted]

Stockages souterrains: Immobilisations en cours

Stockages souterrains	terrassement et G.C	Achats de terrains	Inst.gén.Aménag.Const.Indust.	Poste technique terrain	Bâtiments industriels	Aménagement paysager	Voirie de terre	Ensemble Immo.indus.	Achat de Bungalow	**Sous total Valeur nette comptable**
Beynes	1 415 292,81	2 145 672,55	243,74							**3 561 209,10**
Saint Clair		36 179,00								**36 179,00**
Saint Illiers					199 300,00					**199 300,00**
Gournay					13 681,44	5 304,00	530 715,43	39 344,58		**589 045,45**
Germigny					1 136,00					**1 136,00**
Slougos										
Chemery									283 102,47	**283 102,47**
Céré la Ronde		1 800,00			525 086,79					**526 886,79**
Tersanne	117 616,04	530 353,25		9 986,00		140 530,00	135 002,40			**933 487,69**
Etrez		823 710,53			53 651,60					**877 362,13**
Cerville					2 970,65	1 300,00				**4 270,65**
Soings										
Manosque										
Trois fontaines			8 925,05				25 173,71			**34 098,76**
Hauterives				364 752,40			449 758,04			**814 510,44**
							Valeur nette totale			**7 860 588,48**

Immobils.	Désignation						
20000000165	SUR LES TROYES	1 481,50		1 481,50	CER	CERVILLE	54110
20000000168	BOIS LE RAT	1 573,30		1 573,30	CER	CERVILLE	54110
20000000170	TERRAINS NUS	60 447,80		60 447,80	CER	CERVILLE	54110
20000000171	RENARD POIRIERE	15 732,70		15 732,70	CER	CERVILLE	54110
20000000185	TERRAIN AU CERISIER	2 085,90		2 085,90	CER	CERVILLE	54110
20000000246	TERRAINS NUS	93 359,70		93 359,70	CER	CERVILLE	54110
20000000440	REMUNERATION SAFER	4 321,00		4 321,00	CER	CERVILLE	54110
20000000523	INDEMNITE RESILIATION BAIL	14 844,70		14 844,70	CER	CERVILLE	54110
20000000576	PARC C183 TERRAIN LE VERVEAU	1 225,70		1 225,70	CER	CERVILLE	54110
20000000585	"W88""COIN DU BOIS DE LA CHASSI	4 342,80		4 342,80	CER	CERVILLE	54110
20000000588	PARC ZI25 LONGS JEANSAGUES	1 715,10		1 715,10	CER	CERVILLE	54110
20000000591	PARC C184 TERRAIN LE VERVEAU	2 056,00		2 056,00	CER	CERVILLE	54110
20000000599	PARC A175 TERRAIN A LA LOCHE	914,7		914,7	CER	CERVILLE	54110
20000000628	INDEM.D'EVICT,S/PREJUDICE,BOIS	4 971,40		4 971,40	CER	CERVILLE	54110
20000000629	"PARC A175""A LA LOCHE""A CERVI	5 434,60		5 434,60	CER	CERVILLE	54110
20000000630	COIN DU BOIS DE LA CHASSE	8 592,60		8 592,60	CER	CERVILLE	54110
20000000631	PARCELLE Y10 AU FEY A SEICHAMI	22 403,50		22 403,50	CER	CERVILLE	54110
20000000633	"PARC A175""A LA LOCHE""A CERVI	2 815,80		2 815,80	CER	CERVILLE	54110
20000000635	LES VILLERS W106 A CERVILLE	2 843,20		2 843,20	CER	CERVILLE	54110
20000000636	TROU DU RENARD Z17 A CERVILLE	14 576,30		14 576,30	CER	CERVILLE	54110
20000000931	TERRAINS NUS	6 250,40		6 250,40	CER	CERVILLE	54110
20000000955	RENARD POIRIERE	1 272,00		1 272,00	CER	CERVILLE	54110
20000000964	RENARD POIRIERE	952,8		952,8	CER	CERVILLE	54110
20000002069	TERRAINS NUS/COULOMBS	2 532,20		2 532,20	SGY	GERMIGNY	77129
20000002073	TERRAINS NUS/COULOMBS	4 039,90		4 039,90	SGY	GERMIGNY	77129
20000002077	TERRAINS NUS/COULOMBS	3 108,00		3 108,00	SGY	GERMIGNY	77129
20000002080	TERRAINS NUS/COULOMBS	28 253,00		28 253,00	SGY	GERMIGNY	77129
20000002084	TERRAIN NU/D681 CHARLY	156,4		156,4	SGY	GERMIGNY	02163
20000002088	TERRAIN NU/GANDELU E336	76,2		76,2	SGY	GERMIGNY	02339
20000002091	TERRAIN NU/GANDELU E336	3 658,80		3 658,80	SGY	GERMIGNY	02339
20000002095	TERRAINS NUS/COULOMBS	6 006,80		6 006,80	SGY	GERMIGNY	77129
20000002099	TERRAINS NUS/COULOMBS	4 968,80		4 968,80	SGY	GERMIGNY	77129
20000002103	TERRAIN NU CROUY S OURCQ	2 436,90		2 436,90	SGY	GERMIGNY	77148
20000002106	TERRAINS NUS/GERMIGNY	16 470,90		16 470,90	SGY	GERMIGNY	77204
20000002109	TERRAINS NUS/GERMIGNY	2 058,10		2 058,10	SGY	GERMIGNY	77204
20000002113	TERRAINS NUS/GERMIGNY	1 219,60		1 219,60	SGY	GERMIGNY	77204
20000002117	TERRAINS NUS/GERMIGNY	1 280,60		1 280,60	SGY	GERMIGNY	77204
20000002120	TERRAINS NUS/GERMIGNY	7 622,50		7 622,50	SGY	GERMIGNY	77204

20000002124	TERRAINS NUS/GERMIGNY	4 421,00		4 421,00	SGY	GERMIGNY	77204
20000002127	TERRAINS NUS/GERMIGNY	3 658,80		3 658,80	SGY	GERMIGNY	77204
20000002131	TERRAINS NUS/GERMIGNY	1 905,60		1 905,60	SGY	GERMIGNY	77204
20000002135	TERRAINS NUS/GERMIGNY	18,5		18,5	SGY	GERMIGNY	77204
20000002137	TERRAINS NUS/COULOMBS	326,2		326,2	SGY	GERMIGNY	77129
20000002141	TERRAINS NUS/COULOMBS	9,6		9,6	SGY	GERMIGNY	77129
20000002145	TERRAINS NUS/GERMIGNY	529,8		529,8	SGY	GERMIGNY	77204
20000002149	TERRAINS NUS/COULOMBS	173,8		173,8	SGY	GERMIGNY	77129
20000002152	TERRAINS NUS/COULOMBS	63,7		63,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002156	TERRAINS NUS/COULOMBS	318,3		318,3	SGY	GERMIGNY	77129
20000002160	TERRAINS NUS/COULOMBS	215,3		215,3	SGY	GERMIGNY	77129
20000002164	TERRAINS NUS/COULOMBS	198,2		198,2	SGY	GERMIGNY	77129
20000002167	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 676,90		1 676,90	SGY	GERMIGNY	77129
20000002171	TERRAINS NUS/COULOMBS	302,5		302,5	SGY	GERMIGNY	77129
20000002175	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 171,40		1 171,40	SGY	GERMIGNY	77129
20000002179	TERRAINS NUS/COULOMBS	11		11	SGY	GERMIGNY	77129
20000002182	TERRAINS NUS/COULOMBS	148,5		148,5	SGY	GERMIGNY	77129
20000002187	TERRAINS NUS/COULOMBS	228,7		228,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002190	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 156,80		1 156,80	SGY	GERMIGNY	77129
20000002193	TERRAINS NUS/COULOMBS	415,6		415,6	SGY	GERMIGNY	77129
20000002197	TERRAINS NUS/COULOMBS	136,8		136,8	SGY	GERMIGNY	77129
20000002201	TERRAINS NUS/COULOMBS	9,5		9,5	SGY	GERMIGNY	77129
20000002205	TERRAINS NUS/COULOMBS	107,5		107,5	SGY	GERMIGNY	77129
20000002209	TERRAINS NUS/COULOMBS	362,1		362,1	SGY	GERMIGNY	77129
20000002213	TERRAINS NUS/COULOMBS	90,7		90,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002218	TERRAINS NUS/COULOMBS	13,7		13,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002221	TERRAINS NUS/COULOMBS	204,6		204,6	SGY	GERMIGNY	77129
20000002224	TERRAINS NUS/COULOMBS	5 870,80		5 870,80	SGY	GERMIGNY	77129
20000002228	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 404,70		1 404,70	SGY	GERMIGNY	77129
20000002232	TERRAINS NUS/COULOMBS	4 613,10		4 613,10	SGY	GERMIGNY	77129
20000002236	TERRAINS NUS/COULOMBS	113,6		113,6	SGY	GERMIGNY	77129
20000002240	TERRAINS NUS/COULOMBS	2 389,80		2 389,80	SGY	GERMIGNY	77129
20000002244	TERRAINS NUS/COULOMBS	939,7		939,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002248	TERRAINS NUS/GERMIGNY	109,8		109,8	SGY	GERMIGNY	77204
20000002252	TERRAINS NUS/COULOMBS	38,1		38,1	SGY	GERMIGNY	77129
20000002257	TERRAINS NUS/GERMIGNY	609,8		609,8	SGY	GERMIGNY	77204
20000002261	PUITS CR 11 (4-91638)/GANDELU D2	64		64	SGY	GERMIGNY	02339
20000002264	TERRAIN NU CROUY S OURCQ	615,3		615,3	SGY	GERMIGNY	77148
20000002269	TERRAINS NUS/COULOMBS	228,8		228,8	SGY	GERMIGNY	77129

20000002272	TERRAINS NUS/GERMIGNY	1,2		1,2	SGY	GERMIGNY	77204
20000002275	TERRAINS NUS/COULOMBS	403,4		403,4	SGY	GERMIGNY	77129
20000002279	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 708,00		1 708,00	SGY	GERMIGNY	77129
20000002283	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 029,30		1 029,30	SGY	GERMIGNY	77129
20000002287	TERRAINS NUS/COULOMBS	197		197	SGY	GERMIGNY	77129
20000002292	TERRAINS NUS/COULOMBS	114,3		114,3	SGY	GERMIGNY	77129
20000002296	TERRAINS NUS/COULOMBS	17,2		17,2	SGY	GERMIGNY	77129
20000002300	TERRAINS NUS/COULOMBS	805,4		805,4	SGY	GERMIGNY	77129
20000002304	TERRAINS NUS/COULOMBS	166,3		166,3	SGY	GERMIGNY	77129
20000002307	TERRAINS NUS/COULOMBS	2 683,10		2 683,10	SGY	GERMIGNY	77129
20000002311	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 189,10		1 189,10	SGY	GERMIGNY	77129
20000002314	TERRAINS NUS/COULOMBS	228,7		228,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002320	TERRAINS NUS/COULOMBS	1 189,10		1 189,10	SGY	GERMIGNY	77129
20000002324	TERRAINS NUS/COULOMBS	698,1		698,1	SGY	GERMIGNY	77129
20000002329	TERRAINS NUS/GERMIGNY	304,9		304,9	SGY	GERMIGNY	77204
20000002332	TERRAINS NUS/COULOMBS	914,7		914,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002338	TERRAINS NUS/COULOMBS	7,6		7,6	SGY	GERMIGNY	77129
20000002343	TERRAINS NUS/COULOMBS	379		379	SGY	GERMIGNY	77129
20000002347	TERRAINS NUS/COULOMBS	7 880,10		7 880,10	SGY	GERMIGNY	77129
20000002351	TERRAINS NUS/GERMIGNY	411,6		411,6	SGY	GERMIGNY	77204
20000002355	TERRAINS NUS/COULOMBS	2 210,50		2 210,50	SGY	GERMIGNY	77129
20000002361	TERRAINS NUS/COULOMBS	184,9		184,9	SGY	GERMIGNY	77129
20000002364	TERRAINS NUS/COULOMBS	228,7		228,7	SGY	GERMIGNY	77129
20000002368	TERRAINS NUS/COULOMBS	28,4		28,4	SGY	GERMIGNY	77129
20000002372	TERRAINS NUS/COULOMBS	307		307	SGY	GERMIGNY	77129
20000002376	TERRAIN NU/MC8 MONTIGNY ALLIE	1 219,60		1 219,60	SGY	GERMIGNY	02512
20000002380	TERRAINS NUS/COULOMBS	2 030,60		2 030,60	SGY	GERMIGNY	77129
20000002385	TERRAIN NU DHUISY	1 738,80		1 738,80	SGY	GERMIGNY	77157
20000002389	TERRAINS NUS/GERMIGNY	426,9		426,9	SGY	GERMIGNY	77204
20000002391	TERRAINS NUS/GERMIGNY	159,3		159,3	SGY	GERMIGNY	77204
20000002501	BOIS DU TREMBLOIS	2 669,40		2 669,40	CER	CERVILLE	54296
20000002589	INDEMNITE D EVICTION	106 847,90		106 847,90	CER	CERVILLE	54110
20000002591	RESERVE FONCIERE	78 564,60		78 564,60	CER	CERVILLE	54110
20000002693	INDEMNITES ACQUISITION TERRAI	25 206,80		25 206,80	3FO	TROIS FONTAINES	51583
20000002721	LOMBROIE SECTION	49 446,40		49 446,40	3FO	TROIS FONTAINES	51583
20000003826	IND BASSIN	1 514,10		1 514,10	GNY	GOURNAY	60533
20000003948	TERRAIN GARA PISTON	1 263,50		1 263,50	GNY	GOURNAY	60533
20000003971	TERRAIN	12 294,80		12 294,80	GNY	GOURNAY	60281
20000004797	TERRAINS NUS	125,01		125,01	SEZ	ETREZ	01154

F E

20000006584	TERRAINS NUS	5 945,51		5 945,51	SEZ	ETREZ	01154
20000007441	TERRAINS NUS	921,55		921,55	SEZ	ETREZ	01154
20000013137	TERRAIN LA LOUETTE ST REMY 60	388,7		388,7	LLO	LA LOUETTE	60595
20000013940	TERRAIN ALSACE SUD	10 229,77		10 229,77	CLY	CLICHY	92024
20000013941	TERRAIN ALSACE SUD	5 201,30		5 201,30	CLY	CLICHY	92024
20000014540	TERRAIN SAINT-ILLERS SECTION B	1 449,15		1 449,15	SSI	ST ILLIERS	78558
20000015009	POSTE DE COUPURE DE CHEMERY	7 317,55		7 317,55	VIS	VENDOMOIS	41049
20000015010	POSTE DE COUPURE DE CHEMERY	1 067,14		1 067,14	VIS	VENDOMOIS	41049
20000015011	POSTE DE COUPURE DE CHEMERY	2 591,63		2 591,63	VIS	VENDOMOIS	41049
20000015028	TERRAIN LA LOUETTE	4 192,40		4 192,40	LLO	LA LOUETTE	60595
20000015038	TERRAIN LA LOUETTE	772,9		772,9	LLO	LA LOUETTE	60595
20000015045	TERRAIN LA LOUETTE 60595	13,7		13,7	LLO	LA LOUETTE	60595
20000015070	TERRAINS BOUILLARRE GERMIGNY	1 359,20		1 359,20	SGY	GERMINY	77204
20000015778	SECT. AC N°2 "Plant de Quillot"	44 156,30		44 156,30	3FO	TROIS FONTAINES	55031
20000015779	SECT. AC N°3 "Plant de Quillot"	112 760,21		112 760,21	3FO	TROIS FONTAINES	55031
20000016351	Z N°13 "Haut de la Fête"	1 943,34		1 943,34	CER	CERVILLE	54110
20000016352	Section A n°137 "A Biscuit"	352		352	CER	CERVILLE	54110
20000016353	Section n°136 "A Biscuit"	352		352	CER	CERVILLE	54110
20000016354	Sect A n°138 "A Biscuit"	442,5		442,5	CER	CERVILLE	54110
20000016355	Sect A n°133 "A Biscuit"	562,4		562,4	CER	CERVILLE	54110
20000016356	Sect A n°134 "A Biscuit"	562,4		562,4	CER	CERVILLE	54110
20000016357	Sect A n°135 "A Biscuit"	562,4		562,4	CER	CERVILLE	54110
20000016358	Sect A n°140 "A Biscuit"	404,55		404,55	CER	CERVILLE	54110
20000016359	Sect A n°163 "A La Loche"	533,93		533,93	CER	CERVILLE	54110
20000016360	Sect A n°30 "Courte Corvée"	5 557,56		5 557,56	CER	CERVILLE	54110
		909 410,20		**909 410,20**			

20000013715	ETREZ RES.-CREAT.PARC A TUBES	19 624,80		19 624,80	SEZ	ETREZ	01154
20000013716	TERS.RESEAU-CONST.PARC A TUB	4 797,30		4 797,30	STE	TERSANNE	26349
		24 422,10		**24 422,10**			

20000000060	TERRAIN DE GAUD	MAN	Manosque	04112	140 115,70		140 115,70
20000000155	HAUT DE MEIX	CER	CERVILLE	54110	1 486,70		1 486,70
20000000156	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 887,90		1 887,90
20000000159	COIN BOIS DE LA C	CER	CERVILLE	54110	2 703,40		2 703,40
20000000162	TROU DU RENARD	CER	CERVILLE	54110	2 229,30		2 229,30
20000000172	AUCERISIER	CER	CERVILLE	54110	2 622,10		2 622,10
20000000173	LAHAIE BRULEE	CER	CERVILLE	54110	1 869,60		1 869,60
20000000174	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 887,90		1 887,90
20000000175	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 887,90		1 887,90
20000000176	LAVERMINE	CER	CERVILLE	54558	187,2		187,2
20000000177	TERPION	CER	CERVILLE	54110	1 450,60		1 450,60
20000000178	HAUT DES MEIX	CER	CERVILLE	54110	1 755,50		1 755,50
20000000179	ESVIAUX	CER	CERVILLE	54558	1 556,10		1 556,10
20000000180	LABASSE DES LEM	CER	CERVILLE	54498	2 330,60		2 330,60
20000000181	LACASTILLE	CER	CERVILLE	54296	1 677,40		1 677,40
20000000182	BOY LE LAY	CER	CERVILLE	54296	1 835,50		1 835,50
20000000183	LES LONGUES RAI	CER	CERVILLE	54439	1 713,30		1 713,30
20000000184	BOIS LE COMTE	CER	CERVILLE	54558	812,1		812,1
20000000186	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 789,10		1 789,10
20000000187	HAUT DE LA FETE	CER	CERVILLE	54110	1 849,50		1 849,50
20000000188	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	2 087,30		2 087,30
20000000189	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 789,10		1 789,10
20000000190	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 789,10		1 789,10
20000000191	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 789,10		1 789,10
20000000192	TERRAINS BATIS	CER	CERVILLE	54110	7 892,30		7 892,30
20000000231	PRES PARIS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000232	LES VILLERS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000233	PRES PARIS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000234	TERRAINS BATIS	CER	CERVILLE	54110	78 345,40		78 345,40
20000000235	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000236	LES VILLERS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000237	TROU DU RENARD	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000238	LES VILLERS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000239	LES VILLERS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000240	LES VILLERS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000241	TROU DU RENARD	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000242	TROU DU RENARD	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000243	HAUT DE LA FETE	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000244	LES VILLERS	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000245	TERPION	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10
20000000247	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	1 447,10		1 447,10

20000000308	BOIS DE TAL	CER	CERVILLE	54296	7 622,50		7 622,50
20000000309	NOIRES TERRES	CER	CERVILLE	54296	11 433,70		11 433,70
20000000310	LES GRANDES FRI	CER	CERVILLE	54498	1 143,40		1 143,40
20000000312	LES GRANDES FRI	CER	CERVILLE	54498	4 225,90		4 225,90
20000000439	INDEMNITE D ABAT	CER	CERVILLE	54012	6 585,80		6 585,80
20000000800	TERRAIN	MAN	Manosque	04112	1 566,40		1 566,40
20000000928	COIN DU CENDRIE	CER	CERVILLE	54296	1 600,70		1 600,70
20000000938	COIN DU CENDRIE	CER	CERVILLE	54296	1 600,70		1 600,70
20000000939	DERRIERE LES VIG	CER	CERVILLE	54110	1 600,70		1 600,70
20000000940	LAHAIE BRULEE	CER	CERVILLE	54110	1 280,60		1 280,60
20000000943	LEPETIT SAINT PIE	CER	CERVILLE	54495	952,8		952,8
20000000946	COIN DU CENDRIE	CER	CERVILLE	54296	1 600,70		1 600,70
20000000952	TERRAINS BATIS	CER	CERVILLE	54110	2 967,40		2 967,40
20000000953	DERRIERE LES VIG	CER	CERVILLE	54110	1 600,70		1 600,70
20000000972	RENARD POIRIERE	CER	CERVILLE	54110	952,8		952,8
20000000973	TERPION	CER	CERVILLE	54110	1 600,70		1 600,70
20000001364	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	29 246,30		29 246,30
20000001368	SAINT GERVAIS LA	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95554	1 219,50		1 219,50
20000001370	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	4 149,70		4 149,70
20000001373	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	14 847,80		14 847,80
20000001376	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	1 829,40		1 829,40
20000001377	TRANSF. CNE N18-	SEZ	ETREZ	01154	22 501,50		22 501,50
20000001379	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	118 910,20		118 910,20
20000001381	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	4 268,60		4 268,60
20000001383	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	182 938,80		182 938,80
20000001386	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	99 549,20		99 549,20
20000001388	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	9 146,90		9 146,90
20000001390	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	32 342,80		32 342,80
20000001393	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	42 990,60		42 990,60
20000001395	TERRAIN LE BOIS D	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	4 573,00		4 573,00
20000001398	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	6 098,00		6 098,00
20000001402	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	22 532,00		22 532,00
20000001656	LAGRANDE QUEUE	CER	CERVILLE	54439	8 009,70		8 009,70
20000001678	LAHAIE DES CROIS	CER	CERVILLE	54558	61		61
20000001784	Terrain "La vallée de	SBY	BEYNES	78062	3 228,10		3 228,10
20000001790	TERRAIN DE 10322	SBY	BEYNES	78062	33 988,00		33 988,00
20000001796	Soulte sur échange d	SBY	BEYNES	78062	301,6		301,6
20000001804	TERRAINS BATIS	SSI	ST ILLIERS	78558	113 116,40		113 116,40
20000001809	Terrain Benoist pour	SBY	BEYNES	78062	3 917,60		3 917,60
20000001814	SAINT ILL. TERRAIN	SSI	ST ILLIERS	78558	11 199,00		11 199,00
20000001820	Perdreauville et Rosr	SSI	ST ILLIERS	78558	5 549,10		5 549,10
20000001827	Terrain 3310m2 com	SSI	ST ILLIERS	78558	1 695,20		1 695,20

€ 2

20000001834	Terrain de 4168 m2 d	SSI	ST ILLIERS	78558	2 031,60		2 031,60
20000001838	Terrains pour SI 35 1	SSI	ST ILLIERS	78558	36 222,50		36 222,50
20000001842	TERRAINS TRANSF	SBY	BEYNES	78062	71 067,10		71 067,10
20000001846	TERRAIN DE 28455	SBY	BEYNES	78062	17 351,80		17 351,80
20000001850	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	6 348,90		6 348,90
20000001854	Terrain Puits SI 203 (	SSI	ST ILLIERS	78558	2 957,50		2 957,50
20000001860	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	2 885,60		2 885,60
20000001863	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	35 414,10		35 414,10
20000001868	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	479,5		479,5
20000001872	PUITS CR 19 (4-916	SGY	GERMIGNY	77204	2 439,20		2 439,20
20000001876	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	5 775,30		5 775,30
20000001881	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	1 283,10		1 283,10
20000001885	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	42,5		42,5
20000001888	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	243,9		243,9
20000001893	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	57,5		57,5
20000001896	Lieudit "la vallée des	SSI	ST ILLIERS	78558	123 902,00		123 902,00
20000001899	TERRAIN "VALLEE	SBY	BEYNES	78062	2 927,50		2 927,50
20000001901	BUISSON ROULLAN	SSI	ST ILLIERS	78558	1 829,40		1 829,40
20000001904	BOISSY MAUVOISIN	SSI	ST ILLIERS	78082	45 734,70		45 734,70
20000001908	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	4,1		4,1
20000001912	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	42,7		42,7
20000001916	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	7,7		7,7
20000001921	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	563,6		563,6
20000001925	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	1 486,20		1 486,20
20000001926	GUERNY PUITS N °	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27304	4 210,30		4 210,30
20000001928	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	21		21
20000001929	SAINT GERVAIS TE	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95554	6 345,70		6 345,70
20000001932	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	213,4		213,4
20000001934	ST CLAIR / EPTE PU	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	963,5		963,5
20000001936	Terrains pour plates	SSI	ST ILLIERS	78558	33 407,70		33 407,70
20000001937	DANGU PUITS N°3	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27199	1 672,20		1 672,20
20000001940	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	51,8		51,8
20000001941	"TERRAIN ""NOYER	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	1 440,60		1 440,60
20000001943	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	16 907,70		16 907,70
20000001944	ST CLAIR/EPTE SO	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	2 091,00		2 091,00
20000001947	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	1 125,20		1 125,20
20000001948	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	2 484,90		2 484,90
20000001951	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	37,8		37,8
20000001952	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	2 378,20		2 378,20
20000001953	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	14,5		14,5
20000001955	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	3 049,00		3 049,00
20000001956	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	46,3		46,3

20000001958	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	1 981,80		1 981,80
20000001960	Perdreauville et Rosr	SSI	ST ILLIERS	78558	2 496,30		2 496,30
20000001961	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	381,1		381,1
20000001964	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	299,4		299,4
20000001965	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	3 811,20		3 811,20
20000001967	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	15,1		15,1
20000001968	GUERNY PUITS N°1	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27304	5 671,10		5 671,10
20000001970	"TERRAIN PARNES	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	60487	6 277,10		6 277,10
20000001971	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	4 434,40		4 434,40
20000001974	GUERNY PUITS N°1	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27304	1 905,60		1 905,60
20000001975	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	12,3		12,3
20000001978	LES NOYERS TERR	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27445	1 749,40		1 749,40
20000001979	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	2,1		2,1
20000001982	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	2 430,70		2 430,70
20000001984	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	499,1		499,1
20000001987	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	5,2		5,2
20000001991	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	150,3		150,3
20000001996	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	156,9		156,9
20000002000	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	475,2		475,2
20000002004	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	530,2		530,2
20000002007	"BEAU COQ" ZK87 [	SBY	BEYNES	78062	8 938,90		8 938,90
20000002011	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	274,4		274,4
20000002014	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	23,8		23,8
20000002018	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	66,5		66,5
20000002022	Solde vallée des ane	SBY	BEYNES	78062	12 938,40		12 938,40
20000002026	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	525		525
20000002029	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	869,7		869,7
20000002032	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	109,8		109,8
20000002036	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	83,9		83,9
20000002039	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	77,8		77,8
20000002043	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	228,1		228,1
20000002047	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	409,5		409,5
20000002050	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	56		56
20000002054	5 parcelles pour puits	SBY	BEYNES	78062	11 705,80		11 705,80
20000002058	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	270,4		270,4
20000002062	TERRAINS BATIS	SGY	GERMIGNY	77204	79,1		79,1
20000002065	Terrains cadastré A r	SSI	ST ILLIERS	78558	2 439,20		2 439,20
20000002191	ST CLAIR SUR EPT	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	114 336,80		114 336,80
20000002195	GUERNY TERRAIN	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27304	13 720,40		13 720,40
20000002198	GUERNY TERRAIN	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27304	44 210,20		44 210,20
20000002302	TERRAINS BATIS	STE	TERSANNE	26314	24 694,72		24 694,72
20000002450	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	800,36		800,36

20000002504	HAIE DES CROISET	CER	CERVILLE	54558	2 721,20		2 721,20
20000002505	TERRAINS BATIS	STE	TERSANNE	26314	25 565,44		25 565,44
20000002508	TERRAINS BATIS	STE	TERSANNE	26314	4 599,84		4 599,84
20000002511	TERRAINS BATIS	STE	TERSANNE	26314	34 317,34		34 317,34
20000002513	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	4 277,72		4 277,72
20000002516	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	30 210,67		30 210,67
20000002519	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	17 482,55		17 482,55
20000002563	LAHAIE DES CROIS	CER	CERVILLE	54558	1 632,70		1 632,70
20000002587	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	1 067,14		1 067,14
20000002594	LAFOURASSE=VA5	CER	CERVILLE	54012	3 995,50		3 995,50
20000002713	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	3 201,40		3 201,40
20000002717	TERRAINS BATIS	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	4 878,40		4 878,40
20000002741	LOMBROIE SECTIO	3FO	TROIS FONTAINES	51583	161 010,30		161 010,30
20000002743	LOMBROIE SECTIO	3FO	TROIS FONTAINES	51583	125 752,20		125 752,20
20000002752	TERRAIN HAIRONV	3FO	TROIS FONTAINES	51583	15 836,90		15 836,90
20000002755	TERRAIN CHANCEN	3FO	TROIS FONTAINES	51583	20 250,60		20 250,60
20000002767	TERRAIN TROIS FO	3FO	TROIS FONTAINES	51583	5 280,20		5 280,20
20000002771	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	3 301,07		3 301,07
20000003247	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	2 744,08		2 744,08
20000003314	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	8 502,46		8 502,46
20000003472	ETREZ PHASE 1 TE	SEZ	ETREZ	01154	6 097,96		6 097,96
20000003520	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	637		637
20000003525	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	27,3		27,3
20000003571	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	925,5		925,5
20000003574	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	566,3		566,3
20000003668	CHEMERY CS 44	CHY	CHEMERY	41237	666,8		666,8
20000003674	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	608,7		608,7
20000003676	ATTIGNAT-TERR.BE	SEZ	ETREZ	01024	2 708,04		2 708,04
20000003679	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	623,5		623,5
20000003680	MARBOZ-TERR.NEV	SEZ	ETREZ	01232	858,7		858,7
20000003682	FOISSIAT-TERR.PR	SEZ	ETREZ	01163	2 811,53		2 811,53
20000003684	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	39 341,90		39 341,90
20000003685	ATTIGNAT-TERR.BE	SEZ	ETREZ	01024	1 555,57		1 555,57
20000003689	FOISSIAT-TERR.GIF	SEZ	ETREZ	01163	682,93		682,93
20000003692	FOISSIAT-TERR.FA	SEZ	ETREZ	01163	10 832,89		10 832,89
20000003696	CRAS-TERR.HENRY	SEZ	ETREZ	01130	20 865,62		20 865,62
20000003699	CRAS-TERR.DE MO	SEZ	ETREZ	01130	4 857,84		4 857,84
20000003702	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	6 352,28		6 352,28
20000003703	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	39 341,90		39 341,90
20000003707	MARBOZ-TERR.DAU	SEZ	ETREZ	01232	2 283,39		2 283,39
20000003710	MARBOZ-TERR.PEU	SEZ	ETREZ	01232	3 538,59		3 538,59
20000003712	FOISSIAT-TERR.HE	SEZ	ETREZ	01163	5 118,40		5 118,40

20000003715	MARBOZ-TERR.PE	SEZ	ETREZ	01232	2 546,07		2 546,07
20000003718	ETREZ-TERR.BLAN	SEZ	ETREZ	01154	357,68		357,68
20000003721	ETREZ-TERR.BLAN	SEZ	ETREZ	01154	2 100,11		2 100,11
20000003725	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	7 626,56		7 626,56
20000003728	ETREZ-TERR.VIVIE	SEZ	ETREZ	01154	482,31		482,31
20000003731	MARBOZ-TERR.MO	SEZ	ETREZ	01232	3 677,32		3 677,32
20000003733	ETREZ-TERR.MUGN	SEZ	ETREZ	01154	6 419,05		6 419,05
20000003734	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	32,7		32,7
20000003736	ETREZ-TERR.CHEV	SEZ	ETREZ	01154	5 533,90		5 533,90
20000003739	CRAS-TERR.BOISS	SEZ	ETREZ	01130	1 338,87		1 338,87
20000003742	MARBOZ-TERR.TH	SEZ	ETREZ	01232	144,59		144,59
20000003745	MARBOZ-TERR.MO	SEZ	ETREZ	01232	5 931,29		5 931,29
20000003748	MARBOZ-TERR.BLA	SEZ	ETREZ	01232	12 097,52		12 097,52
20000003752	MARBOZ-TERR.DAU	SEZ	ETREZ	01232	216,23		216,23
20000003755	MARBOZ-TERR.NEV	SEZ	ETREZ	01232	591,12		591,12
20000003757	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41059	2 286,70		2 286,70
20000003758	CRAS-TERR.JOLY A	SEZ	ETREZ	01130	169,96		169,96
20000003760	MARBOZ-TERR.MO	SEZ	ETREZ	01232	11 612,86		11 612,86
20000003761	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	8 339,00		8 339,00
20000003764	MARBOZ-TERR.CLE	SEZ	ETREZ	01232	4 974,82		4 974,82
20000003767	MARBOZ-TERR.PEU	SEZ	ETREZ	01232	569,37		569,37
20000003769	ETREZ-TERR.VIVIE	SEZ	ETREZ	01154	7 694,32		7 694,32
20000003772	MARBOZ-TERR.PR	SEZ	ETREZ	01232	6 509,15		6 509,15
20000003775	MARBOZ-TERR.NEV	SEZ	ETREZ	01232	76,35		76,35
20000003778	MARBOZ-TERR.DAU	SEZ	ETREZ	01232	1 220,83		1 220,83
20000003780	MARBOZ-TERR.DAU	SEZ	ETREZ	01232	2 148,15		2 148,15
20000003784	MARBOZ-TERR.BLA	SEZ	ETREZ	01232	1 084,42		1 084,42
20000003785	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	14 818,00		14 818,00
20000003788	FOISSIAT-TERR.PE	SEZ	ETREZ	01163	1 102,66		1 102,66
20000003792	MARBOZ-TERR.NEV	SEZ	ETREZ	01232	1 508,37		1 508,37
20000003794	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	70 527,40		70 527,40
20000003796	MARBOZ-TERR.CAR	SEZ	ETREZ	01232	1 222,23		1 222,23
20000003798	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 286,70		2 286,70
20000003801	FOISSIAT-TERR.HE	SEZ	ETREZ	01163	212,91		212,91
20000003802	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41247	3 049,00		3 049,00
20000003805	FOISSIAT-TERR.JO	SEZ	ETREZ	01163	383,2		383,2
20000003806	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 829,40		1 829,40
20000003807	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	1 219,60		1 219,60
20000003809	FOISSIAT-TERR.CO	SEZ	ETREZ	01163	1 205,97		1 205,97
20000003810	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41247	2 667,90		2 667,90
20000003811	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	2 505,70		2 505,70
20000003812	FOISSIAT-TERR.FA	SEZ	ETREZ	01163	7,27		7,27

20000003814	CHEMERY ENSEMB	CHY	CHEMERY	41237	243,9		243,9
20000003815	FOISSIAT-TERR.FA	SEZ	ETREZ	01163	607,23		607,23
20000003818	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	1 905,60		1 905,60
20000003819	FOISSIAT-TERR.BE	SEZ	ETREZ	01163	334,63		334,63
20000003821	FOISSIAT-TERR.FA	SEZ	ETREZ	01163	1 876,22		1 876,22
20000003823	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 439,20		2 439,20
20000003824	SERVITUDE TERRA	GNY	GOURNAY	60281	47 259,20		47 259,20
20000003825	MARBOZ-TERR.CAF	SEZ	ETREZ	01232	853,34		853,34
20000003833	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	3 049,00		3 049,00
20000003835	MARBOZ-TERR.ANI	SEZ	ETREZ	01232	2 147,33		2 147,33
20000003839	FOISSIAT-TERR.ST	SEZ	ETREZ	01163	398,77		398,77
20000003840	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	29 503,10		29 503,10
20000003842	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41247	1 829,40		1 829,40
20000003844	MARBOZ-TERR.DAI	SEZ	ETREZ	01232	5 450,26		5 450,26
20000003847	MARBOZ-TERR.CAF	SEZ	ETREZ	01232	6 700,51		6 700,51
20000003854	FOISSIAT-TERR.BR	SEZ	ETREZ	01163	581,13		581,13
20000003860	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	17 684,10		17 684,10
20000003878	FOISSIAT-TERR.PE	SEZ	ETREZ	01163	6 528,56		6 528,56
20000003880	CHEMERY CS 77 PI	CHY	CHEMERY	41062	2 728,80		2 728,80
20000003883	CRAS-TERR.MERLE	SEZ	ETREZ	01130	2 304,48		2 304,48
20000003888	CRAS-TERR.SARRO	SEZ	ETREZ	01130	2 554,18		2 554,18
20000003890	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	6 707,80		6 707,80
20000003892	CRAS-TERR.SARRO	SEZ	ETREZ	01130	3 695,38		3 695,38
20000003895	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	152,5		152,5
20000003897	CRAS-TERR.SARRO	SEZ	ETREZ	01130	2 912,75		2 912,75
20000003901	CRAS-TERR.SARRO	SEZ	ETREZ	01130	2 933,22		2 933,22
20000003905	MARBOZ-TERR.DAI	SEZ	ETREZ	01232	2 608,84		2 608,84
20000003908	CRAS-TERR.BREVE	SEZ	ETREZ	01130	11 459,20		11 459,20
20000003909	CHEMERY ENSEMB	CHY	CHEMERY	41237	10 625,70		10 625,70
20000003912	FOISSIAT-TERR.MA	SEZ	ETREZ	01163	1 240,71		1 240,71
20000003916	CRAS-TERR.MICHE	SEZ	ETREZ	01130	9 006,67		9 006,67
20000003918	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	4 954,60		4 954,60
20000003919	CRAS-TERR.BENNO	SEZ	ETREZ	01130	5 902,97		5 902,97
20000003923	MARBOZ-TERR.CAF	SEZ	ETREZ	01232	6 508,51		6 508,51
20000003926	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	4 878,40		4 878,40
20000003927	CRAS-TERR.GERM	SEZ	ETREZ	01130	2 842,63		2 842,63
20000003930	CHEMERY CS 44	CHY	CHEMERY	41237	60,7		60,7
20000003932	CRAS-TERR.CHEB	SEZ	ETREZ	01130	3 549,40		3 549,40
20000003937	CRAS-TERR.CONVE	SEZ	ETREZ	01130	3 262,13		3 262,13
20000003939	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	9 543,30		9 543,30
20000003940	CRAS-TERR.A314	SEZ	ETREZ	01130	340,68		340,68
20000003946	CRAS-TERR.BREVE	SEZ	ETREZ	01130	2 278,33		2 278,33

20000003947	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41059	1 905,60		1 905,60
20000003951	CRAS-TERR.SARRO	SEZ	ETREZ	01130	3 695,38		3 695,38
20000003956	MARBOZ-TERR.NEV	SEZ	ETREZ	01232	21 202,00		21 202,00
20000003958	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	183 767,60		183 767,60
20000003964	MARBOZ-TERR.ROI	SEZ	ETREZ	01232	14 767,68		14 767,68
20000003972	MARBOZ-TERR.ROI	SEZ	ETREZ	01232	1 661,36		1 661,36
20000003976	CRAS-TERR.JANOD	SEZ	ETREZ	01130	585,55		585,55
20000003982	EXTENSION GOURI	GNY	GOURNAY	60281	144 445,90		144 445,90
20000003984	CRAS-TERR.MERLE	SEZ	ETREZ	01130	1 729,33		1 729,33
20000003992	CRAS-TERR.VULIN	SEZ	ETREZ	01130	1 494,46		1 494,46
20000004000	CRAS-TERR.CHANE	SEZ	ETREZ	01130	370,67		370,67
20000004004	CRAS-TERR.PERRE	SEZ	ETREZ	01130	458,86		458,86
20000004008	CRAS-TERR.PERRE	SEZ	ETREZ	01130	12 839,04		12 839,04
20000004031	CRAS-TERR.BERNA	SEZ	ETREZ	01130	1 494,46		1 494,46
20000004036	CRAS-TERR.PERNO	SEZ	ETREZ	01130	2 989,85		2 989,85
20000004040	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	1 559,36		1 559,36
20000004044	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	2 576,14		2 576,14
20000004047	CRAS-TERR.PERRE	SEZ	ETREZ	01130	2 785,03		2 785,03
20000004051	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	3 606,15		3 606,15
20000004059	CRAS-TERR.BLANC	SEZ	ETREZ	01130	6 086,77		6 086,77
20000004064	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	441,43		441,43
20000004067	CRAS-TERR.BOISS	SEZ	ETREZ	01130	2 158,82		2 158,82
20000004070	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	2 158,91		2 158,91
20000004073	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	1 907,09		1 907,09
20000004077	CRAS-TERR.HENRY	SEZ	ETREZ	01130	6 872,87		6 872,87
20000004080	ATTIGNAT-TERR.PO	SEZ	ETREZ	01024	4 843,27		4 843,27
20000004082	ATTIGNAT-TERR.NI	SEZ	ETREZ	01024	1 679,97		1 679,97
20000004086	CRAS-TERR.BENOI	SEZ	ETREZ	01130	1 259,84		1 259,84
20000004089	ATTIGNAT-TERR.LA	SEZ	ETREZ	01024	1 692,96		1 692,96
20000004093	CRAS-TERR.RONCI	SEZ	ETREZ	01130	2 729,11		2 729,11
20000004097	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	569,07		569,07
20000004113	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	5 562,21		5 562,21
20000004125	CRAS-TERRAIN DU	SEZ	ETREZ	01130	2 922,44		2 922,44
20000004130	CRAS-TERR.PERRE	SEZ	ETREZ	01130	12 065,94		12 065,94
20000004152	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	972,2		972,2
20000004155	CRAS-TERR.PERRE	SEZ	ETREZ	01130	4 752,62		4 752,62
20000004159	CRAS-TERR.BENNO	SEZ	ETREZ	01130	1 684,26		1 684,26
20000004175	ETREZ-TERR.BLAN	SEZ	ETREZ	01154	105,3		105,3
20000004185	CRAS-TERR.SIBELI	SEZ	ETREZ	01130	706,21		706,21
20000004188	CRAS-TERR.BENNO	SEZ	ETREZ	01130	1 682,79		1 682,79
20000004193	CRAS-TERR.PONCE	SEZ	ETREZ	01130	397,24		397,24
20000004197	CRAS-TERR.PIGNE	SEZ	ETREZ	01130	6 282,46		6 282,46

20000004200	CRAS-TERR.PERRE	SEZ	ETREZ	01130	706,53		706,53
20000004209	CRAS-TERR.TREBC	SEZ	ETREZ	01130	1 415,79		1 415,79
20000004211	ETREZ-TERR.PONS	SEZ	ETREZ	01154	6 507,82		6 507,82
20000004215	CRAS-TERR.PONSA	SEZ	ETREZ	01130	2 970,20		2 970,20
20000004221	ETREZ-TERR.PONS	SEZ	ETREZ	01154	13 625,83		13 625,83
20000004224	ETREZ-TERR.VERN	SEZ	ETREZ	01154	5 441,76		5 441,76
20000004307	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41217	609,8		609,8
20000004584	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	346 992,60		346 992,60
20000004608	TER BOSQUET ST I	GNY	GOURNAY	60643	1 680,80		1 680,80
20000004615	TRAVERS CHIEN B	CHY	CHEMERY	41062	6 463,30		6 463,30
20000004623	PUITS EXPLOITATI	GNY	GOURNAY	60408	3 368,40		3 368,40
20000004626	PLAINE DU CLOSEA	CHY	CHEMERY	41237	18 800,40		18 800,40
20000004633	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	3 248,10		3 248,10
20000004635	TERRAINS BATIS E	GNY	GOURNAY	60019	2 331,90		2 331,90
20000004636	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	684,1		684,1
20000004639	TERRAINS BATIS 1(	GNY	GOURNAY	60281	2 782,50		2 782,50
20000004643	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	20,7		20,7
20000004644	TERRAINS BATIS 1	GNY	GOURNAY	60281	2 096,20		2 096,20
20000004647	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	1 101,80		1 101,80
20000004648	PUITS E166 FONCIE	GNY	GOURNAY	60396	2 654,10		2 654,10
20000004650	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	1 028,40		1 028,40
20000004654	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	1 409,40		1 409,40
20000004658	FOSSE AUX JARDS	CHY	CHEMERY	41049	5 640,60		5 640,60
20000004659	GRANDE BROSSE A	CHY	CHEMERY	41049	3 811,20		3 811,20
20000004662	TERRAIN LA MADE	GNY	GOURNAY	60396	1 761,40		1 761,40
20000004663	GRANDE BROSSE A	CHY	CHEMERY	41049	7 622,50		7 622,50
20000004666	GRANDE BROSSE A	CHY	CHEMERY	41049	9 146,90		9 146,90
20000004667	TER LA GRANDE S(	GNY	GOURNAY	60191	1 751,90		1 751,90
20000004668	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	533,57		533,57
20000004669	PETIT ETANG A531	CHY	CHEMERY	41049	9 146,90		9 146,90
20000004673	GRANDE BROSSE A	CHY	CHEMERY	41049	46 014,90		46 014,90
20000004675	GRANDE BROSSE A	CHY	CHEMERY	41049	30 188,00		30 188,00
20000004676	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60351	609,8		609,8
20000004680	PLAINE DES MERS	CHY	CHEMERY	41049	1 010,00		1 010,00
20000004691	BRUYERES LA COU	CHY	CHEMERY	41237	6 818,60		6 818,60
20000004697	TERRAINS BATIS B	GNY	GOURNAY	60396	680,7		680,7
20000004702	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	1 418,10		1 418,10
20000004711	AIGUEVILLE A87,42	CLR	CERE LA RONDE	37046	42 076,40		42 076,40
20000004717	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60351	680,7		680,7
20000004720	TRAVERS CHIEN B	CHY	CHEMERY	41062	3 811,20		3 811,20
20000004733	TERRAINS BATIS M	GNY	GOURNAY	60396	339,4		339,4
20000004738	TERRAINS BATIS 1	GNY	GOURNAY	60396	2 463,70		2 463,70

FT E

20000004748	TERRAINS BATIS 17	GNY	GOURNAY	60396	2 884,00		2 884,00
20000004811	TERRAINS BATIS 18	GNY	GOURNAY	60643	1 575,90		1 575,90
20000004814	TERRAINS BATIS 18	GNY	GOURNAY	60396	1 458,50		1 458,50
20000004815	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 528,10		2 528,10
20000004835	TERRAINS BATIS 18	GNY	GOURNAY	60396	969,1		969,1
20000004850	TERRAINS BATIS 15	GNY	GOURNAY	60019	1 282,30		1 282,30
20000004852	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	1 281,90		1 281,90
20000004858	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	4 039,80		4 039,80
20000004859	TERRAINS BATIS P	GNY	GOURNAY	60019	1 282,30		1 282,30
20000004869	TER LES NOYERS 2	GNY	GOURNAY	60019	1 282,30		1 282,30
20000004890	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	13 552,70		13 552,70
20000004902	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	620,2		620,2
20000004907	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	3 247,16		3 247,16
20000005000	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	3 978,90		3 978,90
20000005029	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	10 959,60		10 959,60
20000005067	TERRAIN ACHAT 01	GNY	GOURNAY	60351	768,9		768,9
20000005086	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 027,60		2 027,60
20000005109	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	354,7		354,7
20000005227	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	84 228,10		84 228,10
20000005270	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	1 152,50		1 152,50
20000005335	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41181	1 176,90		1 176,90
20000005448	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	73 696,70		73 696,70
20000005453	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	1 080,25		1 080,25
20000005863	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	949,1		949,1
20000005868	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	33 570,20		33 570,20
20000005908	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	35 785,30		35 785,30
20000005939	INDEMNITE EVICTI	GNY	GOURNAY	60281	68 112,90		68 112,90
20000005949	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	37046	0,2		0,2
20000005977	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	183 953,70		183 953,70
20000006028	TER LES NOYERS 2	GNY	GOURNAY	60019	18		18
20000006033	TER LE FOND DE S	GNY	GOURNAY	60019	554,9		554,9
20000006079	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 179,20		1 179,20
20000006095	INDEMNITE EVICTI	GNY	GOURNAY	60281	116 784,20		116 784,20
20000006100	TERRAIN ANTHEUIL	GNY	GOURNAY	60281	103 054,80		103 054,80
20000006191	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41181	1 115,90		1 115,90
20000006235	TER VERS PORTES	GNY	GOURNAY	60281	2 592,10		2 592,10
20000006241	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	2 592,10		2 592,10
20000006246	TER VERS PORTES	GNY	GOURNAY	60281	2 592,20		2 592,20
20000006250	TER VERS PORTES	GNY	GOURNAY	60281	2 592,10		2 592,10
20000006255	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60643	556,6		556,6
20000006285	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	761,7		761,7
20000006296	TERRAINS PUIT 150	GNY	GOURNAY	60281	71 498,70		71 498,70

20000006311	CHEMERY ENSEMB	CHY	CHEMERY	41237	1 348,20		1 348,20
20000006390	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	10 976,30		10 976,30
20000006400	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 283,50		2 283,50
20000006444	TERRAINS BATIS 10	GNY	GOURNAY	60396	1 339,40		1 339,40
20000006508	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60019	1 449,20		1 449,20
20000006563	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	2 286,70		2 286,70
20000006652	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	37046	6 250,40		6 250,40
20000006669	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	3 506,30		3 506,30
20000006674	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	36 435,30		36 435,30
20000006679	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	2 171,50		2 171,50
20000006684	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 378,60		1 378,60
20000006691	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41002	2 820,30		2 820,30
20000006697	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41217	1 295,80		1 295,80
20000006701	TERRAINS BATIS 10	GNY	GOURNAY	60281	1 624,80		1 624,80
20000006715	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	27 440,80		27 440,80
20000006728	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41217	762,3		762,3
20000006780	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	1 902,60		1 902,60
20000006793	BEYN SUP PUIT B 3	SBY	BEYNES	78364	575,4		575,4
20000006798	PUITS CR 05 (4-915	SGY	GERMIGNY	02084	2 286,70		2 286,70
20000006800	FONCIER PC 182	GNY	GOURNAY	60019	1 219,60		1 219,60
20000006805	PUITS CR 22 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 626,20		1 626,20
20000006814	PUIT B 108 CE TER	SBY	BEYNES	78062	112,7		112,7
20000006818	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	2 286,70		2 286,70
20000006819	PUITS CR 09 (4-917	SGY	GERMIGNY	02818	3 373,40		3 373,40
20000006825	PUITS B 109 CG TE	SBY	BEYNES	78364	5 122,30		5 122,30
20000006832	PUITS CR 10 (4-916	SGY	GERMIGNY	02465	1 646,50		1 646,50
20000006839	PUITS CR 10 (4-916	SGY	GERMIGNY	02465	413,1		413,1
20000006843	PUITS MC 13 (4-915	SGY	GERMIGNY	77204	856,2		856,2
20000006849	PUITS CR 02 (4-916	SGY	GERMIGNY	02339	1 486,40		1 486,40
20000006856	PUITS CR 04 (4-916	SGY	GERMIGNY	02290	643,9		643,9
20000006861	TERRAINS PUIT 150	GNY	GOURNAY	60281	56 799,00		56 799,00
20000006863	PUITS LAS 01 (4-91	SGY	GERMIGNY	77148	3 353,90		3 353,90
20000006869	PUITS LY 02 (4-9173	SGY	GERMIGNY	77490	2 228,80		2 228,80
20000006878	PUITS CR 40 (4-915	SGY	GERMIGNY	02125	3 049,00		3 049,00
20000006882	PUITS MC 02 (4-916	SGY	GERMIGNY	02465	1 520,20		1 520,20
20000006890	TERRAIN TOUSSAIN	GNY	GOURNAY	60281	46 381,20		46 381,20
20000006891	PUITS CR 17 (4-915	SGY	GERMIGNY	02443	1 322,80		1 322,80
20000006897	PUITS MC 07 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 808,10		1 808,10
20000006903	PUITS MC 07 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	390,3		390,3
20000006908	PUITS CR 12 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 575,30		1 575,30
20000006912	PUITS CR 12 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	355,7		355,7
20000006915	PUITS CR 25 (4-916	SGY	GERMIGNY	02339	173,8		173,8

20000006918	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	22,87		22,87
20000006919	PUITS CR 25 (4-916	SGY	GERMIGNY	02339	1 727,30		1 727,30
20000006922	PUITS MC 06 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 553,90		1 553,90
20000006924	PUITS CR 21 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 575,30		1 575,30
20000006927	PUITS SI 50 E Terra	SSI	ST ILLIERS	78531	1 882,40		1 882,40
20000006930	PUITS CR 11 (4-916	SGY	GERMIGNY	02339	1 372,00		1 372,00
20000006931	PUITS CR 21 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	355,8		355,8
20000006934	PUITS MC 13 (4-915	SGY	GERMIGNY	77204	853,7		853,7
20000006938	PUITS MC 13 (4-915	SGY	GERMIGNY	77204	304,9		304,9
20000006942	PUITS CR 01 (4-916	SGY	GERMIGNY	77148	1 432,60		1 432,60
20000006944	PUITS LAS 01 (4-91	SGY	GERMIGNY	77148	228,7		228,7
20000006947	PUITS MC 08 (4-917	SGY	GERMIGNY	02512	576,3		576,3
20000006950	PUITS MC 01 (4-917	SGY	GERMIGNY	60656	16 427,90		16 427,90
20000006953	PUITS NEL 01 (4-91	SGY	GERMIGNY	60448	2 363,00		2 363,00
20000006957	PUITS CR 11 (4-916	SGY	GERMIGNY	02339	228,7		228,7
20000006961	PUITS MC 13 (4-915	SGY	GERMIGNY	77204	777,5		777,5
20000006964	PUITS MC 14 (4-915	SGY	GERMIGNY	77148	1 466,30		1 466,30
20000006966	PUITS CR 04 (4-916	SGY	GERMIGNY	02290	1 075,70		1 075,70
20000006969	PUITS MC 06 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 330,70		1 330,70
20000006972	PUITS LY 02 (4-917	SGY	GERMIGNY	77490	518,3		518,3
20000006974	PUITS LY 02 (4-917	SGY	GERMIGNY	77490	304,9		304,9
20000006977	PUITS MC 08 (4-917	SGY	GERMIGNY	02512	152,5		152,5
20000006980	PUITS CR 06 (4-916	SGY	GERMIGNY	77283	3 049,00		3 049,00
20000006983	PUITS CR 07 (4-915	SGY	GERMIGNY	60092	1 600,70		1 600,70
20000006998	CHEMERY ENSEME	CHY	CHEMERY	41237	2 750,00		2 750,00
20000007001	CHEMERY CS 3 PU	CHY	CHEMERY	41059	909,9		909,9
20000007007	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 127,00		2 127,00
20000007011	CHEMERY ENSEME	CHY	CHEMERY	41247	1 627,60		1 627,60
20000007017	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 304,50		1 304,50
20000007020	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	904,5		904,5
20000007024	CHEMERY CS 11 - 2	CHY	CHEMERY	41049	650,1		650,1
20000007028	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	918,6		918,6
20000007033	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	565,3		565,3
20000007038	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	621,8		621,8
20000007068	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 075,90		1 075,90
20000007070	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	476,8		476,8
20000007074	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	379		379
20000007087	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	1 360,10		1 360,10
20000007105	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	43 337,00		43 337,00
20000007129	CHEMERY ENSEME	CHY	CHEMERY	41237	2 195,30		2 195,30
20000007165	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	4 573,50		4 573,50
20000007269	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41002	86 895,90		86 895,90

Σ €

20000007282	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	12 195,90		12 195,90
20000007319	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41002	1 143,40		1 143,40
20000007329	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	3 283,80		3 283,80
20000007395	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	1 127,36		1 127,36
20000007845	TERRAINS BATIS	SEZ	ETREZ	01154	136 177,00		136 177,00
20000008124	BEYN SUP PUIT B 1	SBY	BEYNES	78062	162,7		162,7
20000008127	PUIT B 143 E TERR	SBY	BEYNES	78062	5 294,40		5 294,40
20000008132	PUIT B 142 E TERR	SBY	BEYNES	78062	2 297,00		2 297,00
20000008136	BEYN PROF PUIT B	SBY	BEYNES	78062	117,2		117,2
20000008139	PUITS CR 32 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	1 626,20		1 626,20
20000008143	PUITS CR 03 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	274,4		274,4
20000008147	PUITS CR 33 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	3 004,80		3 004,80
20000008150	PUITS CR 03 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 524,50		1 524,50
20000008154	PUITS CR 29 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	14 398,50		14 398,50
20000008157	PUITS CR 28 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	3 872,20		3 872,20
20000008160	PUITS CR 36 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	5 318,30		5 318,30
20000008164	PUITS CR 15 (4-916	SGY	GERMIGNY	77148	3 049,00		3 049,00
20000008167	PUITS CR 24 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	4 764,50		4 764,50
20000008171	PUITS CR 26 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 575,40		1 575,40
20000008174	PUITS CR 31 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	416,2		416,2
20000008178	PUITS CR 18 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	4 573,50		4 573,50
20000008181	PUIT B 165 E TERR	SBY	BEYNES	78062	1 699,60		1 699,60
20000008184	PUITS CR 30 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	1 079,00		1 079,00
20000008189	PUITS CR 35 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	1 143,40		1 143,40
20000008192	PUITS CR 34 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	113,4		113,4
20000008195	PUITS CR 34 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	64,9		64,9
20000008198	PUITS CR 41 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	820,2		820,2
20000008201	PUITS CR 26 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	355,7		355,7
20000008204	PUITS CR 20 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	9 994,60		9 994,60
20000008207	PUITS CR 13 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	442,1		442,1
20000008210	PUITS CR 13 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	243,3		243,3
20000008214	PUITS CR 30 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	1 494,00		1 494,00
20000008218	PUITS CR 31 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	1 793,70		1 793,70
20000008222	PUITS CR 34 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	293,2		293,2
20000008225	PUITS CR 34 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	1 441,60		1 441,60
20000008230	PUITS CR 36 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	889,5		889,5
20000008233	PUITS CR 03 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	1 062,00		1 062,00
20000008236	PUITS CR 13 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	346,4		346,4
20000008241	PUITS CR 23 (4-915	SGY	GERMIGNY	77129	4 764,50		4 764,50
20000008246	PUITS CR 41 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	3 353,90		3 353,90
20000008250	SI 39 E Terrain "la M	SSI	ST ILLIERS	78558	31 526,50		31 526,50
20000008253	PUITS CR 42 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	2 736,30		2 736,30

F 2

20000008256	PUITS CR 39 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	639,8		639,8
20000008259	PUITS CR 13 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	1 024,00		1 024,00
20000008264	PUITS CR 39 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	2 096,20		2 096,20
20000008266	PUITS CR 14 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	4 247,20		4 247,20
20000008270	PUITS CR 13 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	842,1		842,1
20000008274	PUITS CR 37 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	1 294,90		1 294,90
20000008277	PUITS CR 36 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	322,3		322,3
20000008280	PUITS CR 27 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	2 853,90		2 853,90
20000008283	PUITS CR 37 (4-916	SGY	GERMIGNY	77129	767,7		767,7
20000008287	PUITS CR 38 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	244,4		244,4
20000008290	PUITS CR 38 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	969,1		969,1
20000008293	PUITS CR 38 (4-917	SGY	GERMIGNY	77129	722,6		722,6
20000008644	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 013,00		1 013,00
20000008693	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	840,5		840,5
20000008700	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	561,3		561,3
20000008704	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 593,20		1 593,20
20000008721	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	6 189,70		6 189,70
20000008740	CHEMERY ENSEME	CHY	CHEMERY	41237	5 640,60		5 640,60
20000008766	CHEMERY ENSEME	CHY	CHEMERY	41247	2 378,20		2 378,20
20000008769	TER LE FOND DE S	GNY	GOURNAY	60019	2 220,60		2 220,60
20000008772	TERRAINS BATIS P	GNY	GOURNAY	60019	5 244,30		5 244,30
20000008776	TER LES NOYERS 2	GNY	GOURNAY	60019	5 244,30		5 244,30
20000008781	TERRAINS BATIS 15	GNY	GOURNAY	60019	5 244,30		5 244,30
20000008785	TER LES NOYERS 2	GNY	GOURNAY	60019	2 683,10		2 683,10
20000008789	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	154 556,50		154 556,50
20000008863	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	204,9		204,9
20000008867	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	73,2		73,2
20000008880	TER BOSQUET ST M	GNY	GOURNAY	60643	1 680,80		1 680,80
20000008946	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60643	2 195,30		2 195,30
20000009005	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	82 085,10		82 085,10
20000009009	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	1 314,30		1 314,30
20000009011	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	621,8		621,8
20000009014	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	847,9		847,9
20000009018	CHEMERY CS 11 - 2	CHY	CHEMERY	41049	711,1		711,1
20000009022	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 014,70		1 014,70
20000009033	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	701,6		701,6
20000009330	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	634,2		634,2
20000009389	TERRAINS BATIS	GNY	GOURNAY	60281	61,3		61,3
20000009438	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 017,50		1 017,50
20000009478	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	938,6		938,6
20000009491	TERRAINS BATIS 18	GNY	GOURNAY	60396	1 522,10		1 522,10
20000009501	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	593		593

20000009571	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 488,20		2 488,20
20000009662	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	670,8		670,8
20000009793	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	84 228,10		84 228,10
20000009810	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	1 555,00		1 555,00
20000009841	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41181	594,6		594,6
20000009871	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41181	1 011,00		1 011,00
20000009897	CERE AUTRES INST	CLR	CERE LA RONDE	37046	18 032,70		18 032,70
20000009940	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 615,90		1 615,90
20000009944	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 767,70		1 767,70
20000010038	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	619,3		619,3
20000010102	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	1 676,90		1 676,90
20000010112	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	9 909,20		9 909,20
20000010200	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	8 384,70		8 384,70
20000010217	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 134,30		2 134,30
20000010246	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	20 678,30		20 678,30
20000010299	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41181	305,7		305,7
20000010330	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	20 377,80		20 377,80
20000010534	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	3 890,20		3 890,20
20000010538	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	428,9		428,9
20000010570	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41237	43 337,00		43 337,00
20000010651	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	22,9		22,9
20000010687	CHEMERY ENSEMB	CHY	CHEMERY	41237	1 905,60		1 905,60
20000010702	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	1 257,70		1 257,70
20000010705	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	6 098,00		6 098,00
20000010713	SOINGS TERRAINS	SGS	SOINGS EN SOLOGNE	41247	3 049,00		3 049,00
20000010821	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	4 482,00		4 482,00
20000010823	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	19 589,70		19 589,70
20000010827	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	2 500,20		2 500,20
20000010833	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	4 649,70		4 649,70
20000010881	CHEMERY TERRAIN	CHY	CHEMERY	41049	735,4		735,4
20000011044	CERE TERRAINS ST	CLR	CERE LA RONDE	37046	1 284,80		1 284,80
20000011047	CERE TERRAIN CE	CLR	CERE LA RONDE	41217	3 010,00		3 010,00
20000014550	CERE Puits de surve	CLR	CERE LA RONDE	37177	1 978,80		1 978,80
20000014551	CERE Puits de surve	CLR	CERE LA RONDE	41126	1 823,40		1 823,40
20000014552	CERE Puits de surve	CLR	CERE LA RONDE	37046	1 268,70		1 268,70
20000014553	CERE Puits de surve	CLR	CERE LA RONDE	41002	2 011,20		2 011,20
20000014554	CERE Puits de surve	CLR	CERE LA RONDE	37046	22 895,90		22 895,90
20000014991	TERRAINS BATIS	AN1	ANGOULEME	16015	2 286,70		2 286,70
20000014992	TERRAIN BATI	CR1	CONTRES	41059	2 942,02		2 942,02
20000015019	ATB000FI	VS4	BEYNES	78062	57 635,60		57 635,60
20000015020	ATS000FI	GNY	GOURNAY	60281	2 886,80		2 886,80
20000015027	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	2 725,80		2 725,80

20000015035	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	4 008,20		4 008,20
20000015036	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	192,04		192,04
20000015037	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	191,2		191,2
20000015040	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	4 573,50		4 573,50
20000015048	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	3 506,30		3 506,30
20000015065	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	234,6		234,6
20000015067	ATB000FI	LLO	LA LOUETTE	60595	548,8		548,8
20000015072	ATB000FI	VLF	VILLEFRANCHE	41200	2 134,30		2 134,30
20000015073	ATB000FI	SIO	SIOUGOUS	40180	12 054,50		12 054,50
20000015074	ATB000FI	VLF	VILLEFRANCHE	41200	3 414,90		3 414,90
20000015075	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	2 408,70		2 408,70
20000015076	Terrain MEILHAN Lie	SIO	SIOUGOUS	40180	35 389,80		35 389,80
20000015078	ATB000FI	VLF	VILLEFRANCHE	41200	1 311,10		1 311,10
20000015079	ATB000FI	VLF	VILLEFRANCHE	41200	1 067,10		1 067,10
20000015081	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	2 904,90		2 904,90
20000015082	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	1 026,00		1 026,00
20000015083	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	4 690,10		4 690,10
20000015084	ATB000FI	PTM	PETIT MORIN	51163	2 401,10		2 401,10
20000015086	ATB000FI	SIO	SIOUGOUS	40180	914,7		914,7
20000015087	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	1 225,70		1 225,70
20000015088	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	1 955,90		1 955,90
20000015089	Terrain MEILHAN lie	SIO	SIOUGOUS	40180	24 688,40		24 688,40
20000015150	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	7 086,03		7 086,03
20000015151	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	1 927,24		1 927,24
20000015152	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	38,94		38,94
20000015153	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	25 696,57		25 696,57
20000015154	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	58,4		58,4
20000015155	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	9 577,81		9 577,81
20000015156	La Fosse aux Jards A	CHY	CHEMERY	41049	19 408,70		19 408,70
20000015157	Le Chêne Vert A303	CHY	CHEMERY	41049	20 537,79		20 537,79
20000015158	Le Chêne Vert A304	CHY	CHEMERY	41049	5 139,32		5 139,32
20000015159	Le Chêne Vert A773	CHY	CHEMERY	41049	17 384,12		17 384,12
20000015160	Plaine de la grande E	CHY	CHEMERY	41049	10 045,02		10 045,02
20000015161	Plaine de la grande E	CHY	CHEMERY	41049	15 340,08		15 340,08
20000015162	Plaine de la grande E	CHY	CHEMERY	41049	467,21		467,21
20000015163	Plaine de la grande E	CHY	CHEMERY	41049	7 358,56		7 358,56
20000015580	Parcelle ZE 62 - Lieu	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	63 500,00		63 500,00
20000015769	La Fosse aux Jards F	CHY	CHEMERY	41049	7 999,71		7 999,71
20000015773	Bruyères La cour Mo	CHY	CHEMERY	41237	762,29		762,29
20000015980	Acquis. Foncière Ter	SEZ	ETREZ	01232	16 293,11		16 293,11
20000016010	PROJET ETREZ ST/	SEZ	ETREZ	01154	43 746,19		43 746,19
20000016140	TERRAIN BATI CHE	CHY	CHEMERY	41049	50 256,88		50 256,88

20000016144	CNE Tersanne - Plat	STE	TERSANNE	26349	27 747,00		27 747,00
20000017478	CERE LA RONDE A	CLR	CERE LA RONDE	37046	41 302,00		41 302,00
20000017479	Laître ss Amance "Le	CER	CERVILLE	54289	1 070,40		1 070,40
20000017481	Laître ss Amance "Le	CER	CERVILLE	54289	129,6		129,6
20000017759	Sect W19 "Les Génc	CER	CERVILLE	54110	15 375,51		15 375,51
20000017871	GUERNY PUITS N°	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	27304	76 225,00		76 225,00
20000017877	BUHY TERRAIN LES	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95119	7 586,00		7 586,00
20000018251	ST CLAIR-Achat de	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	46 302,49		46 302,49
20000018279	PARCELLE DE TER	SGY	GERMINY	89186	257 973,65		257 973,65
20000018484	Sect W18 n°18 "Les	CER	CERVILLE	54110			
					7 097 784,37		**7 097 784,37**

20000000568	BALISAGE ZONE GAZ	CER	CERVILLE	54110	20 071,60	-14 789,64	5 281,96
20000002870	2 PLATEFORMES ACIER GALVANISE SUR GRILLE INTER	SBY	BEYNES	78062	24 773,90	-23 470,00	1 303,90
20000002873	PROTECTION STOCK METHANOL	SSI	ST ILLIERS	78558	154 519,10	-130 121,32	24 397,78
20000002876	SECURISATION ATELIER TRAITEMNT	SSI	ST ILLIERS	78558	2 753,20	-2 318,48	434,72
20000002879	Aménagement bretelle C3 B13	SBY	BEYNES	78062	205 554,30	-151 461,11	54 093,19
20000002882	Aménagement Batiment Admin et Salle de Contrôle	SSI	ST ILLIERS	78558	124 580,80	-87 532,26	37 048,54
20000002885	Plates formes galvanisées / grille interconnexion	SBY	BEYNES	78062	98 777,10	-75 982,36	22 794,74
20000002888	AGENCEMT. AMENAGT. DE TERRAINS	SGY	GERMIGNY	77204	153 026,70	-90 015,69	63 011,01
20000002891	Cplmt extension parking extérieur SSI	SSI	ST ILLIERS	78558	716,4	-551,08	165,32
20000002900	AGENCEMT. AMENAGT. DE TERRAINS	SSI	ST ILLIERS	78558	10 182,90	-10 182,90	
20000002903	AGENCEMT. AMENAGT. DE TERRAINS	SBY	BEYNES	78062	302 250,29	-286 458,99	15 791,30
20000002907	AGENCEMT. AMENAGT. DE TERRAINS	SBY	BEYNES	78062	168 399,50	-143 139,58	25 259,92
20000002909	AGENCEMT AMENAGT TERRAINS	SGY	GERMIGNY	77204	30 154,10	-25 630,98	4 523,12
20000002913	1 AIRE DE DEPOTAGE THT 120 M2 ET 1 AIRE TEG 70 M	SBY	BEYNES	78062	72 171,20	-61 230,28	10 940,92
20000002916	Aménagt carrefour Belle Cote+parking ext extension	SSI	ST ILLIERS	78558	36 329,50	-30 817,98	5 511,52
20000002919	TERRAINS BATIS /AMENAGEMENT	SGY	GERMIGNY	77204	111 164,40	-94 489,75	16 674,65
20000002920	AGENCEMT AMENAGT TERRAINS	SGY	GERMIGNY	77204	643 657,70	-416 401,35	227 256,35
20000002924	GERMIGNY BASSIN EFFLUENTS	SGY	GERMIGNY	77204	259 598,00	-115 566,67	144 031,33
20000003882	PROJET S M S	GNY	GOURNAY	60281	12 643,70	-8 179,61	4 464,09
20000003886	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	GNY	GOURNAY	60281	79 728,30	-51 578,59	28 149,71
20000003898	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	GNY	GOURNAY	60281	121 146,80	-66 152,50	54 994,30
20000003902	PROJET S M S	GNY	GOURNAY	60281	62 271,40	-34 003,46	28 267,94
20000003924	PROJET S M S	GNY	GOURNAY	60281	54 299,00	-24 406,86	29 892,14
20000003935	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	GNY	GOURNAY	60281	80 848,70	-36 342,40	44 506,30
20000003938	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	GNY	GOURNAY	60281	1 036,40	-465,86	570,54
20000003944	PROJET S M S	GNY	GOURNAY	60281	6 428,90	-2 889,73	3 539,17
20000004619	AMENAGEMENT TERRAIN COUDDES	CHY	CHEMERY	41062	562,4	-296	266,4
20000004715	AMENAGEMENT TERRAIN SASSAY	CHY	CHEMERY	41237	2 991,10	-1 574,30	1 416,80
20000006901	CANIVEAUX	GNY	GOURNAY	60281	22 956,80	-19 513,32	3 443,48
20000008698	AMENAGE PROVI BUREAU SUITE INCIDENT	GNY	GOURNAY	60281	136 574,80	-60 799,73	75 775,07
20000013865	AMENAGEMENT TERRAIN DU LABORATOIRE	SSI	ST ILLIERS	78558	56 721,71	-31 196,95	25 524,76
20000015053	CAT000FN	VS4	BEYNES	78062	19 199,10	-19 199,10	
20000015055	CAT000FN	VS4	BEYNES	78062	2 190,50	-2 081,64	108,86
20000015220	Am&nagements paysagers	SSI	ST ILLIERS	78558	514 423,31	-163 337,96	351 085,35
20000015221	aménagement d'une plateforme entreprise	SSI	ST ILLIERS	78558	322 539,31	-107 463,98	215 075,33
20000015746	AMENAGEMENT D UNE AIRE DE LAVAGE VEHICULES	SSI	ST ILLIERS	78558	29 932,31	-8 979,69	20 952,62
20000016465	DEPLACEMENT ABRI 2 ROUES+ARASAGE CASSIS ET S	SSI	ST ILLIERS	78558	9 545,00	-1 794,78	7 750,22
					3 954 720,23	**-2 400 416,88**	**1 554 303,35**

Immob	Libellé immobilisation	Code SI	Libellé code SI	INSEE	Cumul valeur comptable	Cumul amortissements	Valeur comptable
20000001150	ENS. IMMO INDUST. TRADITION	CER	CERVILLE	54110	99 767,60	-99 767,60	
20000002245	ACQUISITION, AMENAGEMENT SITE	CER	CERVILLE	54110	9 248,50	-2 714,22	6 534,28
20000002764	CONSTRUCTIONS	3FO	TROIS FONTAINES	51583	19 612,00	-11 027,32	8 584,68
20000003896	ENS. IMMOB. INDUST. TRADITION	SBY	BEYNES	78062	6 146,70	-6 146,70	
20000003953	ENS. IMMOB. INDUST. TRADITION	GNY	GOURNAY	60281	185 743,19	-119 568,08	66 175,11
20000004784	BATIMENTS VOIRIE EXPLO	GNY	GOURNAY	60281	10 115,60	-8 766,86	1 348,74
20000008295	PYLONE TELETRANSM HAUTEUR 11.60M	SBY	BEYNES	78062	576,4	-180,88	395,52
20000013718	ENS. IMMO INDUST. LEGERS	STE	TERSANNE	26349	6 216,90	-6 216,90	
20000013719	ENS. IMMO INDUST. LEGERS	STE	TERSANNE	26349	1 939,90	-1 939,90	
20000013720	ENS. IMMO INDUST. LEGERS	STE	TERSANNE	26349	2 328,00	-1 923,20	404,8
20000013721	ENS. IMMO INDUST. TRADITION	STE	TERSANNE	26349	2 807,30	-1 069,46	1 737,84
20000014427	AMENAGEMENT SALLE DE REUNION ETREZ	SEZ	ETREZ	01154	9 179,64	-943,47	8 236,17
20000014429	relais Talki Walki TERS.	STE	TERSANNE	26349	18 788,69	-1 931,06	16 857,63
20000014523	SOINGS Hangar déchetterie	SGS	SOINGS EN SOLOGN	41247	28 495,00	-3 202,62	25 292,38
20000014533	Bâtiment gardien, chenil, infirmerie site CHEMER	CHY	CHEMERY	41049	286 566,09	-33 065,31	253 500,78
20000014537	CHEMERY Bungalow chantier pour DMO	CHY	CHEMERY	41049	25 496,62	-4 851,15	20 647,47
20000014655	NEB : CERVILLE - BATIMENTS	CER	CERVILLE	54110	1 239 525,66	-131 677,55	1 107 848,11
20000014930	ENS. IMMO INDUST. TRADITION	CHY	CHEMERY	41049	42 964,00	-18 408,36	24 555,64
20000014931	ENS. IMMO INDUST. TRADITION	CHY	CHEMERY	41049	149 542,40	-99 711,81	49 830,59
20000014993	ENS. IMMOB. INDUST. TRADITION	STE	TERSANNE	26349	407 288,70	-353 067,21	54 221,49
20000014994	ENS. IMMOB. INDUST. TRADITION	STE	TERSANNE	26349	1 048 996,00	-599 144,03	449 851,97
20000014999	ENS. IMMOB. INDUST. TRADITION	STE	TERSANNE	26349	485,7	-406,22	79,48
20000015000	BAT GENIE CIVIL TERSANNE	STE	TERSANNE	26349	154 505,90	-137 370,76	17 135,14
20000015001	BAT GENIE CIVIL	STE	TERSANNE	26349	808,7	-514,61	294,09
20000015002	ETREZ CREATION LOCAL ARCHIVES	SEZ	ETREZ	01154	89 843,90	-37 080,12	52 763,78
20000015016	ENS. IMMOB. INDUST. TRADITION	SEZ	ETREZ	01154	442 859,60	-267 109,72	175 749,88
20000015017	ABRI PEINTURE ETREZ	SEZ	ETREZ	01154	19 223,90	-6 747,24	12 476,66
20000015138	Restructuration Réseau Eau chaude STE	STE	TERSANNE	26349	252 052,79	-25 205,28	226 847,51
20000015165	Domaine des Acacias	CHY	CHEMERY	41049	28 052,09	-2 982,54	25 069,55
20000015166	Domaine des Acacias	CHY	CHEMERY	41049	16 293,96	-1 732,40	14 561,56
20000015167	Domaine des Acacias	CHY	CHEMERY	41049	3 017,40	-320,82	2 696,58
20000015168	Domaine des Acacias	CHY	CHEMERY	41049	7 241,76	-769,97	6 471,79
20000015797	Création d'1 zone d'entreprise temporaire	STE	TERSANNE	26349	46 347,96	-3 985,39	42 362,57
20000015957	CHEMERY Bâtiment chaudière	CHY	CHEMERY	41049	1 084 911,69	-72 342,30	1 012 569,39
20000015958	CHEMERY Bâtiment Elec-Analyse	CHY	CHEMERY	41049	188 162,91	-12 546,78	175 616,13
20000015959	CHEMERY Bâtiment Turbine	CHY	CHEMERY	41049	658 570,00	-43 913,73	614 656,27
20000016028	CHEMERY PHASE 2005 Bâtiment industriel elec	CHY	CHEMERY	41049	1 530 396,59	-100 454,22	1 429 942,37
20000016029	CHEMERY PHASE 2005 Bâtiment Contrôle com	CHY	CHEMERY	41049	545 877,85	-35 804,74	510 073,11
20000016030	CHEMERY PHASE 2005 Bâtiment industriel élec	CHY	CHEMERY	41049	519 071,95	-32 882,80	486 189,15
20000016105	CHEMERY Bâtiment Analyse Comptage	CHY	CHEMERY	41049	658 570,00	-43 913,73	614 656,27

F 3

20000016106	CHEMERY Bâtiment Chaudière	CHY	CHEMERY	41049	1 837 563,08	-122 529,43	1 715 033,65
20000016107	CHEMERY Bâtiment Régénération	CHY	CHEMERY	41049	282 244,41	-18 820,18	263 424,23
20000016122	Remplacement PORTES GARAGE ATELIER	SEZ	ETREZ	01154	25 939,00	-1 729,26	24 209,74
20000016153	MONOLITHES GOURNAY 138 139 131 133 134	GNY	GOURNAY	60281	152 673,77	-10 326,84	142 346,93
20000016154	MONOLITHES ANTHEUIL PORTE 155 156 157	GNY	GOURNAY	60019	53 011,72	-3 585,69	49 426,03
20000016155	MONOLITHES LATAULE 113 169 166 115 114 1	GNY	GOURNAY	60351	131 469,06	-8 892,56	122 576,50
20000016156	MONOLITHE MERY LA BATAILLE 108 174 175	GNY	GOURNAY	60396	31 806,96	-2 151,41	29 655,55
20000016166	SECURISATION PORTE LOCAL BAT MSP PUI	GNY	GOURNAY	60281	4 464,03	-310	4 154,03
20000016167	SECURISATION PORTES LOCAL API TRAITEN	GNY	GOURNAY	60281	4 464,03	-310	4 154,03
20000016168	SECURISATION PORTES LOCAL AUTOMATES	GNY	GOURNAY	60281	4 464,03	-310	4 154,03
20000016169	SECURISATION PORTES 3 LOCAUX ZONE CO	GNY	GOURNAY	60281	12 866,91	-893,54	11 973,37
20000016308	CHEMERY Création de la déchetterie	CHY	CHEMERY	41049	74 584,30	-22 010,80	52 573,50
20000016396	Extension Bungalow-Equipe MMP	SEZ	ETREZ	01154	81 851,27	-3 179,37	78 671,90
20000016448	BATIMENTS INDUSTRIELS	SGS	SOINGS EN SOLOGN	41247	18 568,40	-1 085,87	17 482,53
20000016453	BATIMENTS INDUSTRIELS	SGS	SOINGS EN SOLOGN	41247	5 505,00	-321,93	5 183,07
20000016803	SECURISATION PORTES LOCAUX TECHNIQU	GNY	GOURNAY	60281	19 597,00	-762,1	18 834,90
20000016860	Mise en conf chaudières EZI & II Skid GC	SEZ	ETREZ	01154	649 286,08	-3 607,15	645 678,93
20000016941	BUNGALOW ENCADREMENT	CER	CERVILLE	54110	156 004,97	-8 450,27	147 554,70
20000017212	Cerville:cuves effluents puits:bâtiments indust.	CER	CERVILLE	54110	145 192,97	-5 239,38	139 953,59
20000017299	Clim Poste elec gaz & lessivage	SEZ	ETREZ	01154	63 830,88	-2 127,70	61 703,18
20000017344	0Remplmt bruleurs chaudière 1 et 2 TERS	STE	TERSANNE	26349	15 511,81	-220,61	15 291,20
20000017708	DECHETERIE SUR LA STATION CENTRALE	SGY	GERMIGNY	77204	184 555,00	-3 523,17	181 031,83
20000018201	Bungalows gardien, CI, entreprises	SGY	GERMIGNY	77204	685 379,00	-2 221,75	683 157,25
20000018258	ST CLAIR -Bâtiment Atelier	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541	1 992 152,56	-5 385,31	1 986 767,25
20000018261	EXTENSION DU PARKING POIDS LOURDS AJ	SBY	BEYNES	78062	219 075,73		219 075,73
					16 699 703,51	**-2 559 401,38**	**14 140 302,13**

20000003962	ENS. IMMOB. ADM. TRADITIONNELS	331 342,20	-222 637,26	108 704,94	GNY	GOURNAY	60281
20000014685	Rénovation site Etrez local pause	39 292,10	-6 057,53	33 234,57	SEZ	ETREZ	01154
20000014995	ENS. IMMOB. ADM. TRADITIONNELS	219 273,30	-188 254,14	31 019,16	SEZ	ETREZ	01154
20000014996	ENS. IMMOB. ADM. TRADITIONNELS	136 636,50	-128 692,58	7 943,92	STE	TERSANNE	26349
20000014997	ENS. IMMOB. ADM. TRADITIONNELS	3 062,30	-2 977,68	84,62	STE	TERSANNE	26349
20000014998	ENS. IMMOB. ADM. TRADITIONNELS	10 545,70	-9 904,90	640,8	STE	TERSANNE	26349
20000015006	ENS. IMMOB. ADM. TRADITIONNELS	469 578,90	-238 487,48	231 091,42	VS4	Beynes	78062
20000015021	EAT000FI	5 421,50	-4 519,02	902,48	VS4	BEYNES	78062
20000015022	EAT000FI	28 688,90	-21 094,13	7 594,77	VS4	BEYNES	78062
20000015023	EAT000FI	360 293,50	-252 262,46	108 031,04	VS4	BEYNES	78062
20000015024	EAT000FI	441 148,50	-258 652,01	182 498,49	VS4	BEYNES	78062
20000015025	EAT000FI	1 071 184,00	-648 966,31	422 217,69	VS4	BEYNES	78062
20000015026	EAT000FI	33 696,60	-19 147,76	14 548,84	VS4	BEYNES	78062
20000015039	EAT000FI	3 445,40	-2 507,99	937,41	VS4	BEYNES	78062
20000015041	EAT000FI	1 324 305,00	-1 059 165,41	265 139,59	VS4	BEYNES	78062
20000015042	EAT000FI	1 870 138,00	-1 480 870,66	389 267,34	VS4	BEYNES	78062
20000015043	EAT000FI	24 160,20	-19 131,23	5 028,97	VS4	BEYNES	78062
20000015044	EAT000FI	116 870,80	-92 544,24	24 326,56	VS4	BEYNES	78062
20000015046	EAT000FI	1 219,60	-881,01	338,59	VS4	BEYNES	78062
20000015047	EAT000FI	11 716,80	-8 073,44	3 643,36	VS4	BEYNES	78062
20000015049	EAT000FI	11 898,70	-8 562,37	3 336,33	VS4	BEYNES	78062
20000015062	EAT000FI	1 064,20	-760,02	304,18	VS4	BEYNES	78062
20000015063	EAT000FI	6 943,80	-4 902,16	2 041,64	VS4	BEYNES	78062
20000015064	EAT000FI	4 806,20	-3 244,88	1 561,32	VS4	BEYNES	78062
20000015066	EAT000FI	75 856,10	-40 887,34	34 968,76	VS4	BEYNES	78062
20000015068	EAT000FI	178,4	-125,4	53	VS4	BEYNES	78062
20000017342	POSTE DE COMMANDEMENT DEPOR	314 931,23	-12 247,33	302 683,90	SSI	ST ILLIERS	78558
		6 917 698,43	**-4 735 556,74**	**2 182 141,69**			

		Cumul [illegible]	Amortissements cumulés	Valeur [illegible]			SIRINSEE
20000000030	COMPLEMENT D INVESTISSEMENT 19	193 097,80	-164 133,15	28 964,65	PCO	PARIS COURCELLO	00000
20000000031	AMENAGEMENT 1999	25 181,50	-21 395,28	3 786,22	PCO	PARIS COURCELLO	75056
20000000613	DIFFUSION MESSAGES SI INCENDIE	31 798,30	-22 258,82	9 539,48	CER	CERVILLE	54110
20000000627	CREAT.LOCAL FUMEUR, CAFETARIA	12 917,10	-8 158,17	4 758,93	CER	CERVILLE	54110
20000001041	FILM SECURITE VITRAGE BAT.DRES	5 610,80	-5 610,80		CER	CERVILLE	54110
20000001042	PROTECTION DE LA SALLE DE CONT	79 557,30	-75 574,23	3 983,07	CER	CERVILLE	54110
20000001043	AMENAGEMENT D'UN BUREAU A CREE	11 469,20	-10 895,76	573,44	CER	CERVILLE	54110
20000002602	VITRES THERMO-NOIRCISSANTES	81 059,40	-81 059,40		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000002605	VESTIAIRE FEMININ	8 215,40	-8 215,40		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000002781	AMELIORATION ACCUEIL TELEPHONI	673,5	-673,5		CER	CERVILLE	54110
20000002786	RAYONNAGE POUR EQUIPE STOCKAGE	8 016,10	-7 613,30	402,8	CER	CERVILLE	54110
20000002789	AMENAGEMENT D'UN VESTIAIRE FEM	12 578,10	-11 949,21	628,89	CER	CERVILLE	54110
20000002792	MATERIEL DE RANGT PIECES REVIS	2 145,00	-2 037,76	107,24	CER	CERVILLE	54110
20000002795	AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L EX	61 537,09	-58 460,25	3 076,84	CER	CERVILLE	54110
20000002812	Logiciel MV 700 pour contrôle d'accès Beynes	4 643,60	-4 399,19	244,41	SBY	BEYNES	78062
20000002815	PROTECTION FLUX SALLE CONTROLE	26 162,42	-21 043,75	5 118,67	SBY	BEYNES	78062
20000002819	Aménagement Batiment Admin et Salle de Contrôle	647 658,40	-455 054,14	192 604,26	SSI	ST ILLIERS	78558
20000002822	Contrôle d'accès magasin Saint Illiers	7 585,70	-4 462,16	3 123,54	SSI	ST ILLIERS	78558
20000002824	INST AGENCT AME CONST	8 476,50	-4 986,16	3 490,34	SGY	GERMIGNY	77204
20000002827	SYSTEME SURVEILLANCE CAMERAS	70 914,60	-67 368,87	3 545,73	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000002828	BEYNES GAZODUCS ARRETS URGENCE	7 931,80	-5 287,88	2 643,92	SBY	BEYNES	78062
20000002832	INST AGENCT AME CONST	180 399,80	-120 266,54	60 133,26	SGY	GERMIGNY	77204
20000002835	LOCAL 14 M2 EQUIPE DES PUITS DANS BAT DE L'ATE	8 400,70	-4 941,58	3 459,12	SBY	BEYNES	78062
20000002844	SIRENE D'ALERTE	13 189,90	-8 573,49	4 616,41	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000002858	Création vestiaire + réaménagmt douche et bureau	127 795,80	-127 795,80		SBY	BEYNES	78062
20000002861	INST. AGENCT. AME. CONSTRUCT.	130 879,60	-111 247,62	19 631,98	SBY	BEYNES	78062
20000002863	Chaudière du bâtiment administratif	27 162,30	-12 223,02	14 939,28	SSI	ST ILLIERS	78558
20000003014	MISE EN CONFORMITE PORTES	20 486,50	-20 486,50		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003396	LABORATOIRE AMELIOR ACOUSTIQUE FAUX PLAFON	4 121,50	-4 121,50		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003436	VENTILATION MECANIQUE SANITAIRE	3 969,90	-3 969,90		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003442	INST. AGENCT. AME. CONSTRUCT.	22 576,20	-14 561,01	8 015,19	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003513	ESCALIER DE SECOURS	16 230,60	-16 230,60		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003669	AMENAGEMENT SALLE DE CONTROLE	85 118,60	-85 118,60		ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003672	AMENAGEMENT DE LA CUISINE	7 809,20	-6 637,86	1 171,34	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003686	AMENAGEMENT ARCHIVES (AMENAGES EN BUREAUX	6 804,50	-5 783,82	1 020,68	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003698	AMELIORATION CLIMATISATION	46 294,50	-43 976,88	2 317,62	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003872	RESEAU VHF	41 912,90	-41 912,90		GNY	GOURNAY	60281
20000003875	REAMENAGEMENT EX SALLE CONTROL	47 539,40	-47 539,40		GNY	GOURNAY	60281
20000003879	PROJET S M S	6 524,80	-4 221,10	2 303,70	GNY	GOURNAY	60281
20000003891	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	73 641,00	-47 640,57	26 000,43	GNY	GOURNAY	60281
20000003894	STORES BATIMENT ADMINISTRATIF	1 826,20	-1 187,05	639,15	GNY	GOURNAY	60191
20000003906	PROJET S M S	6 536,00	-3 568,96	2 967,04	GNY	GOURNAY	60281

20000003911	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	42 757,70	-23 347,92	19 409,78	GNY	GOURNAY	60281
20000003914	AMENAGE BUREAU LABORATOIREAB	36 603,60	-19 987,54	16 616,06	GNY	GOURNAY	60281
20000003917	PROJET S M S	1 797,90	-806	991,9	GNY	GOURNAY	60281
20000003921	ACCUEIL PRISE TELEPH	2 875,00	-1 279,88	1 595,12	GNY	GOURNAY	60281
20000003928	PROJET S M S	987	-442,44	544,56	GNY	GOURNAY	60281
20000003931	PROJET S M S	16 197,90	-7 263,88	8 934,02	GNY	GOURNAY	60281
20000003942	MISE EN SECURITE RENOVATION GY	34 064,00	-15 275,88	18 788,12	GNY	GOURNAY	60281
20000004402	MISE EN SECURITE INSTALLATIONS	13 919,08	-10 220,22	3 698,86	STE	TERSANNE	26349
20000004428	ETANCHEITE VERRIERE HALL ACCUE	661,3	-555,89	105,41	VS4	BEYNES	78062
20000004431	AMENAGT BAT. SUITE EXAO ETREZ	75 790,14	-53 498,92	22 291,22	SEZ	ETREZ	01154
20000004489	CHEMERY INSTALLATIONS GENERALE AMENAGEMEN	2 866,30	-2 715,43	150,87	CHY	CHEMERY	41049
20000004507	CHEMERY INTERCONNEXION CIRCUIT ELECTRIQUE	3 300,50	-3 126,78	173,72	CHY	CHEMERY	41049
20000004513	CHEMERY INSTALLATIONS COMMMUNE COMPRESSIC	3 300,50	-3 126,78	173,72	CHY	CHEMERY	41049
20000004516	CERE INSTALLATIONS GENERALE AMENAGEMENT BA	22 634,40	-19 057,52	3 576,88	CLR	CERE LA RONDE	37046
20000004533	CERE AUTRES INSTALLATIONS COMMUNES	38 977,50	-32 823,19	6 154,31	CLR	CERE LA RONDE	37046
20000004554	CERE AUTRES INSTALLATIONS COMMUNES	1 471,30	-1 084,19	387,11	CLR	CERE LA RONDE	37046
20000004562	CHEMERY CIRCUITS D'EAU	8 018,80	-5 908,56	2 110,24	CHY	CHEMERY	41049
20000004563	AUGMENTATION TELEPHONIE ETREZ	146 951,22	-77 342,77	69 608,45	SEZ	ETREZ	01154
20000004687	INST. AGENCT. AMEN. CONSTRUCT.	7 806,90	-4 072,64	3 734,26	CLR	CERE LA RONDE	37046
20000005374	ECLAIRAGE ENTR COMPRLIGNE GY C	5 689,70	-4 016,24	1 673,46	GNY	GOURNAY	60281
20000005774	TERSANNE AMEL.ACCES INSTALLAT.	8 889,55	-8 889,55		STE	TERSANNE	26349
20000005779	TERSANNE AMEL.ACCES INSTALLAT.	5 926,37	-5 926,37		STE	TERSANNE	26314
20000005781	TERSANNE AMEL.ACCES INSTALLAT.	10 371,14	-10 371,14		STE	TERSANNE	26349
20000005785	ETREZ - EXTENS.CENTRAL TELEPH.	11 668,99	-11 668,99		SEZ	ETREZ	01154
20000005801	PORTES BATIMENTS ATELIERS MAGA	15 429,54	-14 657,05	772,49	SEZ	ETREZ	01154
20000005809	ALIM 220V ONDULEE BUREAUX	5 116,76	-4 860,92	255,84	SEZ	ETREZ	01154
20000005819	LOCAL DE SURVIE AGENT DE QUART	28 563,04	-24 278,60	4 284,44	STE	TERSANNE	26349
20000005834	ACCES INSTALLATIONS PASSERELLE	20 112,62	-17 095,74	3 016,88	STE	TERSANNE	26349
20000005843	SYSTEME CONTROLE ACCES ELECTRO	34 074,02	-28 962,91	5 111,11	STE	TERSANNE	26349
20000005846	MISE EN CONFORMITE DES ENTREES	54 758,81	-46 544,95	8 213,86	SEZ	ETREZ	01154
20000005855	EXTENS.SYST.SURVEILLANCE E/S	29 830,80	-19 390,02	10 440,78	STE	TERSANNE	26314
20000006102	EXTENSION BUNGALOW IM	11 794,65	-5 307,59	6 487,06	SEZ	ETREZ	01154
20000006896	VENTILATION INTER GROUPES BAT VOIRIE	2 317,70	-2 201,81	115,89	GNY	GOURNAY	60281
20000006907	SIRENE INCENDIE GOURNAY	11 120,10	-7 228,10	3 892,00	GNY	GOURNAY	60281
20000007524	CHEMERY INSTALLATIONS GENERALE AMENAGEMEN	18 145,00	-18 145,00		CHY	CHEMERY	41049
20000007548	CHEMERY INSTALLATIONS GENERALE AMENAGEMEN	131 931,10	-85 527,82	46 403,28	CHY	CHEMERY	41049
20000007603	AUTOCOM SITE DE TERSANNE	3 140,50	-2 206,58	933,92	STE	TERSANNE	26349
20000007692	INST. AGENCT. AME. CONSTRUCT.	1 984,90	-1 687,16	297,74	SBY	BEYNES	78062
20000007696	INSTAL CONSTRUCT	1 242,80	-1 056,42	186,38	SSI	ST ILLIERS	78558
20000008168	AMENAGEMENT DIVERS	8 211,50	-3 695,20	4 516,30	SGY	GERMIGNY	77204
20000008613	INST. AGENCT. AME. CONSTRUCT.	17 220,30	-7 666,06	9 554,24	CLR	CERE LA RONDE	37046
20000008628	INST. AGENCT. AME. CONSTRUCT.	42 113,00	-18 747,66	23 365,34	CHY	CHEMERY	41049
20000008684	PRISE BAT TC2- PGT 10 COMMUN	1 179,50	-525,12	654,38	GNY	GOURNAY	60281

20000008687	AMENAGE PROVI BUREAU SUITE INCIDENT	107 339,86	-47 218,57	60 121,29	GNY	GOURNAY	60281
20000008695	PRISE BAT TC1- PGT 10 COMMUN	1 179,50	-525,12	654,38	GNY	GOURNAY	60281
20000013724	Système surveillance Stockage de SOINGS 2001	1 570,22	-785,1	785,12	SGS	SOINGS EN SOLOG	41247
20000013943	SYSTEME DE SUPERVISEUR ALARMES AVEC GESTIO	13 530,03	-5 412,00	8 118,03	SBY	BEYNES	78062
20000013944	SYSTEME DE SUPERVISEUR ALARMES AVEC GESTIO	869,94	-347,97	521,97	SBY	BEYNES	78062
20000014571	AIRE DE STOCKAGE PANIER BOUTEILLES ZONE LABORATOIR				GNY	GOURNAY	60281
20000014572	POSTE DE GARDIENNAGE CREATION LIAISON TELEPI	2 545,00	-805,92	1 739,08	GNY	GOURNAY	60281
20000015003	CREATION TRAPPES DESEMFUMAGE TERSANNE	17 468,40	-11 660,08	5 808,32	STE	TERSANNE	26349
20000015004	CREATION BUREAU SECTEUR DROME ARDECHE	52 161,20	-27 486,42	24 674,78	STE	TERSANNE	26349
20000015012	SALLE VIDEO ETREZ	8 633,20	-8 204,15	429,05	SEZ	ETREZ	01154
20000015013	AMENGT REFECTOIRE ETREZ	31 049,30	-18 287,09	12 762,21	SEZ	ETREZ	01154
20000015032	CAC000FN	73,5	-61,82	11,68	VS4	BEYNES	78062
20000015033	CAC000FN	11 516,00	-9 686,69	1 829,31	VS4	BEYNES	78062
20000015034	CAC000FN	318 825,60	-200 423,70	118 401,90	VS4	BEYNES	78062
20000015052	CAC000FN	32 436,50	-32 436,50		VS4	BEYNES	78062
20000015054	CAC000FN	68 610,70	-68 610,70		VS4	BEYNES	78062
20000015056	CAC000FN	105 255,20	-100 024,51	5 230,69	VS4	BEYNES	78062
20000015057	CAC000FN	5 520,70	-4 695,69	825,01	VS4	BEYNES	78062
20000015058	CAC000FN	2 441,20	-2 076,33	364,87	VS4	BEYNES	78062
20000015059	CAC000FN	21 943,80	-14 277,16	7 666,64	VS4	BEYNES	78062
20000015061	CAC000FN	1 700,10	-929,36	770,74	VS4	BEYNES	78062
20000015069	CHAUDIERE BATIMENT D	4 580,00	-2 111,88	2 468,12	VS4	BEYNES	78062
20000015090	SYSTEME DETECTION INTRUSION	990	-456,51	533,49	PO2	NANTERRE	92050
20000015114	Bât Beynes - Réorg site	319 574,46	-83 659,67	235 914,79	SBY	BEYNES	78062
20000015116	Bât Beynes - Salles de réunion	2 133,26	-548,55	1 584,71	SBY	BEYNES	78062
20000015256	PROJET S M S GOURNAY	4 205,02	-1 106,80	3 098,22	GNY	GOURNAY	60281
20000015726	Abri sans support cycles 6 vélos	1 554,12	-388,53	1 165,59	CHY	CHEMERY	41049
20000015849	CREATION D'UN ATELIER DE METROLOGIE	6 363,29	-1 431,74	4 931,55	VS4	BEYNES	78062
20000016726	PARFLAMMES SUR CUVES METHANOL	2 150,00	-452,64	1 697,36	SBY	BEYNES	78062
20000017668	Aménagement d'un local Archives	9 908,75	-578,01	9 330,74	CER	CERVILLE	54110
20000017924	AMENAGEMENT SALLE DE REUNION ET VESTIAIRES	40 682,20	-946,1	39 736,10	SBY	BEYNES	78062
		4 325 073,99	**-3 050 870,62**	**1 274 203,37**			

Σ

T

20000000602	REFECTION DE VOIRIES A CERVILL	86 399,40	-20 559,74	65 839,66	CER	CERVILLE	54110
20000000620	RAIL SECURITE(PROTECT VEHICUL)	54 737,40	-13 025,25	41 712,15	CER	CERVILLE	54110
20000000722	E0502: AMNGT VOIRIES AIRES DEP	17 427,90	-8 665,37	8 762,53	CER	CERVILLE	54110
20000000723	E0502: AMNGT VOIRIES AIRE DEP	17 427,90	-8 665,46	8 762,44	CER	CERVILLE	54110
20000002230	CHAUSSEE BITUMEE VA25-26	22 257,90	-10 791,64	11 466,26	CER	CERVILLE	54110
20000002869	REPROFILAGE CHEMIN ACCES VN 36	6 703,41	-2 513,80	4 189,61	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000003820	OUVRAGES D ART GENIE CIVIL	4 763,60	-2 388,26	2 375,34	GNY	GOURNAY	60281
20000005724	LIAISONS ROUTIERES PIETONNES	112 593,40	-46 601,24	65 992,16	SGY	GERMIGNY	77204
20000005729	ROUTE SALLE CONTRÔLE PARKING	17 021,10	-4 586,18	12 434,92	SGY	GERMIGNY	77204
20000006076	BATIMENT COCAGNA TERSANNE	64 804,71	-35 942,12	28 862,59	STE	TERSANNE	26314
20000014691	NEB : CERVILLE - Poste technique OUVRAGE D'ART GC	161 465,33	-16 529,69	144 935,64	CER	CERVILLE	54110
20000014932	OUVRAGES D ART GENIE CIVIL	2 189,30	-1 800,47	388,83	STE	TERSANNE	26349
20000015018	EGC000FI	6 158,80	-6 158,80		VS4	BEYNES	78062
20000015223	Voirie de terre	179 265,43	-17 870,26	161 395,17	SSI	ST ILLIERS	78558
20000015258	Voirie PROJET SMS	103 891,43	-9 131,67	94 759,76	GNY	GOURNAY	60281
20000015261	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE RENOV	31 263,42	-2 971,36	28 292,06	GNY	GOURNAY	60281
20000015267	MISE EN SECURITE RENOVATION GOURNAY	42 955,21	-3 818,05	39 137,16	GNY	GOURNAY	60281
20000015269	OUVRAGE D'ART GENIE CIVIL PAM GOURNAY POINTE	360 701,49	-31 025,05	329 676,44	GNY	GOURNAY	60281
20000015566	CHEMERY Poste technique Ouvrage d'Art GC	6 199 309,55	-424 683,34	5 774 626,21	CHY	CHEMERY	41049
20000015956	CHEMERY Voirie	1 382 974,97	-88 120,42	1 294 854,55	CHY	CHEMERY	41049
20000016027	CHEMERY PHASE 2005 Voirie de terre	1 130 974,70	-67 607,38	1 063 367,32	CHY	CHEMERY	41049
20000016031	CHEMERY PHASE 2005 Ouvrage d'art GC	1 193 542,28	-71 454,71	1 122 087,57	CHY	CHEMERY	41049
20000016165	GOURNAY CREATION ROUTE ACCES COMPTAGE ARL	65 827,00	-4 571,31	61 255,69	GNY	GOURNAY	60281
20000016525	CUVETTE EVACUATION EAUX PLUVIA	3 437,70	-1 148,82	2 288,88	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000016526	AIRE DEPOTAGE ACCES SECOURS	67 553,70	-13 822,81	53 730,89	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000016813	ACCES PLATE FORME PM2-PM6-PM9 VOIRIES G.CIVIL	187 715,97	-7 843,29	179 872,68	SGY	GERMIGNY	77129
20000017773	NEC 1 : génie civil stockage	2 592 372,25	-21 603,11	2 570 769,14	CER	CERVILLE	54110
20000017782	NEC 1 : voiries de terre	841 328,39	-7 011,07	834 317,32	CER	CERVILLE	54110
20000018204	route de contournement pour nouvel accès+parking	1 398 733,50	-3 801,27	1 394 932,23	SGY	GERMIGNY	77204
20000018239	ST CLAIR -Génie Civil Stockage	1 515 101,29	-4 179,93	1 510 921,36	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
20000018242	ST CLAIR- Voierie terre	1 852 868,03	-5 111,44	1 847 756,59	ESC	ST CLAIR SUR EPTE	95541
		19 723 703,40	**-634 003,31**	**10 750 703,15**			

2

99

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 10

Synthèse des éléments d'actifs et de passifs transférés

ANNEXE 10-1
SYNTHESE DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSFERES
ACTIVITE STOCKAGES

ACTIF (Valeurs en €)	DECEMBRE 2007		
	Valeur Brute	Amortissements et Provisions	Valeur Nette
ACTIF IMMOBILISE (I)	**3 230 739 318**	**1 223 402 505**	**2 007 336 811**
Immobilisations incorporelles	**2 858 854**	**641 690**	**2 217 165**
Immobilisations corporelles	**2 956 004 496**	**1 222 757 411**	**1 733 247 085**
Immobilisations corporelles hors concession	2 912 635 094	1 202 652 458	1 709 982 636
Immobilisations corporelles en concession			
Actif de Démantèlement (HC)	43 369 402	20 104 953	23 264 449
Immobilisations en cours	**234 306 583**	**-**	**234 306 583**
Immobilisations en cours Incorporelles	1 165 873		1 165 873
Immobilisations en cours Corporelles	233 140 710		233 140 710
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	**1 228 520**		**1 228 520**
Immobilisations financières	**36 340 863**	**3 404**	**36 337 458**
Titres Participatifs	33 851 000	-	33 851 000
Autres Titres Immobilisés	-	-	-
Prêts Accession à la Propriété	2 366 555	3 404	2 363 150
Autres prêts au personnel	68 162		68 162
Prêts aux tiers	-		-
Dépôts et cautionnements versés	55 146		55 146
Créances Immobilisées	-		-
ACTIF CIRCULANT (II)	**149 538 191**	**62 340 918**	**87 197 273**
Stocks et en-cours	**119 319 649**	**62 340 918**	**56 978 731**
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-
Créances	**30 088 162**	**-**	**30 088 162**
Créances clients	21 085 979	-	21 085 979
Autres créances d'exploitation	8 450 335		8 450 335
Autres créances	551 847		551 847
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-
Disponibilités	**130 380**		**130 380**
Comptes 18			-
Comptes de Régularisation	-		-
Ecarts de conversion Actif	-		-
TOTAL ACTIF	**3 380 277 507**	**1 285 743 423**	**2 094 534 084**

ANNEXE 10-2

SYNTHESE DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSFERES

ACTIVITE STOCKAGES

PASSIF (Valeurs en €)	DECEMBRE 2007
CAPITAUX PROPRES (I)	-
Capital Initial	-
Prime d'Emission	-
Ecarts de Réévaluation	-
Réserve légale	-
Autres réserves	-
Report à Nouveau	-
Résultat	-
Subventions d'investissement	-
Provisions réglementées	-
AUTRES FONDS PROPRES (II)	
DROIT EN NATURE DES CONCEDANTS	-
Valeur des biens remis gratuitement	-
Dépréciation	-
Caducité	-
Provisions utilisées	-
Titres participatifs	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**111 743 660**
Provisions pour litiges	-
Provisions pour autres risques	-
Provisions liées au personnel (Retraites et Obligations assimilées)	7 747 916
Provisions pour Impôts	-
Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions	-
Provision pour charges de relève	-
Provision pour reconstitution des sites	-
Provision Actif de démantèlement	102 969 744
Autres Provisions pour Charges	1 026 000
dont Provisions UNEDIC	1 026 000
DETTES	**79 180 203**
Emprunts	-
Avances sur consommation	-
Autres Avances	-
Autres Emprunts	-
Intérêts courus sur emprunts	-
Autres Dettes	-
Concours bancaires	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	1 378 057
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 235 519
Dettes fiscales et sociales	13 337 221
Autres dettes	10 229 406
Comptes de Régularisation	
Ecarts de conversion Passif	**21**
TOTAL PASSIF	**190 923 884**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 11

Immobilisations incorporelles

ANNEXE 11
DETAIL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
A=205150	QUOTAS D'EMISSION DE GAZ EFFET DE SERRE	- 1 165 033,65
A=205405	IMMO INCORP APPLICAT° INFORMATIQUES	- 1 693 820,77
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Valeurs brutes)	**- 2 858 854,42**
A=280545	AMORTIS. APPLIC. INFORMATIQUES (SAP)	543 301,01
A=290150	PROV DEPRECIAT DES QUOTAS D'EMISSION GES	98 388,70
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Amortissements)	**641 689,71**
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Valeurs nettes)	**- 2 217 164,71**
A=230600	PROJET INFORMATIQUE IMMOS INCOR EN COURS	- 1 165 873,42
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	**- 1 165 873,42**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 12

Immobilisations corporelles

ANNEXE 12
DETAIL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
A=211105	TERRAINS NUS -IMMOS CORPORELLES	- 909 410,20
A=211205	TERRAINS AMENAGES IMMOS CORPORELLES	- 24 422,10
A=211505	TERRAINS BATIS IMMOS CORPORELLES	- 7 097 784,37
A=212020	ACTIF DEMANTELEMT STOCKAGES SOUTERRAINS	- 43 369 402,25
A=212005	AGENCT&AMENAGT TERRAINS-IMMOS CORPO	- 3 954 720,23
A=213105	CONSTRUCT ENS IMMOB INDUS IMMOS CORP	- 16 699 703,51
A=213205	CONSTRUCT ENS IMMOB ADM&C IMMOS CORP	- 6 917 698,43
A=213505	INSTALL GEN AGNECT AMENAG IMMOS CORP	- 4 325 073,99
A=213805	CONSTRUCT° OUVRAGE INFRAS IMMOS CORP	- 19 723 766,46
A=215215	STOK SOUTER INSTAL SURFACE IMMO CORP SAP	- 1 444 879 671,79
A=215255	STOK SOUTER GAZ COUSSIN IMMO CORP SAP	- 1 354 812 619,59
A=215315	TRANSFOR/TRAIT/COLLECT	- 5 566 753,44
A=215365	AUT OUVRAGE TRANSF&DISTRIB-INSTAL SP SAP	- 11 578 116,99
A=215375	TELECONDUITE & TELECOM	- 4 257 190,92
A=215385	INSTALLATIONS SPECIFIQUES CONNEXES	- 4 490 604,09
A=215405	MATERIEL&OUTILLAGE INDUSTRI	- 15 910 997,22
A=218105	INSTAL GEN,AGENCT,AMENAG	- 654 067,98
A=218205	MAT TRANSPORT VEHICULE	- 5 506 792,52
A=218305	MAT BUREAU & MAT INFORMATIQUE	- 1 467 527,65
A=218405	MOBILIER & DIVERS IMMO CORP	- 3 858 172,08
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Valeurs brutes)	**- 2 956 004 495,81**
A=281205	AMORT AGENC AMENGT TERRAIN-IM CORP (SAP)	2 400 416,88
A=281212	AMORT ACTIF DEMANTELT STOCKAGE SOUTERR.	20 104 953,44
A=281315	AMORT BATIMENTS-IM CORP (SAP)	7 294 958,12
A=281355	AMORT INST GEN,AGENCT,AMENGT CONST (SAP)	3 050 870,62
A=281385	AMORT OUVRAGE INFRASTRUC-IM CORP (SAP)	964 003,31
A=281525	AMORT INST CPLEXE SP STOCK SOUTER-(SAP)	1 157 257 027,67
A=281535	AMORT INST A CARAC SPECIF-IM CORP (SAP)	11 085 967,95
A=281545	AMORT MAT & OUT INDUST-IM CORP (SAP)	13 348 448,53
A=281815	AMORT INST GEN,AGENCT,AMNGT DIV- (SAP)	144 472,31
A=281825	AMORT MAT TRANSPORT-IM CORP (SAP)	4 283 404,39
A=281835	AMORT MAT BUREAU & INFORMAT-IM CORP(SAP)	1 307 329,72
A=281845	AMORT MOBILIER-IM CORP (SAP)	1 515 558,06
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Amortissements)	**1 222 757 411,00**
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Valeurs nettes)	**- 1 733 247 084,81**
A=231612	STOCKAGE SOUTERRAIN IMMOS COR EN COURS	- 218 358 804,41
A=231613	GAZ COUSSIN IMMOS COR EN COURS	- 5 972 333,48
A=231690	OPERAT° DIV.IMMOBILI IMMOS COR EN COURS	- 7 860 588,48
A=231699	OPERAT° DIVERS IMMOS COR EN COURS	- 948 983,65
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	**- 233 140 710,02**
A=238000	AVANCE & ACOMPTE S/ CDE IMMO CORPO	- 1 228 519,90
A=238005	AVANCE & ACPTE S/ IMMO EN COURS SAP	- 855 746,85
A=238999	AVANCE & ACPTE S/ IMMO EN COURS CONTRE P	855 746,85
	AVANCES & ACOMPTES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS	**- 1 228 519,90**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 13

Immobilisations financières

ANNEXE 13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
A=267713	GEOMETHANE AUTRES CREANCES RATT. A PART	- 33 851 000,00
	IMMOS FINANCIERES TITRES PARTICIP	**- 33 851 000,00**
A=274312	PRETS PRINCIPAUX / CAPITALISATION D'INTE	- 350,61
A=274313	PRETS PRINCIPAUX / REMBOURSEMENTS	539 242,51
A=274314	PRETS PRINCIPAUX / REMISES DE DETTES	878,23
A=274318	PRETS PRINCIPAUX / AUTRES OPERATIONS	2 778 440,33
A=274319	PRETS PRINCIPAUX / SOLDE AU 1er JANVIER	- 5 684 765,22
	PRETS PRINCIPAUX - VALEURS BRUTES	**- 2 366 554,75**
A=297400	**PROV DEPREC/PRETS**	**3 404,29**
	PRETS ACCESSION A LA PROPRIETE - VALEURS NETTES	**- 2 363 150,46**
A=274411	PRETS APPAREILS GAZ / OPERATIONS D'ORIGI	- 3 027,90
A=274413	PRETS APPAREILS GAZ / REMBOURSEMENTS	429,66
A=274421	PRETS APPAREILS ELECTRIQUE / OPERATIONS	- 10 655,87
A=274423	PRETS APPAREILS ELECTRIQUE / REMBOURSEME	12 834,93
A=274429	PRETS APPAREILS ELECTRIQUE / SOLDE AU 1E	- 11 948,84
A=274431	PRETS VEHICULES / OPERATIONS D'ORIGINE	- 25 316,00
A=274433	PRETS VEHICULES / REMBOURSEMENTS	23 452,71
A=274438	PRETS ACQUISIT° VEHICULES / AUTR OPERAT.	6 921,50
A=274439	PRETS VEHICULES / SOLDE AU 1ER JANVIER	- 33 977,34
A=274491	AUTRES PRETS AU PERSONNEL / OPERATIONS D	- 10 000,00
A=274493	AUTRES PRETS AU PERSONNEL / REMBOURSEME	625,00
A=274499	AUTRES PRETS AU PERSONNEL / SOLDE AU 1ER	- 17 500,00
	Sous-Total autres Prêts au Personnel	**- 68 162,15**
A=275110	DEPOTS VERSES - LOYERS D'AVANCE	- 51 696,60
A=275180	DEPOTS VERSES - DIVERS	- 3 449,26
	Sous-Total Dépôts et Cautionnements versés	**- 55 145,86**
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**- 36 337 458,47**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 14

Actif circulant

ANNEXE 14
ACTIF CIRCULANT
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
A=321000	MATIERES ET MATERIELS D'EXPLOITATION	- 26 319 790,07
A=325000	STOCKS DE GAZ	- 91 949 858,89
A=335100	EN COURS PRODUC-BIEN & TRAVAUX ASSOCIES	- 1 050 000,00
	Sous-Total Stocks	**- 119 319 648,96**
A=392100	PROV DEPREC MATIERES ET FOURNITURES CONS	9 502 109,72
A=392500	PROV DEPREC STOCKS DE GAZ (RESERVE SN)	52 838 808,01
	Sous-Total Prov Dépréciation Stocks	**62 340 917,73**
	STOCKS (Valeurs nettes)	**- 56 978 731,23**
A=411231	CLIENTS PROFESSIONNELS TRAVAUX PRESTAT°	- 2 252 692,52
A=411430	CLIENTS ENTREPRISES TRAVAUX PRESTATIONS	- 5 085,29
A=411800	CLIENTS GROUPE	- 2 967 980,50
	Sous-Total Créances Clients	**- 5 225 758,31**
A=418180	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON FACTU	- 13 567 888,00
A=418500	CLIENTS GROUPE - FACTURES A ETABLIR	- 2 292 332,53
	Sous-Total Produits à recevoir	**- 15 860 220,53**
	CREANCES CLIENTS (Valeurs brutes)	**- 21 085 978,84**
	CREANCES CLIENTS (Valeurs nettes)	**- 21 085 978,84**
A=409710	FRS ORDINAIRES DEBITEURS-AVOIRS-CPTE COL	- 71 165,17
A=464110	AVANCES VERSEES	- 339 862,03
	Sous-Total Créances sur Fournisseurs	**- 411 027,20**
A=425110	AVANCES/FRAIS DE DEPLACEMENTS - HORS GTA	193,00
A=425111	AVANCES/FRAIS DE DEPLACEMENTS-MODULE GTA	- 10 321,76
A=425210	ACOMPTES SUR SALAIRES	523,62
A=425230	ACOMPTES SUR INDEMNITES ET AVANTAGES DIV	261,92
A=425410	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	- 3 540,63
A=425480	AUTRES PRESTATIONS	- 12 905,04
A=425500	REMBOURSEMENTS S/PRETS ACCESSION A LA PR	- 707,45
A=425600	CREANCES PARTICULIERES SUR LE PERSONNEL	- 12 347,84
	Sous-Total Avances et Acomptes sur le personnel	**- 38 844,18**
A=432240	OPERATIONS DIVERSES POUR LE COMPTE DES C	- 20 145,33
A=432270	CAS/CHARGES SOCIALES ET FISCALES	- 818,90
	Sous-Total Créances sur CAS & CCAS	**- 20 964,23**
A=445851	DED TVA DIFFER SUR IMMOBILISATIONS	- 1 451 485,22
A=445852	DED TVA DIFFER SUR AUTRES BIENS ET SERVI	- 598 304,84
A=445860	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	- 5 715 309,69
	Sous-Total Créances TVA	**- 7 765 099,75**
A=447131	TAXE FONC. PROF & ANNEXES - CREA	- 213 676,00
A=448700	ETAT & COLLECT LOCAL - PROD A RECEVOIR	- 724,00
	Sous-Total Autres Créances sur Etat et Collectivités Publiques	**- 214 400,00**
	AUTRES CREANCES EXPLOITATION (Valeurs brutes)	**- 8 450 335,36**
A=458311	OPERATIONS COURANTES FAITES EN G.I.E.- C	- 854 007,91
A=458370	OPERATIONS FAITES EN GIE - PRODUITS A RE	- 82 960,00
	Sous-Total Créances sur Filiales	**- 936 967,91**
A=462200	CREANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- 3,00
A=464210	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES FACTUREES AU	- 5 448,58
A=464600	CHEQUES EMIS OU EFFETS ACCEPTES ET NON E	813,66
A=464881	AUTRES CREANCES DIVERSES	- 3 766,44

ANNEXE 14
ACTIF CIRCULANT
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
A=467252	PRESTATIONS OIE-OP.EMISES COMPTE CREDI	- 26 107,72
A=467262	PRESTATIONS OIE-OP.RECUES COMPTE CRED	- 54,37
A=467290	APUREMENTS MENSUELS ET VIREMENTS ANNUELS	419 708,41
	Sous-Total Créditeurs divers	**385 141,96**
A=475361	CPTE AJUSTEMENT DEVISES-SAP	- 21,38
	Sous-Total Comptes d'attente	**- 21,38**
	AUTRES CREANCES HORS EXPLOITATION (Valeurs brutes)	**- 551 847,33**
	AUTRES CREANCES HORS EXPLOITATION (Valeurs nettes)	**- 551 847,33**
	CREANCES D'EXPLOITATION (Valeurs brutes)	**- 30 088 161,53**
	CREANCES D'EXPLOITATION (Valeurs nettes)	**- 30 088 161,53**
	ACTIF CIRCULANT hors disponibilités (Valeurs brutes)	**- 149 407 810,49**
	ACTIF CIRCULANT hors disponibilités (Provisions)	**62 340 917,73**
	ACTIF CIRCULANT hors disponibilités (Valeurs nettes)	**- 87 066 892,76**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 15

Disponibilités

ANNEXE 15
DISPONIBILITES
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
512xxx	Banque	- 18,00
A=541000	AVANCES PERMANENTES	- 130 361,99
	DISPONIBILITES BILAN ACTIF	**- 130 379,99**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 16

Passifs attachés à la Branche d'Activité tels qu'ils figurent dans le bilan de la Société Apporteuse

ANNEXE 16

PASSIFS ATTACHES A LA BRANCHE D'ACTIVITE

ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
A=131005	SUBVENT° D'EQUIPEMENT - INVESTISSEMT SAP	-
A=139105	SUB D'INV INSCRITES AU CPT DE RESULT SAP	-
	Subventions d'investissements	-
A=153100	PROVISIONS POUR MEDAILLES TRAVAIL	794 000,00
A=153310	PROV PR AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI	1 281 916,00
A=153410	PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME	5 672 000,00
	Rentes ATMP	*5 119 000,00*
	Aide bénévole amiante	*133 000,00*
	Rentes invalidité	*420 000,00*
	Sous-Total Prov liées au personnel (retraites et obligations similaires)	**7 747 916,00**
A=158711	PROV /DEMANTELEMENT STOCKAGES	102 969 744,25
	Sous-Total Prov Actif de Démantèlement	**102 969 744,25**
A=158810	PROV. SUR CHARGES DE PERSONNEL DIVERS	1 026 000,00
	dont Provision UNEDIC	*1 026 000,00*
	Sous-Total autres Provisions pour Charges	**1 026 000,00**
A=165150	AVANCES SUR ACTIVITES ANNEXES	1 378 057,37
	Avances et acomptes reçus passif	**1 378 057,37**
A=401110	FOURNISSEURS ORDINAIRES CREDITEURS	16 321 971,71
A=582220	PAP-PAIEMENT PAR VIREMENT	44 945,04
A=582250	CEPAGE-RETOUR DE CHEQUE	- 7 775,19
A=401120	FRS ORDINAIRE-CPTE AJUSTEMENT	71 165,17
A=401500	FOURNISSEURS GROUPE	720 769,44
A=401700	FRS - RETENUE DE GARANTIE	208 255,58
A=401800	FRS - CHEQUES ET EFFETS EMIS ET NON PRES	157 890,42
A=408110	FACT. N/PARVENUE-FRS ORD-HT (SAP)	27 153 618,59
A=408111	FACT. N/PARVENUE-FRS ORD-TTC	33 205 264,95
A=408112	FACT. N/PARVENUE-FRS ORD-AJUST (SAP)	- 27 152 418,59
A=408119	FACT.N/PARV.REPRISE AVANCES ET ACPTES VE	- 36 555,00
A=408510	FRN GROUPE - FNP - HT (SAP)	1 746 124,72
A=408511	FRN GROUPE - FNP - TTC	2 155 580,37
A=408512	FRN GROUPE - FNP - AJUST (SAP)	- 1 747 324,72
A=464121	MONTANTS A REGLER	1 394 005,99
	Dettes fournisseurs	**54 235 518,48**
A=421100	SALAIRES	8 738,56
A=422110	COTISATION	48 216,24
A=427000	OPPOSITIONS ET RETENUES CONTRACTUELLES	- 1 230,96
A=428600	CONGES PAYES ACQUIS ET NON PRIS	1 147 186,42
A=428602	CONGES PAYES ACQUIS MAIS NON ECHUS	1 253 036,77
A=428670	CHARGES A PAYER - COMPTE EPARGNE TEMPS	2 494 843,98
A=428685	CAP INTERESST & ABONDEMENT SUR INTERESST	1 092 000,00
A=428688	PROCEDURE CAP AUTOMATISEE HORS CET & CAN	666 383,51
	Sous-Total Dettes sur le personnel	**6 709 174,52**
A=426800	DIVERS A REGLER AU PERSONNEL - HORS GTA	2 447,81
A=426802	PERSONNEL-CPTE COLLECTIF DE PASSIF + GTA	51 122,08
	Sous-Total Dettes sur le Personnel	**53 569,89**
A=431110	A REGLER A L'URSSAF - HORS CSG ET RDS	227 286,38
A=431120	A REGLER A L'URSSAF - CONTRIBUTION C.S.G	154 936,33
A=431130	A REGLER A L'URSSAF - CONTRIBUTION R.D.S	10 425,72
	Sous-Total Dettes Organismes de SS	**392 648,43**
A=432131	PRIMES D'ASSURANCES IDCP RETENUES AUX AG	8 955,97

ANNEXE 16
PASSIFS ATTACHES A LA BRANCHE D'ACTIVITE
ACTIVITE STOCKAGES

Signe "-" Actif / Débit
Signe "+" Passif / Crédit

N° de compte	Libellé du compte	Montants transférés valeur au 31/12/2007
	Sous-Total Dettes CAS & CCAS	**8 955,97**
A=433110	COTISATIONS CNIEG SUR SALAIRE,PART PATRO	698 043,63
A=433411	CNIEG-COTIS ET DETTES DUES A LA CNAF	97 941,58
A=433412	CNIEG-PREST CNAF SERV SF MIS A DISPO CAS	- 20 593,00
	Sous-Total Cotisations CNIEG	**775 392,21**
A=437111	CAMIEG COTISATIONS DUES	65 912,21
A=437310	IRCANTEC	463,73
A=437380	AUTRES CAISSES	147,78
A=437710	FONDS DE SOLIDARITE CHOMAGE	18 277,87
A=437711	ASSEDIC - GARP POUR LE COMPTE DE L'AGS	2 843,50
	Sous-Total Cotisations Autres Organismes Sociaux	**87 645,09**
A=438600	ORGAN.SOC. CHARGES A PAYER	118 000,00
A=438608	CH SOC A PAYER PROCED CAP AUTOMATISEE	1 663 344,67
	Sous-Total CAP sur Organismes Sociaux	**1 781 344,67**
A=445870	TCA SUR FACTURES A ETABLIR	2 127 514,53
	Sous-Total TVA - TCA	**2 127 514,53**
A=447132	TAXE FONC. PROF & ANNEXES - DETT	19 092,00
	Sous-Total Impôts Directs (autres que sur les bénéfices)	**19 092,00**
A=447600	FRAIS DE CONTROLE ET DIVERS	32 789,00
	Sous-Total Taxes sur énergie et frais de contrôle	**32 789,00**
A=448600	ETAT & COLLECT LOCAL - CHARGES A PAYER	127 837,00
A=448608	CH FISCALES A PAYER-PROCED CAP AUTOMATIQ	154 612,28
	Sous-Total CAP & PAR sur Etat et Collectivités Locales	**282 449,28**
A=449150	QUOTAS D'EMISSION A RESTIT A L'ETAT GES	1 065 599,89
	Sous-Total Dettes envers l'Etat- Dividendes	**1 065 599,89**
A=488311	TAX FONC & TAX ANNEX-PROV CONST-EXERC EN	6 840 257,00
A=488313	TF & TA-EX EN COURS-RGLTS IMPOSITIONS /U	- 6 840 257,00
A=488411	TP & TAX ANNEXES-PROV CONSTITUEES EXERC	35 229 242,00
A=488412	TP & TAX ANNEXES-PROV CONSTITUEES-EXERC	- 296 803,00
A=488431	REGLEMENTS EFFECTUES TP EXERCICE EN C	- 33 852 459,00
A=488432	REGLEMENTS EFFECTUES TP EXERCICES ANT	322 890,00
A=488441	TAX FRS CHAMBRE DE COM & INDUSTRIE -	- 1 376 783,00
A=488442	TAX FRS CHAMBR COM & INDUSTRIE - EXER	- 26 087,00
A=489150	QUOTAS D'EMISSION ALLOUES PAR ETAT - GES	1 045,10
	Sous-Total Quotas GES - emission allouées par l'Etat	**1 045,10**
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	**13 337 220,58**
A=419175	AUTRES CLIENTS CREDITEURS HORS ENERGIE	79,80
	Sous-Total Avances reçues des clients	**79,80**
A=453640	COMPTE COURANT EXPLOITATION 1300 GRTGAZ	- 2 674 227,40
A=453660	C/C EXPLOITATION 1300/GRTGAZ - CI	8 709 881,13
A=458360	OPERATIONS FAITES EN GIE - CHARGES A PAY	4 186 345,00
	Sous-Total Comptes Groupe & Associés	**10 221 998,73**
A=464882	AUTRES DETTES DIVERSES	7 327,42
	Sous-Total Autres Dettes diverses	**7 327,42**
	AUTRES DETTES	**10 229 405,95**
A=477280	AUTRES DETTES	21,38
	Ecarts de conversion passif	**21,38**
	PASSIFS ATTACHES A LA BRANCHE	**190 923 884,01**

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 17

Détail des engagements sociaux donnés et des actifs de couverture y associés

ANNEXE 17

Détail des engagements sociaux donnés et des actifs de couverture y associés

1. Glossaire

MSRP = Masse Salariale Rémunération Principale.

MSRP Bénéficiaire = la MSRP correspondant aux effectifs attachés à la Branche d'Activité.

MSRP Apporteur = la MSRP correspondant aux effectifs de l'Apporteur.

Clé MSRP Bénéficiaire = MSRP Bénéficiaire / MSRP Apporteur calculée au 01 janvier 2008 à 8%.

Apporteur = Société Apporteuse (avant filialisation, incluant la Branche d'Activité).

Bénéficiaire = Société Bénéficiaire.

DVE = Départs Volontaires à l'initiative de l'Entreprise.

DSP = Droits Spécifiques Passés, Droits Spécifiques de retraites acquis antérieurement au 31/12/2004 tels que définis par l'article 17, II, de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et l'article 1, II, du décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

DSF = Droits Spécifiques Futurs, Droits Spécifiques de retraites acquis postérieurement au 31/12/2004 tels que définis par l'article 1 du décret n° 2005-278 du 24 mars 2005.

IFC = Indemnités de Fin de Carrière.

IEG = Industries Electriques et Gazières.

CNIEG = Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières

Outre les définitions ci-dessus, les définitions de l'article 1 du traité d'apport sont utilisées dans la présente Annexe.

2. Méthodologie du calcul des engagements

Principe : le transfert de personnel de l'Apporteur vers le Bénéficiaire a pour conséquence le transfert d'une partie des engagements sociaux portés par l'Apporteur correspondant aux salariés attachés à la Branche d'Activité.

a/ Les engagements sociaux donnés par l'Apporteur au Bénéficiaire sont, par nature de passifs, regroupés en trois catégories :

- les engagements mutualisés au niveau de la branche des IEG : ils sont répartis en fonction de la Clé MSRP Bénéficiaire. Dans la valorisation faite ci-dessous, la Clé MSRP Bénéficiaire, calculée au 01 janvier 2008, ressort à 8%.

 L'ensemble des engagements mutualisés est transféré à l'exception des DSP (cf. article 3.2 du traité d'apport) ;

- les engagements mutualisés au niveau d'Electricité de France, de RTE, de GRT Gaz, de GrDF, d'ERDF et de l'Apporteur: DVE et Aide bénévole amiante. Ils sont répartis en fonction de la Clé MSRP Bénéficiaire ;

- les engagements non mutualisés : le calcul se fait salarié par salarié.

Par exception à ce principe, le calcul de « l'avantage en nature énergie » est réalisé globalement au niveau de l'Apporteur et de ses filiales puis est réparti au prorata des effectifs.

b/ La valorisation de ces engagements requiert deux étapes :

- Définir les effectifs attachés à la Branche d'Activité et déterminer la MSRP Bénéficiaire. Dans la valorisation réalisée ci-dessous, cet exercice a été réalisé au 01 janvier 2008, à l'aide des fichiers du service informatique des ressources humaines et de la délégation au personnel dirigeant ;
- Calculer les engagements sur la base (i) des données individuelles issues de la paie (à savoir juin 2008 dans les tableaux ci-dessous) et (ii) des règles de calcul utilisées par l'Apporteur pour l'évaluation annuelle de ses engagements.

Sur la base du taux d'actualisation utilisé à la clôture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (4.50%, 4.75% ou 5.00% selon le type d'engagements), les engagements concernés définis à partir de la valeur actuelle de l'ensemble des flux de prestations dus à compter du 01 janvier 2008 sont présentés dans le tableau ci-après.

3. Méthodologie du calcul des actifs de couverture

3.1 Contexte

a/ A compter de 1994, l'Apporteur a souscrit auprès de plusieurs organismes d'assurance (ARIAL ASSURANCE, CNP ASSURANCES, PREDICA, SOGECAP, AXA FRANCE VIE – les « **Assureurs** »), sans solidarité les uns par rapport aux autres, des contrats d'assurance dont l'objet est la couverture des engagements suivants :

- Les prestations vieillesse, versées au profit des membres du personnel assuré au titre du régime spécial de retraite des IEG ;
- Les prestations relatives aux IFC prévues par la loi, versées au profit de l'ensemble du personnel du groupe Gaz de France.

b/ L'Apporteur a conclu le 24 juin 2006 avec ses filiales concernées une convention de gestion du passif social du groupe Gaz de France (la « **Convention de Gestion** ») ayant pour objet l'organisation au sein du groupe Gaz de France de la couverture du passif social lié aux engagements de retraite du régime spécial des IEG et certains avantages postérieurs à l'emploi notamment les IFC, en vue d'une politique commune de couverture du passif social dans le cadre d'une gestion centralisée.

L'organisation fonctionnelle des contrats d'assurance est gérée dans une convention de coordination technique et administrative (la « **Convention de Coordination** ») conclue le 5 juillet 2006 liant l'Apporteur, les Assureurs et un coordinateur désigné parmi les Assureurs (le « **Coordinateur** »).

3.2 Adhésion du Bénéficiaire à la Convention de Gestion

Le Bénéficiaire adhérera, conformément à l'article 7.3.1 du présent traité d'apport, à la Convention de Gestion.
Aux termes de la Convention de Gestion, le Bénéficiaire mandatera l'Apporteur aux fins de :

- le représenter auprès des Assureurs ;
- effectuer toutes les opérations nécessaires à la couverture de ses engagements ;
- piloter l'encadrement des risques financiers.

A la Date d'Effet, la quote-part des en-cours des fonds collectifs constituée au titre de la Branche d'Activité sera affectée au Bénéficiaire conformément à la Convention de Gestion et de la Convention de Coordination.

Le montant des actifs affectés au Bénéficiaire sera matérialisé par un nombre d'unités de compte valorisé sur la base de la valeur de marché du portefeuille global à la Date d'Effet. En application de la Convention de Coordination, le Coordinateur identifiera chaque trimestre, sur un relevé de situation comptable, le nombre d'unités de compte dont le Bénéficiaire sera titulaire à cette date.

Les flux de versements (primes d'assurance) et de prélèvements (indemnisations) réalisés ultérieurement à la date d'effet du traité d'apport par le Bénéficiaire seront clairement identifiés par le Coordinateur et impacteront directement le nombre d'unités de compte du Bénéficiaire.

3.3 Calcul du montant des actifs de couverture

Principe : Le montant des actifs de couverture affectés au Bénéficiaire est déterminé en fonction de l'effort d'externalisation qui a été réalisé au titre des salariés attachés à la Branche d'Activité dont la liste établie au 1er janvier 2008 figure en annexe.

Ces actifs concernent exclusivement les engagements en termes de retraites et d'IFC :

a/ Actifs retraite

La méthode utilisée consiste à déterminer le montant des versements et des prélèvements réalisés depuis le 1er janvier 2005[1] au titre de la Branche d'Activité, dont le montant net correspond à l'effort d'externalisation.

Ce calcul est réalisé sur la base des versements et des retraits effectués par l'Apporteur en appliquant les clés rémunération principale de la comptabilité dissociée utilisée chaque année dans le cadre de la répartition des charges d'externalisation et d'indemnisations. Ces clés sont, au titre de la Branche d'Activité détaillées ci-dessous :

	Clé Comptabilité dissociée[2]
Année 2005	25.82%
Année 2006	24.18%
Année 2007	18.17%

Le passif relatif aux DSP étant expressément exclu de l'apport (cf. article 3.2 du traité d'apport), les actifs y afférant ne sont donc pas transférables.

b/ Actifs IFC

Le montant des actifs de couverture IFC affectés au Bénéficiaire est calculé sur la base du rapport entre le passif social IFC du Bénéficiaire et le passif social IFC de l'Apporteur.

Actifs IFC Bénéficiaire = actifs IFC de l'Apporteur X (passif social IFC Bénéficiaire / passif social de l'Apporteur)

Suit le tableau récapitulatif des engagements sociaux estimés et actifs de couverture associés (i) au 01 janvier 2008.

[1] Date d'effet de la réforme du financement et du fonctionnement du régime spécial de retraite des IEG issue de la loi n° 2004-803 du 09 août 2004 modifiée.

[2] Clé Comptabilité dissociée hors activités régulées (transport et distribution).

4. Tableau récapitulatif des engagements sociaux au 1er janvier 2008

Récapitulatif des Engagements Sociaux de STOCKAGE			Engagements	Actifs de couverture	Provisions
PE	mutualisés	Retraites	13 309 890	2 535 450	
PE	mutualisés	DVE	327 188		
PE	non mutualisés	Détachés			
PE	non mutualisés	Revoyure			
PE		**Total Retraites**	**13 637 078**	**2 535 450**	**-**
Autres avantages postérieurs à l'emploi					
PE	mutualisés	Secours immédiat	1 969 691		
PE	mutualisés	ICFE	242 270		
PE	non mutualisés	IFC	3 462 207	2 993 873	
PE	non mutualisés	IMR	273 087		
PE	non mutualisés	Avantage en nature (*)	36 965 817		
PE	non mutualisés	Indemnités Congés Exceptionnels	1 281 915		1 281 916
		Total autres avantages Post Emploi	**44 194 987**	**2 993 873**	**1 281 916**
Avantages long terme					
LT	mutualisés	Rentes AT/MP (y compris FG)	5 118 735		5 119 000
LT	mutualisés	Invalidité (hors invalidité suite à IT - y compris FG)	420 182		420 000
LT	non mutualisés	Incapacité temporaire (longues maladies)	0		
LT	non mutualisés	Invalidité suite incapacité temporaire	0		
LT	non mutualisés	Médailles	794 021		794 000
LT	non mutualisés	Aides Bénévoles Amiante	132 754		133 000
		Total Avantages long terme	**6 465 692**	**0**	**6 466 000**
		Total Général	**64 297 757**	**5 529 324**	**7 747 916**

(*) avantage en nature estimé sur la base du « contrat de répartition des charges de statut social »

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 18

Accords de branche et d'entreprise applicables

Annexe 18

Accords de la branche des Industries Electriques et Gazières

accord relatif aux pensions de reversion du régime spécial de retraite des IEG
du 12 mars 2003
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée, remplacé par le décret n° 2008-627 du 27 juin 2008

accord relatif aux anciens agents de nationalité algérienne bénéficiaires d'une pension du régime spécial des IEG
du 24 avril 2003
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée, remplacé par le décret n° 2008-627 du 27 juin 2008

accord relatif à la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire dans la branche des industries électriques et gazières pour les agents résidant dans les DOM
du 17 décembre 2004
signé par CFDT CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée, remplacé par le décret n° 2008-627 du 27 juin 2008

accord relatif à la journée de solidarité dans les industries électriques et gazières
du 31 mars 2005
signé par CFE-CGC CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord relatif à la formation professionnelle continue dans la branche des industries électriques et gazières
du 16 septembre 2005
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord national sur les évolutions salariales dans les industries électriques et gazières en 2006 et 2007
du 24 février 2006
signé par CFE-CGC et FO
conclu pour une durée indéterminée sauf les dispositions des articles 3, 5 et 6 qui ne sont pas reconductibles au-delà des périodes qu'elles prévoient

accord relatif aux modalités de fonctionnement du dialogue social de branche dans les industries électriques et gazières
du 24 novembre 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2007. Il est renouvelable deux fois par tacite reconduction, sa durée totale ne pouvant pas excéder 36 mois

accord de branche fixant la date des élections pour l'ensemble des entreprises de la branche des industries électriques et gazières
du 27 avril 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée dont le terme est fixé au terme des mandats issus de ces élections.

accord relatif au travail de nuit dans la branche des industries électriques et gazières
du 5 juillet 2007
signé par CFDT, CFE-CGC et FO

conclu pour une durée indéterminée

accord de branche sur les principes relatifs à la composition et aux modalités de fonctionnement des commissions secondaires du personnel dans les IEG
du 9 octobre 2007
signé par CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

accord de branche sur les principes relatifs à la composition et aux modalités de fonctionnement des commissions secondaires du personnel cadre dans les IEG
du 9 octobre 2007
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

accord de branche relatif aux avancements au choix au 1er janvier 2008
du 13 décembre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée d'une année expirant le 31 décembre 2008

accord national concernant les mesures salariales dans la branche des industries électriques et gazières
du 29 janvier 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

accord relatif aux primes et indemnités dans les industries électriques et gazières au 1er janvier 2008
du 12 février 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée (terme le 31.12.2008)

accord national de branche relatif au régime de retraite supplémentaire dans les industries électriques et gazières
du 21 février 2008
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

accord national relatif à l'accompagnement des parcours professionnels dans la diversité des âges au sein de la branche des industries électriques et gazières
du 21 février 2008
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

accord de branche des industries électriques et gazières sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
du 24 avril 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée de 3 ans à compter de la date de son entrée en vigueur

accord relatif aux pensions versées en cas d'invalidité aux agents des industries électriques et gazières
du 24 avril 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord relatif à la mise en place d'un plan d'épargne interentreprises (PEI de Branche) dans les industries électriques et gazières
du 29 mai 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'accord du 6 avril 2007 relatif à l'accompagnement professionnel et social des agents mis à disposition des CMCAS et du comité de coordination dont la situation est impactée par l'évolution du régime spécial de sécurité sociale des industries électriques et gazières
du 06 juin 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2008

accord relatif aux principes à retenir pour la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire des agents des industries électriques et gazières
du 19 juin 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Annexe 18

Accords d'entreprises communs à EDF et Gaz de France

accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale
du 19 novembre 1993
signé par CFDT, CFTC, FO et UNCM
conclu pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable ensuite chaque année par tacite reconduction

accord national pour la prévention et la réparation de l'exposition au risque amiante
du 15 juillet 1998
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée initiale de 3 ans, reconduit par tacite reconduction

accord temps de travail
du 25 janvier 1999
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée sauf pour les dispositions à durée déterminée

protocole d'accord « reconnaître la spécificité de la conduite nucléaire », « dispositions complémentaires relatives aux services continus »
du 4 février 2000
signé par CFDT et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'accord du 25 janvier 1999 – dispositions particulières applicables aux médecins
du 30 juin 2000
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée sauf pour les dispositions limitées dans le temps

accord collectif semaine civile / semaine calendaire
du 5 juillet 2001
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'accord collectif semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001
du 7 janvier 2002
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'accord pour la prévention et la réparation de l'exposition au risque amiante
du 7 juin 2002
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord cadre de cohérence pour l'examen de la situation des agents des Charbonnages de France intégrés à EDF et à Gaz de France
du 24 janvier 2003
signé par CFDT et CFE-CGC
conclu pour une durée indéterminée

accord sur le renforcement du dialogue social autour de l'évolution des métiers et de l'emploi – Création de l'Observatoire National des Métiers d'EDF et de l'Observatoire National des Métiers de Gaz de France – Création des Instances Régionales d'Information et d'Echanges sur l'Emploi et les Compétences (pour EDF) et des Observatoires Régionaux de l'Emploi et des Compétences (pour Gaz de France)
du 6 octobre 2004
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord sur les processus de concertation relatifs aux réorganisations à EDF et Gaz de France
du 5 avril 2005
signé par CFE-CGC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

Annexe 18

Accords de Groupe Gaz de France

accord relatif au Comité d'Entreprise Européen de Gaz de France
du 14 novembre 2001
signé par CGT, CFDT, FO, CFTC, EMCEF, EPSU, IG Bergbau Chemie Energy, CISL et Federation of the Chemical, Energy and General Workers'Unions
conclu pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 3 ans.

accord de groupe du 22 février 2005 portant règlement du plan d'épargne du Groupe Gaz de France en France
du 22 février 2005
signé par CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

projet d'accord collectif portant avenant au règlement du plan d'épargne du Groupe Gaz de France en France (avenant n° 1)
du 21 mars 2005
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

accord collectif portant avenant au règlement du plan d'épargne du Groupe Gaz de France en France (avenant n° 2)
du 16 mars 2006
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

accord collectif portant avenant au règlement du plan d'épargne du Groupe Gaz de France en France (avenant n° 3)
du 8 mars 2007
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

avenant n° 4 au règlement du plan d'épargne de Groupe Gaz de France
du 4 décembre 2007
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée de un an expirant le 31 décembre 2008.

cinquième avenant à l'accord du 22 février 2005 portant règlement du Plan d'Epargne Groupe de Gaz de France
du 14 mars 2008
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée déterminée

avenant n°6 à l'accord du 22 février 2005 portant règlement du plan d'épargne Groupe de Gaz de France
du 14 mars 2008
signé par CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

Annexe 18

accord portant sur les modalités de répartition des actions pouvant être attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés
du 16 mai 2008
signé par CFDT et CFTC
accord valable jusqu'à décision du Conseil d'Administration et au plus tard jusqu'au 19 janvier 2009

accord européen sur la responsabilité sociale du groupe Gaz de France
du 2 juillet 2008
signé à l'unanimité
conclu pour une durée déterminée initiale de 3 ans

Accords de Groupe partiel Gaz de France et GRTgaz

accord sur l'organisation générale, les conditions de mise en œuvre et le dialogue social relatifs à la formation tout au long de la vie professionnelle à Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 1er mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord pour l'intégration des personnes handicapées – 2006-2007-2008 – Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 12 avril 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO
conclu pour 3 ans et entrant en vigueur le 01.01.2006

accord pour la création de la prime d'incitation à la mobilité fonctionnelle orientée applicable à Gaz de France SA et GRTgaz
du 14 avril 2006
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée déterminée allant du 01.01.2006 au 31.12.2007

Gaz de France – accord de Groupe relatif à la journée de solidarité
du 21 avril 2006
signé par la CGT
conclu pour une durée indéterminée

accord sur la politique et le développement de l'apprentissage à Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 21 décembre 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord de groupe partiel relatif au compte épargne-temps à Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 3 octobre 2007
signé par CFE-CGC, CFTC et FO
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'accord pour la création de la prime d'incitation à la mobilité fonctionnelle orientée applicable à Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 12 décembre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2009

accord de groupe partiel relatif aux avancements de niveaux de rémunération au choix au 1er janvier 2008 à Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 1er avril 2008
signé par CFDT, CFTC et FO
conclu pour une durée déterminée pour l'année 2008

Annexe 18

accord relatif aux conditions d'accès et d'utilisation des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) par les Organisations Syndicales représentatives et les Représentants du personnel au sein des IRP de Gaz de France SA et de GRTgaz SA
du 3 Juillet 2008
signé par CFDT, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée de 3 ans

accord égalité professionnelle Gaz de France SA et GRTgaz SA
du 4 juillet 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée de 3 ans

accords d'entreprise Gaz de France

accord du 29 novembre 2004 portant règlement du PEE Gaz de France
du 29 novembre 2004
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

premier avenant à l'accord du 29 novembre 2004 portant règlement du plan d'épargne d'entreprise (PEE) Gaz de France SA
du 22 mai 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

protocole préélectoral en vue des élections des comités d'établissement et des délégués du personnel de Gaz de France SA
du 28 septembre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour les élections professionnelles de fin 2007

deuxième avenant portant révision de l'accord du 29 novembre 2004 portant règlement du plan d'épargne d'entreprise (PEE) de Gaz de France
du 3 octobre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord relatif à la mise en place et au fonctionnement des institutions représentatives du personnel de Gaz de France SA
du 11 octobre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

avenant n° 3 au règlement du plan d'épargne d'entreprise de Gaz de France
du 4 décembre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée d'un an expirant le 31 décembre 2008

accord relatif à la mise en place des délégués syndicaux d'établissement et d'entreprise et à l'exercice du droit syndical à Gaz de France SA
du 20 décembre 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

accord d'entreprise relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement des commissions secondaires du personnel de Gaz de France SA
du 28 janvier 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT
conclu pour une durée indéterminée

accord d'entreprise relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement des commissions secondaires du personnel cadre de Gaz de France SA
du 28 janvier 2008
signé par CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

Annexe 18

accord relatif au fonctionnement du Comité Central d'Entreprise de Gaz de France SA
du 28 janvier 2008
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée indéterminée

avenant n° 4 à l'accord du 29 novembre 2004 portant règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise de Gaz de France
du 14 mars 2008
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée

accord d'intéressement 2008-2010 de Gaz de France SA
du 06 juin 2008
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour une durée de trois ans portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010

accords Direction des Grandes Infrastructures

accord sur la création de la prime de site industriel DGI
du 20 juin 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord pour l'intégration des personnes handicapées Gaz de France SA 2006-2007-2008 – accord local de la Direction des Grandes Infrastructures
du 29 septembre 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO
conclu pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 01.01.2006

accord sur l'accompagnement social des réorganisations à la Direction des Grandes Infrastructures de Gaz de France
du 5 juin 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée déterminée de 3 ans à compter de la date de sa signature

Annexe 18

accords d'établissements DGI

accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les Services Centraux de la Direction des Grandes Infrastructures
du 22 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, Centre de Services Informatiques de la Direction des Grandes Infrastructures
du 23 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, Centre de Services Tertiaires de la Direction des Grandes Infrastructures
du 23 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord sur la fixation d'un horaire collectif de référence au Groupement Centre de la Direction des Grandes Infrastructures
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord collectif semaine civile / semaine calendaire – Groupement Centre
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail au Groupement Centre de la Direction des Grandes Infrastructures
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FOE

accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail au Groupement Sud-Est
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Groupement Sud-Est : avenant à l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (salariés réalisant les services continus de la division stockages d'Etrez)
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Groupement Sud-Est : avenant à l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (salariés réalisant les services continus de la division stockages de Tersanne)

du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Groupement Sud-Est : accord sur la fixation d'un horaire collectif de référence
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Groupement Sud-Est : accord collectif d'établissement semaine civile / semaine calendaire
du 29 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord local sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail au Groupement Nord de la Direction des Grandes Infrastructures
du 30 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Groupement Nord : accord collectif d'établissement semaine civile / semaine calendaire
du 30 mars 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

Groupement Nord : avenant à l'accord local : équipes de quart dans les sites de stockages, fonctionnement à 35 heures, modalités de passage à 32 heures
du 5 juillet 2006
signé par CFDT
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'annexe 1 de l'accord local du 23 mars 2006 aménagement et réduction du temps de travail, Centre de Services Tertiaires (organisation des équipes au sein de l'unité)
du 29 décembre 2006
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, GTT et FO

avenant numéro 1 à l'accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les Services Centraux de la Direction des Grandes Infrastructures
du 30 mars 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

avenant à l'accord local du 29 mars 2006 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail au Groupement Sud-Est (détermination des horaires de travail sur le pôle terminaux)
du 29 juin 2007
signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
conclu pour une durée indéterminée

accord d'intéressement de l'établissement GETM pour la filière terminaux méthaniers
du 17 juin 2008
signé par CFDT et CFE-CGC
conclu pour la même période que l'accord d'entreprise de Gaz de France SA du 06 juin 2008

accord d'établissement pour la filière stockages de la Direction des Grandes Infrastructures dans le cadre de l'accord d'entreprise de Gaz de France SA 2008-2010
du 30 juin 2008

signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour la même période que l'accord d'entreprise de Gaz de France SA du 06 juin 2008

accord d'établissement pour la filière Tertiaire et Informatique de la Direction des Grandes Infrastructures dans le cadre de l'accord d'intéressement d'entreprise de Gaz de France SA 2008-2010
du 30 juin 2008
signé par CFDT, CFE-CGC et CFTC
conclu pour la même période que l'accord d'entreprise de Gaz de France SA du 06 juin 2008

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 19

Liste des logements occupés par des salariés de la Branche d'Activité, dont la Société Apporteuse est propriétaire ou locataire

FW

(c

Liste des logements occupés par des salariés de la branche d'activité dont la société apporteuse est propriétaire ou locataire

Adresse	CP	Commune
LOT LE PRE	01340	MONTREVEL EN BRESSE
LOT LE PRE	01340	MONTREVEL EN BRESSE
4 RESIDENCE MAULDRE	78650	BEYNES
40 RUE DE MAREIL	78580	MAULE
15 RUE DES TILLEULS	78650	BEYNES
19 RESIDENCE DE LA COMMANDERIE	78980	NEAUPHLETTE
15 RUE MAUBEUGE	59570	BAVAY
LE CLOS DES VIGNES	27720	DANGU
7 ROUTE DE LILLE	60190	GOURNAY SUR ARONDE
8 CLOS DES VIGNES	27720	DANGU
1 CLOS DES VIGNES	27720	DANGU
16 RUE DES MEUNIERS	41700	CONTRES
27 RESIDENCE DU PETIT COQ	95770	SAINT CLAIR SUR EPTE
454 RUE DE COMPIEGNE	60490	RESSONS SUR MATZ
9 RUE DIDEROT	54130	SAINT MAX
SQUARE DES JONQUILLES	60280	MARGNY LES COMPIEGNE
27B RUE DES COUTUMES	78840	FRENEUSE
333 RUE DES PLANTES	60490	RESSONS SUR MATZ
26 ALLEE DES BICHES	78680	EPONE
144 RUE JAMES WATT	78370	PLAISIR
9 PLACE DE LA REPUBLIQUE	60190	GOURNAY SUR ARONDE
26, Rue des Ecoliers	60680	JONQUIERES
28B AVENUE DE PARIS	02400	CHATEAU THIERRY
7 RUE DU VAL SAINT-MARTIN	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE
RUE DE MAJORDAS	01440	VIRIAT
347 CHEMIN DES VANNADES	04100	MANOSQUE
Rue Marion - Rés des 2 Tilleuls	27140	GISORS
LA GRANDE CAMPAGNE	04220	SAINTE TULLE
935 BIS AVENUE DES SAVELS	04100	MANOSQUE
24 RUE DE LA GARE	60150	VILLERS SUR COUDUN
506 RUE DE LA REPUBLIQUE	60280	MARGNY LES COMPIEGNE
62BIS RUE MISSION MARCHAND	92400	COURBEVOIE
8, Rue de Nagot	41700	CONTRES
15 ROUTE DE JUMEAUVILLE	78770	GOUPILLIERES
GRANDE RUE	78490	MAREIL LE GUYON
1, RUELLE DU MARAIS-LA BARDELLE	78490	VICQ
2 ALLEE VOLTA	78520	LIMAY
3, AVENUE DE CHATRON	78640	VILLIERS ST FREDERIC
5, CHEMIN DE LA BRETECHELLE	78340	LES CLAYES SOUS BOIS
15 ALLEE DES FERRANDS	78124	MAREIL SUR MAULDRE
75, rue de la Chapelle	78630	ORGEVAL
36 RUE L' EGLISE	41700	CONTRES
CARREFOUR DU SOUVENIR -LES BRUYERES	41700	CONTRES
Le Venise - allée Nicephore Niepce	13500	MARTIGUES
26 RUE DES ROSEAUX	44910	SAINT MALO DE GUERSAC
30 RUE DES ROSEAUX	44910	SAINT MALO DE GUERSAC
27 RUE JEAN-MARIE-BRULE	44800	SAINT-HERBLAIN
21 RUE DES ROSEAUX	44910	ST-MALO DE GUERSAC
13 AVENUE DES FRERES LUMIERE	13500	MARTIGUES

ANNEXE19

Liste des logements occupés par des salariés de la branche d'activité dont la société apporteuse est propriétaire ou locataire

Adresse	CP	Commune
LOT LE PRE	01340	MONTREVEL EN BRESSE
LOT LE PRE	01340	MONTREVEL EN BRESSE
4 RESIDENCE MAULDRE	78650	BEYNES
40 RUE DE MAREIL	78580	MAULE
15 RUE DES TILLEULS	78650	BEYNES
19 RESIDENCE DE LA COMMANDERIE	78980	NEAUPHLETTE
15 RUE MAUBEUGE	59570	BAVAY
LE CLOS DES VIGNES	27720	DANGU
7 ROUTE DE LILLE	60190	GOURNAY SUR ARONDE
8 CLOS DES VIGNES	27720	DANGU
1 CLOS DES VIGNES	27720	DANGU
16 RUE DES MEUNIERS	41700	CONTRES
27 RESIDENCE DU PETIT COQ	95770	SAINT CLAIR SUR EPTE
454 RUE DE COMPIEGNE	60490	RESSONS SUR MATZ
9 RUE DIDEROT	54130	SAINT MAX
SQUARE DES JONQUILLES	60280	MARGNY LES COMPIEGNE
27B RUE DES COUTUMES	78840	FRENEUSE
333 RUE DES PLANTES	60490	RESSONS SUR MATZ
26 ALLEE DES BICHES	78680	EPONE
144 RUE JAMES WATT	78370	PLAISIR
9 PLACE DE LA REPUBLIQUE	60190	GOURNAY SUR ARONDE
26, Rue des Ecoliers	60680	JONQUIERES
28B AVENUE DE PARIS	02400	CHATEAU THIERRY
7 RUE DU VAL SAINT-MARTIN	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE
RUE DE MAJORDAS	01440	VIRIAT
347 CHEMIN DES VANNADES	04100	MANOSQUE
Rue Marion - Rés des 2 Tilleuls	27140	GISORS
LA GRANDE CAMPAGNE	04220	SAINTE TULLE
935 BIS AVENUE DES SAVELS	04100	MANOSQUE
24 RUE DE LA GARE	60150	VILLERS SUR COUDUN
506 RUE DE LA REPUBLIQUE	60280	MARGNY LES COMPIEGNE
62BIS RUE MISSION MARCHAND	92400	COURBEVOIE
8, Rue de Nagot	41700	CONTRES
15 ROUTE DE JUMEAUVILLE	78770	GOUPILLIERES
GRANDE RUE	78490	MAREIL LE GUYON
1, RUELLE DU MARAIS-LA BARDELLE	78490	VICQ
2 ALLEE VOLTA	78520	LIMAY
3, AVENUE DE CHATRON	78640	VILLIERS ST FREDERIC
5, CHEMIN DE LA BRETECHELLE	78340	LES CLAYES SOUS BOIS
15 ALLEE DES FERRANDS	78124	MAREIL SUR MAULDRE
75, rue de la Chapelle	78630	ORGEVAL
36 RUE L' EGLISE	41700	CONTRES
CARREFOUR DU SOUVENIR -LES BRUYERES	41700	CONTRES
Le Venise - allée Nicephore Niepce	13500	MARTIGUES
26 RUE DES ROSEAUX	44910	SAINT MALO DE GUERSAC
30 RUE DES ROSEAUX	44910	SAINT MALO DE GUERSAC
27 RUE JEAN-MARIE-BRULE	44800	SAINT-HERBLAIN
21 RUE DES ROSEAUX	44910	ST-MALO DE GUERSAC
13 AVENUE DES FRERES LUMIERE	13500	MARTIGUES

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 20

Autres contrats à conclure entre la Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse, ou ses filiales

Annexe 20

Nouveaux contrats à conclure entre la société bénéficiaire et GDF SUEZ ou ses filiales

N° contrat	intitulé	vendeur	acheteur
A définir	Prestation de service de gestion de trésorerie	GDF SUEZ	GDFI 37
A définir	Gestion de trésorerie (rémunération de compte courant)	GDF SUEZ	GDFI 37
6	Contrat ATS	GDFI 37	GDF SUEZ
13	Protocole relatif au transport et à l'injection de gaz	GDF SUEZ	GDFI 37
A définir	Prestation SIQE	GDFI 37	GDFI 31*
A définir	Prestation SIQE – qualification des fournisseurs	GDFI 37	GDF SUEZ
49	Prestations réalisées pour le compte de la DIE	GDFI 37	GDF SUEZ
50	Prestations d'AMOA et d'expertise à l'international	GDFI 37	GDF SUEZ
A définir	Contrat immobilier du siège (Courcellor 1)	GDF SUEZ	GDFI 37
	Prestations d'achat	GDF SUEZ	GDFI 37
	Administration de biens immobiliers tertiaires	GDF SUEZ	GDFI 37
	Administration des logements - property	GDF SUEZ	GDFI 37
	Services à l'occupant	GDF SUEZ	GDFI 37
	Gestion du parc véhicules	GDF SUEZ	GDFI 37
	Gestion du contrat de travail - essaimage	GDF SUEZ	GDFI 37
	Gestion des services médicaux	GDFI 37	GDFI 31*
	Gestion des services médicaux	GDFI 37	GDF SUEZ
	Gestion des services médicaux	GDFI 37	GRTgaz
	Assistance réglementaire RH	GDFI 31*	GDFI 37
	Prestation de gestion de la formation	GDFI 37	GDFI 31*
	Traitement de la comptabilité	GDF SUEZ	GDFI 37
	Prestations informatiques	GDF SUEZ	GDFI 37
	Convention de recherche	GDF SUEZ	GDFI 37
	Baux commerciaux sites tertiaires	GDF SUEZ	GDFI 37
	Convention de formation professionnelle	GDF SUEZ	GDFI 37
	Convention Direction Cadres Dirigeants	GDF SUEZ	GDFI 37
	Convention de gestion personnel de direction	GDF SUEZ	GDFI 37
	Charges de statut social	GDF SUEZ	GDFI 37
	Management fee	GDF SUEZ	GDFI 37
	Prestation de service Direction des Achats	GDF SUEZ	GDFI 37
	Contrat d'études et projets	GDF SUEZ	GDFI 37
	Médecine du travail	GrDF	GDFI 37
	Licences d'utilisation de logiciels	GDF SUEZ	GDFI 37
	Licences d'utilisation de brevets	GDF SUEZ	GDFI 37
	Marques	GDF SUEZ	GDFI 37
	Convention financière sur les actifs de couverture	GDF SUEZ	GDFI 37
	Convention d'intégration fiscale	GDF SUEZ	GDFI 37

* après apport de la branche d'activité des terminaux méthaniers exploitée en France par GDF SUEZ à GDF Investissements 31 (« GDFI 31 »)

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ACTIVITE STOCKAGE

ENTRE

GDF SUEZ
(Société Apporteuse)

et

GDF Investissements 37
(Société Bénéficiaire)

ANNEXE 21

Liste des actes et contrats relatifs au dispositif de prêts immobiliers accordés aux salariés de la Branche d'Activité

ANNEXE 21

Actes et contrats relatifs au dispositif de prêts immobiliers accordés aux employés de la Branche d'Activité devant être signés par la Société Apporteuse et/ou la Société Bénéficiaire avec effet à la Date de Réalisation

1. Prêts immobiliers octroyés avant le 1er novembre 2005

a. Prêts dont la créance est transmise à la Société Bénéficiaire

- Avenant d'adhésion de la Société Bénéficiaire à la « convention EDF/GDF du 8 décembre 1995 », et ses avenants ;

- Avenant d'adhésion de la Société Bénéficiaire à la « convention de recouvrement entre EDF et GDF du 8 décembre 1995 » et ses avenants.

b. S'agissant des prêts dont la créance ayant été titrisée n'est pas transmise à la Société Bénéficiaire

- Avenants aux « conventions de définition Loggia 2001 et Loggia 2003 » ;

- Avenants aux « conventions de gestion et de recouvrement des créances immobilières Loggia 2001 et Loggia 2003 » ;

- Avenant au « glossaire commun APIGAZ » ;

- Avenant aux « conventions de recouvrement et de sous dépositaire APIGAZ ».

2. Prêts octroyés après le 1er novembre 2005

- Adhésion de la Société Bénéficiaire à la convention de partenariat entre des sociétés du groupe Crédit Immobilier de France, Electricité de France, la Société Apporteuse, RTE EDF Transport et GRTgaz du 26 octobre 2005 ;

- Adhésion de la Société Bénéficiaire auprès d'EDF Assurance aux contrats d'assurance de Quatrem Assurance Collective relatifs aux prêts immobiliers des employés et de leurs conjoints.

3. Mandats de gestion

- Mandat donné par la Société Bénéficiaire à Electricité de France « Division Accession à la Propriété » pour le suivi des prêts immobiliers de ses employés emprunteurs ;

- Avenant au mandat donné par la Société Apporteuse à Electricité de France « Division Accession à la Propriété » en date du 14 avril 2006 et ses avenants ; ledit avenant étant signé afin de modifier la clef de répartition consécutivement à l'apport de la Branche d'Activité à la Société Bénéficiaire.